

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD

Paraissant du 01 au 30 de chaque mois à N'DJAMENA

ABONNEMENTS	ANNONCES	ABONNEMENTS & INSERTIONS
<p>TCHAD</p> <p>Toutes (6 mois) 15 000 F CFA Voies (1 an) 30 000 F CFA</p> <p>AFRIQUE</p> <p>Voie aérienne (6 mois) 30 000 F CFA Exclusivement (1 an) 60 000 F CFA</p> <p>AUTRES PAYS</p> <p>Voie aérienne (6 mois) 60 000 F CFA Exclusivement (1 an) 120 000 F CFA</p>	<p>Pour les paiements en ligne via les réseaux Mobiles :</p> <p>Airtel Money : 91 96 67 53 Moov Money : 67 48 97 85</p> <p>https://www.journalofficieltchad.td</p>	<p>Les abonnements et les insertions seront adressés au :</p> <p>Secrétariat Général du Gouvernement (Direction du Journal Officiel) B.P. 59 Tél. : (235) 22 52 45 19 Fax : (235) 22 52 43 56</p> <p>Tel. portable (235) 92 77 48 24 66 89 88 46 66 59 34 51 N'DJAMENA (République du Tchad)</p>

ANNEXES

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	1
DECRET N°1290/PR/PM/MESRSFP/2025 PORTANT RÉORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES	1
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	5
DÉCRET N°1537/PR/PM/MAEIMATE/2025 PORTANT ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE L'INTÉGRATION AFRICAINE ET DES TCHADIENS DE L'ÉTRANGER	5
PRIMATURE	15
ARRETE N°4921/PR/PM/2025 PORTANT CRÉATION D'UN COMITÉ NATIONAL CHARGÉ DE L'ORGANISATION DE LA 75 ^{ÈME} SESSION DU COMITÉ DES MINISTRES DE L'AGENCE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE EN AFRIQUE ET À MADAGASCAR (ASECNA)	15
MINISTERE DE LA JEUNESSE	16
DECRET N°1519/PR/PM/MJS/2025 PORTANT ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	16

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT	25
ARRETE N°4752/PR/PM/MEPDD/2025 PORTANT CRÉATION, ATTRIBUTIONS ET COMPOSITION D'UN COMITÉ AD HOC CHARGÉ D'APPUYER LA PRÉPARATION DE LA PARTICIPATION DU TCHAD À LA 30ÈME CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS-UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (COP30)	25
ACTES EN ABREGES	26
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
DECRET N°1290/PR/PM/MESRSFP/2025 Portant réorganisation et fonctionnement du Centre national des œuvres universitaires	
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES;	
(/u la Constitution;	
(/u la Loi N°O16/PR/2006 du 13 mars 2006, portant orientation du Système éducatif tchadien ;	
(/u la Loi N°16/CNT/2024 du 17 septembre 2024, portant règles générales de création et statut des établissements publics;	

(/u la Loi N°019/PR/2008 du 03 décembre 2008, portant création d'un Centre national des œuvres universitaires ;

(/u le Décret N°0064/PR/2025 du 04 février 2025, portant nomination d'un Premier ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le Décret N°0065/PR/PM/2025 du 06 février 2025, portant nomination es membres du Gouvernement ;

(/u le Décret N°0112/PR/PM/2025 du 27 février 2025, portant rectificatif au Décret N°0065/PR/PM/2025 du 06 février 2025, portant nomination des membres du Gouvernement;

(/u le Décret N°0030/PR/PM/2024 du 26 juin 2024, portant Structure générale du Gouvernement et attributions de ses membres ;

(/u le Décret N°0433/PR/PM/MESRSFP/2024 du 30 août 2024, portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation professionnelle ;

Sur proposition du Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation professionnelle; Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 15 mai 2025 ;

DECRETE:

CHAPITRE 1: DES DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} : Le Centre national des œuvres universitaires, en abrégé « CNOU », est réorganisé conformément aux dispositions du présent décret.

Article 2 : Le CNOU est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Il est placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'Enseignement supérieur.

Son siège est fixé à N'Djaména.

Article 3 : Le CNOU a pour mission fondamentale d'assurer les œuvres universitaires aux étudiants.

A ce titre, il est chargé de : accompagner la vie estudiantine par des initiatives en faveur de la santé, du logement, de la restauration, du transport, de l'action sociale, de la culture, des sports et des loisirs; gérer les bourses d'études et les aides financières accordées aux étudiants.

CHAPITRE 2 : DE L'ORGANISATION

Article 4: Le CNOU est restructuré de la manière suivante:

- un Conseil d'administration;
- une Direction générale ;
- des Directions techniques;
- des Centres secondaires des œuvres universitaires (CSOU) auprès de chaque institution d'enseignement supérieur.

SECTIO 1 : DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 4 : Le Conseil d'administration est composé comme suit:

Président: une personnalité nommée par le Président de la République;

Membres:

- un représentant du Ministère en charge de l'Enseignement supérieur ;
- un représentant du Ministère en charge de l'Éducation nationale;
- un représentant du Ministère en charge de l'Action sociale;

- un représentant du Contrôle financier;
- un représentant du Ministère en charge des Affaires étrangères ;
- un représentant du Secrétariat général du Gouvernement;
- un représentant des universités;
- un représentant des instituts et des grandes Écoles;
- un représentant des associations représentatives des étudiants;
- un représentant du personnel du CNOU.

Article 5 : Le Conseil d'administration peut appeler, à siéger à titre consultatif, toute personne dont l'avis lui paraît utile.

Article 6 : La fonction de membre du Conseil d'administration est gratuite. Toutefois, les frais de déplacement et de séjour peuvent être remboursés dans les conditions fixées par le Conseil d'administration.

Article 7: Le Président du Conseil d'administration est nommé par décret sur proposition du Ministre Chargé de l'Enseignement supérieur.

Le Secrétariat du Conseil d'administration est assuré par le Directeur général du CNOU qui ne dispose pas de voix délibérative mais qui peut être consulté par le Conseil.

Article 8 : Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom du CNOU dans les limites de sa mission.

A ce titre, le Conseil d'administration est chargé de:

- veiller à l'application de la politique nationale dans les domaines des œuvres universitaires;
- proposer au Ministère les priorités nationales en matière des œuvres universitaires;
- proposer le taux de participation financière requis des bénéficiaires des œuvres universitaires;
- voter le budget du Centre et les budgets annexes des différents centres secondaires des œuvres universitaires auprès des institutions en tenant compte de la répartition en fonction du nombre des étudiants, et en contrôler l'exécution;
- délibérer sur toutes les questions concernant le régime général de recrutement, d'emploi et de rémunération du personnel non fonctionnaire du Centre;
- fixer, dans le respect des lois et règlements, les règles générales relatives au fonctionnement et à l'administration du Centre et des centres secondaires;
- élaborer les plans d'investissement et d'appui aux œuvres universitaires;
- autoriser les actes d'acquisition ou de disposition d'immeubles ou de biens meubles.

Article 9 : Le Conseil d'administration se réunit deux (2) fois par an en conseil ordinaire sur convocation de son Président.

Le Conseil d'administration peut également se réunir chaque fois que l'intérêt du Centre l'exige, en session

extraordinaire sur convocation de son Président, ou à la demande des 2/3 de ses membres.

La convocation doit comporter le lieu et l'ordre du jour détaillé et parvenir aux administrateurs sept (7) jours avant la date de la réunion.

A la convocation, doivent être annexés le procès verbal de la précédente réunion et tous les documents nécessaires à l'éclairage du Conseil sur les décisions à prendre.

Article 10 : La présence effective des 2/3 des membres du Conseil d'administration est nécessaire à la validation de ses décisions.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité simple de ses membres. En cas de partage de voix, celle du Président est prépondérante.

Les délibérations du Conseil sont exécutoires.

Article 11 : Le Président du Conseil d'administration veille au suivi et à l'exécution des décisions du Conseil d'administration.

Un arrêté du Ministre Chargé de l'Enseignement supérieur détermine le mode de fonctionnement du Conseil d'administration.

SECTION 2 : DE LA DIRECTION GENERALE

Article 12 : Le CNOU est dirigé par un Directeur général nommé par décret, sur proposition du Ministre Chargé de l'Enseignement supérieur conformément aux profils retenus dans le Décret N°900/PR/PM/MFPE/2006 du 12/10/2006, fixant le statut particulier des corps de fonctionnaires du secteur de l'Éducation.

Article 13 : Le Directeur général est investi des pouvoirs nécessaires pour assurer la gestion du Centre dans les limites des pouvoirs à lui reconnus par le Conseil d'administration.

A ce titre, il est chargé de :

- assurer les fonctions de gestion et d'administration non expressément réservées au Conseil d'administration;
- présider les conseils des centres secondaires des œuvres universitaires;
- assurer la coordination, le suivi et l'évaluation des centres secondaires;
- exécuter les décisions du Conseil d'administration et soumettre à ce dernier toute proposition utile à l'accomplissement de l'objet du Centre et des objectifs à atteindre;
- exercer l'autorité hiérarchique sur le personnel affecté au service;
- contrôler tous les services du Centre;
- veiller à l'exécution du budget tant en recettes qu'en dépenses en tant qu'ordonnateur;
- gérer le patrimoine du Centre;
- préparer le budget ainsi que le compte administratif de fin d'exercice qu'il soumet au Conseil d'administration;
- ester en justice au nom et pour le compte du centre.

Le Directeur général adresse un rapport trimestriel et un rapport annuel au Ministre de tutelle.

SECTION 3 : DES DIRECTIONS TECHNIQUES

Article 14 : Le CNOU comprend deux Directions techniques:

- une Direction des Études, de la planification, de l'orientation et des bourses;
- une Direction des Ressources humaines, financières et du matériel.

SOUS-SECTION 1 : DE LA DIRECTION DES ÉTUDES, DE LA PLANIFICATION, DE L'ORIENTATION ET DES BOURSES

Article 15 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, la Direction des Études, de la planification, de l'orientation et des bourses est chargée de:

- faire des propositions et suivre l'exécution de la politique en matière de bourses et d'orientation;
- élaborer des projets de réglementation relatifs aux bourses et à l'orientation;
- suivre et contrôler l'application des règles et modalités de gestion des bourses d'études;
- assurer la communication et la diffusion de toute information relative à la gestion des bourses et orientations;
- collecter et gérer les informations sur les filières de formation en provenance des universités, instituts universitaires et grandes écoles;
- orienter les étudiants vers les filières de formation en adéquation avec les priorités et besoins du pays en matière d'emploi;
- gérer les bourses des étudiants à l'intérieur et à l'extérieur du pays;
- élaborer annuellement les statistiques des boursiers et bénéficiaires des œuvres universitaires;
- identifier les opportunités des offres de bourses d'études;
- recenser et suivre les étudiants tchadiens à l'étranger ;
- collecter les informations concernant les bourses de formation;
- faire toute étude et/ou analyse prospective en matière de bourses et des œuvres universitaires;
- assurer le secrétariat de la Commission nationale des bourses.

Article 16 : La Direction des Études, de la planification, de l'orientation et des bourses est composée de trois (3) services:

- un Service des Études, de la planification et de l'orientation;
- un Service de gestion des bourses intérieures;
- un Service de gestion des bourses extérieures et des étudiants à l'étranger.

SOUS-SECTION 2 : DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, FINANCIERES ET DU MATERIEL

Article 17 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, la Direction des Ressources humaines, financières et du matériel est chargée de :

- assurer la gestion des ressources humaines;

- participer à la préparation des documents financiers et comptables;
- préparer et suivre l'exécution du budget du Centre;
- élaborer les comptes administratifs;
- assurer la gestion du matériel.

Article 18 : La Direction des Ressources humaines, financières et du matériel est composée de trois (3) services:

- un Service des Ressources humaines;
- un Service des Finances et du matériel;
- un Service du Suivi et d'évaluation.

Article 19 : Les Directeurs techniques sont nommés par décret sur proposition du Ministre Chargé de l'Enseignement supérieur conformément au Décret N°900/PR/PM/MFPTE/2006 du 12/10/2006, fixant le statut particulier des corps des fonctionnaires du secteur de l'éducation.

SECTION 4 : DES CENTRES SECONDAIRES DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES

Article 20 : Il est créé, auprès de chaque institution publique d'enseignement supérieur, un Centre secondaire des œuvres universitaires en abrégé «CSOU ».

Article 21 : Le CSOU est administré par un conseil du centre et dirigé par un Directeur.

Le Conseil se réunit deux fois par an.

Article 22 : Le Conseil du centre est composé comme suit:

Président: le Directeur général du CNOU ;

Vice-président: le Chef d'établissement concerné;

Membres:

- un représentant de l'Académie;
- le Délégué des finances de la Province;
- un représentant du Conseil provincial;
- un représentant de la Délégation générale du Gouvernement de la Province;
- le Délégué de la Santé publique de la Province;
- le Délégué Chargé de l'Action sociale de la Province;
- deux représentants des étudiants de l'établissement;
- un représentant du personnel du CSOU.

Le Responsable du CSOU assure le secrétariat du Conseil.

Article 23 : Le CSOU est dirigé par un directeur nommé par arrêté du Ministre Chargé l'Enseignement supérieur.

Il est l'ordonnateur délégué du budget des œuvres universitaires alloué au CSOU.

A ce titre, il est chargé de :

- coordonner et de gérer toutes les activités du CSOU;
- rendre compte de sa gestion au Directeur général du CNOU et au responsable de l'établissement d'implantation;
- préparer le budget du CSOU et le soumettre à l'adoption du conseil du CSOU.

Article 24 : Les prestations susceptibles d'être offertes par le CSOU sont:

- le logement;

- la restauration;
- la santé;
- le transport ;
- l'action sociale;
- l'action culturelle, sportive et les loisirs.

Article 25 : Le budget alloué au CSOU tient compte du nombre des étudiants.

Article 26 : Chaque CSOU est composé de quatre services au maximum et modulables en fonction du nombre d'étudiants.

Les services de chaque CSOU sont fixés par arrêté du Ministre Chargé de l'enseignement supérieur

CHAPITRE 3: DES PRESTATIONS DU CNOU

SECTION 5: DES CONDITIONS D'OCTROI DES PRESTATIONS DU CNOU

Article 27 : Nul ne peut bénéficier des prestations offertes dans le cadre des œuvres universitaires s'il n'est étudiant régulièrement inscrit et détenteur d'une carte d'étudiant et d'une carte des œuvres universitaires en cours de validité.

Article 28 : Un arrêté du Ministre Chargé de l'Enseignement supérieur définit les conditions d'accès aux œuvres universitaires. La priorité est accordée aux étudiants vulnérables.

SECTION 6 : DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES BENEFICIAIRES

Article 29 : Autant que faire se peut, aucune prestation des œuvres universitaires n'est accordée à titre gratuit.

Article 30 : Un arrêté du Ministre Chargé de l'Enseignement supérieur, sur proposition du Directeur général du CNOU et après avis du Conseil d'administration, détermine les taux de participation financière requis des bénéficiaires des œuvres universitaires.

CHAPITRE 4 : DU REGIME FINANCIER

Article 31 : Le régime financier du CNOU est celui défini par le Décret N°817/PR/PM/MFB/2015 du 1^{er} avril 2015, portant réglementation de la comptabilité publique dans son titre relatif aux établissements publics nationaux.

Article 32 : Le budget du CNOU est annuel. Il s'exécute du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le Budget du CNOU comprend une partie relative au fonctionnement du niveau central et autant de parties distinctes (budgets annexes) que les CSOU.

Article 33 : Le budget du CNOU comprend:

- en recettes :
 - o les subventions allouées par l'Etat et les collectivités autonomes;
 - o les contributions des étudiants;
 - o les revenus de ses propres prestations de service;
 - o les dons et legs.
- en dépenses, toutes les charges nécessaires au bon fonctionnement du CNOU et des CSOU.

Article 34: Les biens et avoirs du CNOU sont exempts de toute perquisition, réquisition, confiscation, expropriation ou toute forme de contrainte de quelle que nature que ce soit. Les immeubles appartenant au CNOU sont exonérés de la contribution foncière des propriétés bâties.

CHAPITRE 5 : DES DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Article 35 : Le CNOU travaille en collaboration avec la Commission nationale des bourses en matière d'éligibilité des candidats à la bourse conformément aux critères établis.

Article 36 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires, notamment le Décret N°867/PR/PM/MESRSFP/2010 du 08 novembre 2010, portant organisation et fonctionnement du Centre national des œuvres universitaires.

Article 37: Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation professionnelle et le Ministre d'Etat, Ministre des Finances, du budget, de l'économie, du plan et de la coopération internationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République.

N'Djaména, le 04 juillet 2025

Maréchal **MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO**

Par le Président de la République,

Le Premier ministre

Amb. **ALLAH-MAYE HALINA**

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation professionnelle

TOM ERDIMI

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

DÉCRET N°1537/PR/PM/MAE/ATE/2025 Portant organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires étrangères, de l'intégration africaine et des Tchadiens de l'étranger

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,**

PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu la Constitution;

Vu le Décret N°0064/PR/2025 du 4 février 2025 portant nomination d'un Premier ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le Décret N°0065/PR/PM/2025 du 6 février 2025 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le Décret N°0112/PR/PM/2025 du 27 février 2025, portant rectificatif au Décret N°0065/PR/PM/2025 du 06 février 2025 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le Décret N°1092/PR/PM/2025 du 12 juin 2025 portant Structure générale du Gouvernement et attributions de ses membres;

Sur proposition du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères, de l'intégration africaine et des Tchadiens de l'étranger;

DÉCRÈTE:

TITRE 1: DE L'ORGANISATION

Article 1^{er} : Le Ministère des Affaires étrangères, de l'intégration africaine et des Tchadiens de l'étranger est structuré comme suit:

- une Direction de Cabinet du Ministre d'Etat;
- une Direction de Cabinet du Ministre Délégué;
- des Services rattachés;
- une Administration centrale;

- des Services extérieurs.

CHAPITRE 1: DES DIRECTIONS DES CABINETS

Article 2 : Les Directions des cabinets sont placées chacune sous l'autorité d'un Directeur.

La composition et les attributions des cabinets ministériels sont fixées par un texte spécifique.

CHAPITRE II : DES SERVICES RATTACHÉS

Article 3 : Les Services ci-dessous sont directement rattachés au Ministre:

- l'Inspection générale;
- la Coordination de la coopération de défense et de sécurité;
- le Porte-parolat ;
- la Commission nationale de la Francophonie;
- une Direction générale de l'Académie diplomatique.

SECTION 1 : DE L'INSPECTION GÉNÉRALE

Article 4: Placée sous l'autorité du Ministre, l'Inspection générale est dirigée par un haut cadre, choisi parmi les Ministres Plénipotentiaires ou les Conseillers des Affaires étrangères, ayant une bonne connaissance des services centraux et extérieurs.

L'Inspecteur général a rang et avantage de Secrétaire général de ministère.

Il est assisté de trois (03) Inspecteurs techniques ayant rang de Directeur technique, choisis pour leur compétence et leur ancienneté au sein de l'administration publique.

Article 5: L'Inspection générale est une structure technique d'inspection, de contrôle, de suivi et d'audit de l'ensemble des services centraux et extérieurs du ministère.

A ce titre, elle est chargée de :

- s'assurer de la bonne gestion des ressources humaines, matérielles et financières mises à la disposition des Services centraux et des Missions diplomatiques et Postes consulaires;
- vérifier le bon fonctionnement des Représentations diplomatiques du Tchad à l'étranger et évaluer les performances des services par rapport aux objectifs fixés en liaison avec le Secrétariat général ;
- veiller au retour effectif et dans le délai prévu par le texte en vigueur des agents rappelés;
- effectuer des contrôles et des audits des Missions diplomatiques et des Postes consulaires, notamment sur la gestion des recettes générées par ceux-ci;
- recommander au Ministre les mesures adéquates pour l'amélioration des méthodes de travail de l'Administration centrale et services extérieurs;
- adresser trimestriellement au Ministre un rapport sur l'état de fonctionnement et des relations de travail entre les services centraux et les services extérieurs d'une part, et proposer toutes mesures de rationalisation nécessaires d'autre part ;

- s'assurer de la bonne application des textes régissant les services centraux et extérieurs du ministère;
- exécuter toute mission qui viendrait à lui être confiée par le Ministre.

Article 6 : Pour lui permettre d'accomplir ses missions, l'Inspection générale a accès à tous les dossiers, documents et livres détenus par les services centraux, les missions diplomatiques et les postes consulaires. Toutefois, l'avis préalable du Ministre est requis lorsqu'un document ou un dossier est classé « confidentiel ».

SECTION 2 : DE LA COORDINATION DE LA COOPERATION DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ

Article 7: La Coordination de la Coopération de défense et de sécurité est une structure de liaison entre le Ministère des Affaires Étrangères et les institutions militaires du Tchad dans le cadre des politiques nationales se rapportant à la politique étrangère.

À ce titre, elle est chargée de :

- assister le Ministre dans le traitement des dossiers portant sur les questions militaires, de sécurité et de paix;
- assurer la liaison entre le Ministère en charge des Affaires étrangères et les autres institutions en charge des questions de défense, de sécurité et de paix;
- suivre les faits et les événements constituant des menaces extérieures graves susceptibles de porter atteintes à la sécurité intérieure et extérieure, et à la stabilité des institutions nationales et proposer des mesures préventives;
- assurer le suivi de la mise en œuvre des différents protocoles, conventions, accords, résolutions et recommandations portant sur les questions de sécurité, de défense et de paix;
- étudier, en liaison avec les autres services pertinents, la nature, la portée et les implications des menaces transnationales et des défis sécuritaires de type nouveau;
- étudier, en liaison avec les autres services pertinents, les stratégies, les plans et les programmes permettant de lutter efficacement contre les menaces transnationales et globales;
- assurer un service de veille et de permanence au sein du ministère en temps de crise ou de menace;
- suivre avec les autres services pertinents les activités des structures sous régionales, régionales et internationales dédiées à la lutte contre les menaces transnationales;
- assurer et coordonner, en liaison avec les autres services pertinents, le suivi de la coopération en matière de lutte contre les menaces transnationales et globales;

- formuler, en liaison avec les autres services compétents, des plans d'actions pour les recommandations stratégiques visant à améliorer des initiatives spécifiques au plan national et dans la zone du Sahel;
- participer avec les autres départements compétents au renforcement des capacités nationales de lutte contre les menaces transnationales et globales et à la sensibilisation des acteurs et structures concernés en matière de menaces transnationales et globales;
- participer à l'organisation des dispositions visant à déployer les personnels des forces de défense et de sécurité dans le cadre des missions d'observation et de maintien de la paix ;
- suivre, en collaboration avec les organismes chargés de la formation, la gestion des stagiaires et étudiants des forces de défense et de sécurité à l'étranger;
- participer au côté des institutions en charge des questions de sécurité, de défense et de paix, aux missions d'inspection ou de visites des contingents et détachements des forces de défense et de sécurité déployés à l'étranger;
- assurer avec les autres services techniques compétents, les mouvements des aéronefs et/ou engins militaires à destination ou au départ du Tchad;
- assurer le suivi du personnel des forces de défense et de sécurité déployés pour les opérations de maintien de la paix sous mandat des organisations sous régionales, régionales et internationales.

Article 8: Placée sous l'autorité du Ministre, la Coordination est structurée en trois (03) divisions et dirigée par un officier supérieur ou un officier général, ayant rang de secrétaire général de ministère.

Article 9 : Les autres modalités d'organisation et de fonctionnement de la Coordination de la Coopération de Défense et de Sécurité sont déterminées par arrêté conjoint du Ministre Chargé des Affaires Étrangères et du Ministre Chargé des Armées.

SECTION 3: DU PORTE - PAROLAT

Article 10: Placé sous l'autorité du Ministre, le porte-parolat est dirigé par un haut fonctionnaire du domaine de la communication, ayant une bonne connaissance de l'Administration publique et portant le titre de « Porte-parole ».

Le Porte-parole a rang et avantages de Secrétaire général de ministère.

Article 11 : Le porte-parole joue un rôle stratégique dans la gestion de l'image et de la parole publique du ministère tant sur le plan national qu'international.

À ce titre, il est chargé de :

- communiquer les positions, les politiques et les déclarations officielles du ministère sur

- des questions internationales et diplomatiques;
- agir en tant que point de contact principal entre le ministère et les médias, incluant la préparation et la diffusion de communiqués de presse, l'organisation de conférences de presse et la réponse aux questions des journalistes;
 - s'assurer que les messages soient cohérents et appropriés, dans la communication des informations au public et à la presse, en cas de crise internationale ou d'incident diplomatique;
 - surveiller l'actualité et l'opinion publique concernant les affaires étrangères pour informer le ministère des préoccupations et des perceptions extérieures;
 - travailler en collaboration avec les services centraux et extérieurs du ministère et d'autres instances gouvernementales pour s'assurer que la communication est bien coordonnée et alignée avec la stratégie globale du Gouvernement;
 - fournir des rapports et des analyses sur l'impact des communications et des perceptions des politiques étrangères, contribuant ainsi à l'élaboration de stratégies de communication futures;
 - coordonner la communication entre le Ministère en charge des Affaires étrangères et les différentes missions diplomatiques et postes consulaires du Tchad à l'étranger;
 - rédiger des discours, des déclarations et d'autres documents de communication qui seront utilisés par le Ministre ou d'autres hauts fonctionnaires lors de rencontres ou d'événements à caractère international ;
 - surveiller les réactions internationales et nationales aux politiques et actions du Gouvernement et adapter la communication en conséquence.

Article 12 : Le Porte-parolat est structuré en deux (02) directions techniques:

- une Direction de la Communication stratégique;
- une Direction de la Communication digitale.

PARAGRAPHE 1^{er} : DE LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION STRATÉGIQUE

Article 13 : Placée sous l'autorité d'un directeur, la Direction de la Communication stratégique est chargée de:

- superviser et coordonner de manière cohérente la communication du Ministère;
- assurer la couverture médiatique des activités du Ministère en collaboration avec l'Attaché de presse ;

- suivre avec l'Attaché de presse, les dépêches d'agences, des journaux et autres publications présentant un intérêt pour le Tchad pour l'information du Ministre et des services extérieurs;
- faire la synthèse de l'actualité nationale et internationale à l'attention du Ministre et des services centraux et extérieurs;
- organiser, coordonner et superviser les briefings, points et conférences de presse au niveau du Ministère en collaboration avec l'Attaché de presse;
- veiller à l'entretien et à la performance des matériels et équipements techniques destinés à la communication et à la documentation du Ministère;
- assurer conjointement avec l'Attaché de presse, la liaison entre le Ministère et les médias.

PARAGRAPHE 2 : DE LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION DIGITALE

Article 14 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, la Direction de la Communication digitale est chargée de:

- participer à l'animation, à la gestion et à la mise à jour du site web du Ministère, ainsi que de ses pages digitales, des applications mobiles et d'autres plateformes numériques en parfaite collaboration avec l'Attaché de presse;
- créer de contenu digital, de textes, d'images, des vidéos, de podcasts, d'infographies et d'autres formats adaptés aux canaux numériques;
- coordonner les différentes équipes impliquées dans les projets de communication digitale (designers, développeurs, agences de communication) ;
- sensibiliser et former les équipes internes aux enjeux et aux bonnes pratiques de la communication digitale;
- créer et gérer les archives (photos et vidéos) en collaboration avec l'Attaché de presse du Ministère;
- explorer de nouvelles technologies et plateformes pour innover dans la stratégie de communication afin de protéger et améliorer l'image du département;
- veiller à la cohérence et à la mise à jour des sites web du ministère et des services extérieurs.

SECTION 4 : DE LA COMMISSION NATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

Article 15: La Commission nationale de la Francophonie est placée sous l'autorité du Ministre chargé des Affaires étrangères.

Elle est dirigée par un Secrétaire exécutif, nommé par décret pris en Conseil des ministres, sur proposition du

Ministre Chargé des Affaires étrangères, parmi les hauts cadres de l'Administration.

Article 16: Le Secrétaire exécutif assure la coordination des activités de la Commission et agit en qualité de Correspondant national de l'Organisation internationale de la francophonie.

Article 17: L'organisation et le fonctionnement de la Commission nationale de la Francophonie sont ceux fixés par le Décret N°891/PR/PM/MRE/07 du 06 novembre 2007.

SECTION 5 : DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ACADÉMIE DIPLOMATIQUE

Article 18 : Placée sous l'autorité d'un Directeur général, choisi pour sa qualification et son expérience avérée, la Direction générale de l'Académie diplomatique est une structure d'étude prospective, de formation adaptée aux besoins opérationnels des diplomates, de stage et de recyclage du personnel du Ministère des Affaires étrangères.

L'Académie diplomatique délivre de certificats et d'attestations de fin de formation ou de stage suivi auprès des services centraux et extérieurs du Ministère des Affaires étrangères.

Lors des stages, l'Académie accorde une rémunération à ses stagiaires déployés auprès des représentations diplomatiques du Tchad à l'étranger, en liaison avec la Direction des Ressources humaines et du placement à l'international.

A ce titre, la Direction générale de l'Académie diplomatique est chargée de :

- préparer les diplomates futurs;
- concevoir et mettre à jour les programmes de formation et de stage, s'assurant ainsi qu'ils répondent aux spécificités et aux besoins du ministère;
- déterminer les critères de sélection des formateurs et des intervenants, qu'ils soient internes ou externes, en fonction de leur expertise et de leur expérience;
- définir les critères d'admission des participants aux formations et de s'assurer que ceux-ci possèdent les qualifications nécessaires pour bénéficier des programmes proposés;
- instituer des systèmes d'évaluation pour mesurer la progression des participants et délivrer des attestations ou certificats en fonction de leur performance;
- établir des partenariats avec d'autres organismes de formation, universités ou organisations internationales pour enrichir le contenu pédagogique et les opportunités d'apprentissage;
- surveiller l'efficacité des programmes de formation et d'apporter des améliorations en fonction des retours d'expérience des participants et des évolutions dans le domaine des relations internationales et de la diplomatie;
- participer à la promotion des valeurs et des pratiques de la diplomatie, en intégrant des

aspects éthiques et déontologiques dans la formation;

- collaborer avec d'autres directions du ministère pour s'assurer que les programmes sont alignés avec les objectifs stratégiques et les priorités du pays en matière de politique internationale;
- effectuer un suivi post-formation pour évaluer l'intégration des compétences acquises dans la pratique professionnelle des diplomates formés;
- établir et maintenir des partenariats stratégiques avec des institutions académiques et diplomatiques, tant nationales qu'internationales, afin de renforcer l'offre de formation et de promouvoir des échanges d'expertise;
- gérer et coordonner des programmes d'échanges avec des écoles diplomatiques étrangères, des universités partenaires et des organisations internationales;
- budgétiser annuellement les charges liées aux stages dans les Ambassades, Représentations permanentes et Consultats du Tchad à l'étranger.

Article 19 : La Direction générale de l'Académie diplomatique comprend deux (02) directions techniques:

- une Direction du Partenariat;
- une Direction de la Formation et des stages.

PARAGRAPHE 1^{er} : DE LA DIRECTION DES PARTENARIATS

Article 20: Placée sous l'autorité d'un Directeur, choisi pour son expérience et ses prises d'initiatives, la Direction des Partenariats est chargée de :

- établir et entretenir des relations avec d'autres ministères, organismes gouvernementaux, organisations internationales, universités et institutions de recherche pour promouvoir la coopération en matière de formation diplomatique;
- collaborer avec des partenaires pour créer des programmes de formation adaptés aux besoins diplomatiques, en intégrant des pratiques innovantes et des approches pédagogiques variées;
- faciliter le partage de connaissances et d'expériences entre les différentes institutions partenaires pour améliorer la qualité de la formation des diplomates;
- planifier des conférences, des ateliers et des séminaires en collaboration avec des partenaires pour aborder des sujets d'actualité ou des défis contemporains auxquels la diplomatie est confrontée;
- gérer les programmes d'échanges permettant aux diplomates de se former à l'étranger ou d'accueillir des professionnels étrangers dans le pays;

- encourager et soutenir des projets de recherche en collaboration avec des partenaires académiques pour enrichir la formation et les pratiques diplomatiques;
- établir et maintenir des réseaux de communication entre les partenaires afin de favoriser les échanges d'informations et d'idées.

PARAGRAPHE 2 : DE LA DIRECTION DE LA FORMATION ET DES STAGES

Article 21 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, choisi pour sa compétence avérée en la matière, la Direction de la Formation et des stages est chargée de :

- élaborer des programmes de formation adaptés aux besoins des diplomates et du personnel du ministère, incluant des cours sur les relations internationales, le droit international, la diplomatie, la négociation, etc. ;
- faciliter des stages pratiques pour les diplomates en formation, leur permettant d'acquérir de l'expérience sur le terrain dans des ambassades ou des consulats;
- évaluer l'efficacité des programmes de formation et des stages, en recourant à des méthodes d'évaluation pour améliorer continuellement les contenus et les méthodes pédagogiques;
- travailler en étroite collaboration avec d'autres institutions académiques, organisations internationales et agences gouvernementales pour enrichir les programmes de formation;
- sélectionner et former les formateurs et les mentors qui encadreront les futurs diplomates;
- offrir des conseils et un soutien dans la gestion de carrière des diplomates en formation, en les aidant à naviguer dans les différentes étapes de leur parcours professionnel;
- encourager la formation tout au long de la vie pour le personnel en poste, afin de s'assurer qu'ils restent à jour sur les évolutions potentielles dans le domaine de la diplomatie et des affaires internationales.

Article 22 : Les autres modalités d'organisation et de fonctionnement ainsi que les conditions d'accès à l'académie diplomatique sont déterminées par arrêté du Ministre Chargé des Affaires étrangères.

CHAPITRE III: DE L'ADMINISTRATION CENTRALE SECTION 1: DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article 23: Le Secrétariat général est placé sous l'autorité d'un secrétaire général, assisté d'un adjoint. L'organisation et les attributions du Secrétariat général sont celles définies par le Décret N°1511PCMT/PMT/2021 du 21 juillet 2021.

Article 24 : Le Secrétariat général comprend :

- une Direction générale des Services généraux;

- une Direction générale des Relations bilatérales;
- une Direction générale des Relations multilatérales;
- une Direction générale du Protocole d'État;
- des Services rattachés.

SOUS-SECTION 1 : DE LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES GENERAUX

Article 25: Placée sous l'autorité d'un Directeur général, la Direction générale des Services généraux est chargée de :

- traiter et suivre la gestion administrative de la carrière de l'ensemble du personnel du Ministère;
- initier, conserver et suivre les textes relatifs aux nominations, promotions, avancements, décorations, affectations, rappels, récompenses et sanctions;
- suivre la carrière des cadres tchadiens en service dans les Organisations internationales;
- coordonner et gérer une base de données relative au recrutement des nationaux dans les institutions et organisations internationales;
- participer aux travaux des Commissions mixtes; préparer et examiner, en collaboration avec les départements concernés, les projets de Traités, d'Accords ou de Conventions entre la République du Tchad et la Communauté internationale;
- traiter les questions juridiques relatives à la protection des Tchadiens à l'étranger et des étrangers au Tchad;
- assurer la gestion du courrier du Ministère;
- coordonner la création d'une base de données sécurisée pour les archives du Ministère;
- suivre toutes les questions relatives à la documentation officielle du Ministère.

Article 26: La Direction générale des Services généraux comprend quatre (04) Directions techniques:

- une Direction des Affaires juridiques et des Traités;
- une Direction des Ressources humaines et du placement des cadres à l'international ;
- une Direction du Courrier, des archives et de la documentation;
- une Direction des Tchadiens de l'étranger et des migrations.

PARAGRAPHE 1^{er} : DE LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES TRAITES

Article 27 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, la Direction des Affaires juridiques et des Traités est chargée de :

- fournir des conseils juridiques aux entités du Ministère sur le droit international, le droit diplomatique et les conventions internationales;

- participer à la négociation, à la rédaction, à l'adoption et à la révision des accords et traités internationaux;
- effectuer des analyses juridiques des traités, accords existants et obligations internationales du Tchad;
- représenter le Tchad dans les litiges internationaux;
- participer aux négociations bilatérales et multilatérales débouchant sur des engagements juridiques contraignants;
- organiser des sessions de formation et des ateliers de renforcement des capacités en droit international à l'intention du personnel diplomatique;
- suivre l'évolution du droit international et informer les autorités compétentes;
- collaborer avec d'autres ministères et institutions publiques sur les questions juridiques internationales, notamment en matière de droits de l'Homme et de commerce international;
- assurer l'intermédiation entre les Missions diplomatiques, les Organisations internationales et les juridictions nationales pour le règlement des différends à caractère privé.

PARAGRAPHE 2 : DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU PLACEMENT DES CADRES A L'INTERNATIONAL

Article 28 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, la Direction des Ressources humaines et du placement des cadres à l'international est chargée de :

- mettre en œuvre la politique de gestion des ressources humaines du Ministère;
- planifier les besoins en effectifs et assurer la gestion des affectations du personnel diplomatique et administratif;
- suivre les carrières, promotions, congés, absences et situations administratives du personnel;
- proposer les distinctions honorifiques ou mesures disciplinaires, selon les cas;
- centraliser et traiter les demandes de formation continue et de perfectionnement professionnel en collaboration avec la direction générale de l'Académie diplomatique;
- identifier les besoins et planifier les formations en collaboration avec la direction générale de l'Académie diplomatique;
- suggérer au Ministre toutes mesures ou actions favorisant une meilleure présence du Tchad au sein des organismes internationaux;
- assurer la veille et rechercher les appels à candidature et/ou les vacances de poste à l'international afin d'en informer les potentiels candidats tchadiens;

- assurer le placement et le suivi des cadres tchadiens dans les institutions et organisations internationales en collaboration avec les représentations à l'extérieur ;
- constituer et tenir à jour une base de données des profils éligibles à des postes internationaux;
- produire les statistiques du personnel et établir des rapports périodiques de gestion.

PARAGRAPHE 3: DE LA DIRECTION DU COURRIER, DES ARCHIVES ET DE LA DOCUMENTATION

Article 29 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, la Direction du Courrier, des archives et de la documentation est chargée de :

- assurer la réception, l'enregistrement, la ventilation et l'expédition du courrier officiel du Ministère;
- organiser et superviser la gestion des archives administratives, diplomatiques et techniques du Ministère;
- créer et maintenir une base de données centralisée et sécurisée des documents administratifs;
- garantir la conservation, la traçabilité et la confidentialité des documents officiels;
- assurer la numérisation et le classement des archives selon les normes en vigueur;
- contribuer à la modernisation des outils de gestion documentaire au sein des services centraux;
- produire et diffuser la documentation officielle, en lien avec les autres structures du Ministère;
- appuyer les Directions et Représentations extérieures dans la gestion de leurs archives.

PARAGRAPHE 4 : DE LA DIRECTION DES TCHADIENS DE L'ETRANGER ET DES MIGRATIONS

Article 30: Placée sous l'autorité d'un Directeur, la Direction des Tchadiens de l'étranger et des migrations est chargée de la promotion et de la protection des intérêts de la diaspora tchadienne ainsi que des étrangers établis au Tchad.

À ce titre, elle est chargée de :

- renforcer les liens avec les Tchadiens de l'étranger et valoriser leur contribution au développement national;
- fournir aux compatriotes à l'étranger une assistance administrative, consulaire et juridique;
- promouvoir les investissements issus de la diaspora; protéger les droits des Tchadiens à l'étranger, notamment en contexte de crise;
- analyser les flux migratoires et formuler des politiques adaptées;
- veiller à la protection des travailleurs migrants et de leurs familles, en collaboration avec les ministères et institutions concernés;

- collaborer avec les partenaires institutionnels pour une gouvernance concertée des migrations et de la diaspora.

SOUS-SECTION II : DE LA DIRECTION GENERALE DES RELATIONS BILATERALES

Article 31 : Placée sous l'autorité d'un Directeur général, la Direction générale des Relations bilatérales est chargée de :

- définir, mettre en œuvre et évaluer la politique extérieure du Tchad en matière de coopération bilatérale, conformément aux orientations nationales;
- coordonner les relations bilatérales dans les domaines politique, économique, culturel, technique et sécuritaire avec les Etats partenaires ;
- préparer les visites officielles et réunions bilatérales de haut niveau et en assurer l'organisation;
- suivre la mise en œuvre des engagements bilatéraux et évaluer leur impact;
- élaborer les projets d'accords de coopération bilatérale en assurant le suivi et veiller à leur mise en œuvre;
- effectuer une veille diplomatique et stratégique sur les dynamiques bilatérales;
- produire des analyses, notes techniques et éléments de position sur les relations bilatérales;
- assurer le suivi régulier des engagements bilatéraux et évaluer leur impact sur les intérêts nationaux.

Article 32 : La Direction générale des Relations bilatérales est composée de trois (03) Directions techniques, sectorisées par aire géographique:

- une Direction Afrique;
- une Direction Europe;
- une Direction Amérique, Asie, Océanie et Caraïbes.

PARAGRAPHE 1^{er} : DE LA DIRECTION AFRIQUE

Article 33 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, la Direction Afrique est chargée de :

- définir les priorités et orientations stratégiques de la coopération bilatérale avec les pays africains, en lien avec les intérêts nationaux;
- conduire les négociations relatives aux accords bilatéraux dans les domaines politique, économique, sécuritaire, social et culturel;
- assurer le suivi, l'évaluation et la mise en œuvre des accords bilatéraux conclus avec les Etats africains;
- assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des engagements contractés avec les Etats africains;
- réaliser une veille continue sur les évolutions politiques, sécuritaires et économiques du continent africain;

- élaborer des notes d'analyse, rapports techniques et propositions d'orientation diplomatique à l'attention des autorités compétentes.

PARAGRAPHE 2 : DE LA DIRECTION EUROPE

Article 34: Placée sous l'autorité d'un Directeur, la Direction Europe est chargée de :

- formuler et mettre en œuvre la politique de coopération bilatérale entre le Tchad et les pays européens; élaborer des projets d'accords de coopération et assurer leur suivi;
- proposer, négocier et suivre les accords de coopération conclus avec les Etats européens;
- coordonner les actions diplomatiques et techniques avec les Etats membres de l'Union européenne, les pays hors Union européenne ainsi qu'avec les institutions européennes;
- assurer la préparation logistique et diplomatique des missions officielles, commissions mixtes et rencontres bilatérales avec les partenaires européens;
- effectuer une veille stratégique sur les dynamiques géopolitiques européennes ayant un impact sur les relations avec le Tchad;
- produire des notes d'analyse, des synthèses et recommandations à l'attention des autorités ministérielles.

PARAGRAPHE 3 : DE LA DIRECTION AMERIQUE, ASIE, OCEANIE ET CARAÏBES

Article 35 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, la Direction Amérique, Asie, Océanie et Caraïbes est chargée de :

- concevoir, piloter et suivre la politique bilatérale du Tchad avec les États d'Amérique du Nord, d'Amérique latine, d'Asie, d'Océanie et des Caraïbes;
- initier, négocier et suivre la mise en œuvre d'accords de coopération dans les domaines politique, économique, culturel, scientifique et sécuritaire en collaboration avec les ministères et institutions concernés;
- organiser les échanges de haut niveau (missions officielles, forums bilatéraux, commissions mixtes) avec les pays relevant de sa zone de compétence;
- assurer une veille diplomatique sur les évolutions stratégiques, régionales et bilatérales dans les zones concernées;
- proposer des orientations stratégiques et diplomatiques adaptées aux spécificités géographiques;
- fournir des analyses, des notes de synthèse et des aides à la décision sur les pays couverts par la Direction.

SOUS-SECTION III : DE LA DIRECTION GENERALE DES RELATIONS MULTILATERALES

Article 36 : Placée sous l'autorité d'un Directeur général, assisté d'un adjoint, la Direction générale des Relations multilatérales comprend trois (03) directions techniques, chargées de la mise en œuvre de la politique multilatérale du Tchad dans leurs domaines respectifs. Il s'agit de :

- une Direction des Organisations internationales et des Affaires politiques;
- une Direction de l'Intégration africaine et des Organisations régionales africaines;
- une Direction du Monde Arabe et de la Coopération islamique.

PARAGRAPHE 1^{er} : DE LA DIRECTION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET DES AFFAIRES POLITIQUES

Article 37 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, la Direction des Organisations internationales et des affaires politiques est chargée de :

- assurer le suivi des relations avec les Agences du système des Nations Unies, les institutions multilatérales à portée universelle et les organisations à compétence globale;
- organiser la participation du Tchad aux grands rendez-vous internationaux (Sommets, Conférences, Assemblées générales, etc.) ;
- suivre l'exécution des engagements pris par le Tchad au sein de ces instances;
- coordonner les activités de coopération avec les agences onusiennes et partenaires institutionnels;
- identifier les opportunités de candidatures pour les postes électifs au sein des organisations internationales et assurer le soutien aux partenaires lorsque cela sert les intérêts nationaux en collaboration avec les services compétents du Ministère;
- produire des notes d'analyse et des positions stratégiques sur les dossiers débattus dans les enceintes multilatérales.

PARAGRAPHE 2 : DE LA DIRECTION DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES ORGANISATIONS REGIONALES AFRICAINES

Article 38 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, la Direction de l'Intégration africaine et des organisations régionales africaines est chargée de :

- assurer le suivi de la participation du Tchad aux organisations d'intégration régionale africaines (UA, CEEAC, CEMAC, G5 SAHEL, GABAC, CBLT, etc.) ;
- gérer les relations avec les institutions africaines à vocation politique, économique, culturelle et sécuritaire ;
- contribuer à l'élaboration et validation des positions du Tchad enjeux d'intégration;
- à la sur les
- coordonner la préparation et la participation aux sommets, réunions ministérielles et comités spécialisés;

- veiller à l'application effective des décisions prises par le Tchad dans les cadres régionaux;
- proposer des actions stratégiques pour renforcer la présence du Tchad au sein des mécanismes d'intégration africaine

PARAGRAPHE 3 : DE LA DIRECTION DU MONDE ARABE ET DE LA COOPERATION ISLAMIQUE

Article 39 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, la Direction du Monde Arabe et de la coopération islamique est chargée de :

- gérer les relations bilatérales et multilatérales du Tchad avec l'OCI, la Ligue arabe et les autres entités régionales du monde arabe et arabo-islamique ;
- assurer la coordination de la participation du Tchad aux sommets et réunions de ces organisations;
- suivre l'exécution des engagements du Tchad au sein de ces institutions;
- produire des analyses sur les dynamiques diplomatiques, politiques et économiques avec le monde arabe et arabo-islamique ;
- soutenir et promouvoir les candidatures tchadiennes aux postes à responsabilité en collaboration avec les services compétents du Ministère;
- développer des stratégies de positionnement et d'influence au sein de ces structures.

SOUS-SECTION IV : DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU PROTOCOLE D'ÉTAT

Article 40 : Placée sous l'autorité d'un Directeur général, assisté d'un adjoint, la Direction générale du Protocole d'État est chargée de l'organisation et de la gestion des manifestations officielles ainsi que de toutes les questions d'ordre protocolaire au niveau national.

A ce titre, elle est chargée de :

- planifier et encadrer les cérémonies d'État, les visites officielles et les rencontres diplomatiques;
- faciliter les relations entre les autorités nationales et les représentants étrangers accrédités;
- élaborer et assurer la mise en œuvre des normes protocolaires applicables aux activités institutionnelles;
- assurer le conseil en matière de protocole et d'étiquette auprès des hautes autorités;
- former les agents publics aux règles et usages du protocole;
- coordonner les actions protocolaires interministérielles;
- veiller à la préservation des traditions diplomatiques et du respect des codes de courtoisie.

Article 41 : La Direction générale du Protocole d'État comprend trois (03) Directions techniques:

- une Direction des Privilèges et immunités diplomatiques;

- une Direction des Actes et documents protocolaires;
- une Direction de l'Accueil, du cérémonial et des conférences internationales.

PARAGRAPHE 1^{er} : DE LA DIRECTION DES PRIVILEGES ET IMMUNITES DIPLOMATIQUES

Article 42 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, la Direction des Privilèges et immunités diplomatiques est chargée de :

- veiller au respect des conventions internationales relatives aux immunités diplomatiques, notamment la Convention de Vienne;
- délivrer les titres d'identité et de séjour aux membres du corps diplomatique et à leurs familles;
- assurer l'expertise juridique sur les questions de privilèges et immunités;
- garantir en concertation avec les ministères compétents, l'application effective des droits conférés aux représentants étrangers;
- intervenir en cas de contentieux relatifs au statut diplomatique;
- organiser des actions de formation et de sensibilisation en droit diplomatique;
- traiter les demandes de franchises et d'exonérations;
- octroyer les visas diplomatiques et de courtoisie;
- gérer l'émission des commissions consulaires et exéquaturs;
- instruire les demandes de survol et d'atterrissage à caractère diplomatique.

PARAGRAPHE 2 : DE LA DIRECTION DES ACTES ET DOCUMENTS PROTOCOLAIRES

Article 43 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, la Direction des Actes et documents protocolaires est chargée de :

- rédiger, authentifier et archiver les actes protocolaires relatifs aux relations diplomatiques (accords, traités, conventions etc.);
- assurer l'encadrement des standards protocolaires lors des visites officielles et des rencontres diplomatiques;
- coopérer avec les entités nationales et internationales pour les aspects documentaires du protocole;
- assurer la veille normative sur les procédures protocolaires;
- mettre en place des formations spécialisées sur les pratiques diplomatiques;
- établir les documents officiels tels que pouvoirs, lettres de créance, passeports diplomatiques ou de service;
- gérer la délivrance des cartes diplomatiques;
- coordonner l'attribution des plaques diplomatiques;

- assurer la tenue à jour de l'annuaire diplomatique et de la liste protocolaire.

PARAGRAPHE 3 : DE LA DIRECTION DE L'ACCUEIL, DU CEREMONIAL ET DES CONFERENCES INTERNATIONALES

Article 44 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, la Direction de l'Accueil, du cérémonial et des conférences internationales est chargée de :

- organiser l'accueil des personnalités et délégations officielles en visite au Tchad;
- assurer le protocole logistique des réceptions, cérémonies et événements de haut niveau;
- garantir l'application des normes protocolaires lors des événements d'envergure;
- fixer les règles de préséance, de rang et de protocole d'honneur;
- produire les documents d'accompagnement et les fiches protocolaires;
- conseiller les responsables publics sur les usages en matière de protocole international;
- assister la Grande Chancellerie lors de remise de distinctions aux hôtes officiels;
- gérer les salons d'honneur dans les aéroports nationaux.

SOUS-SECTION V : DES SERVICES RATTACHES AU SECRETARIAT GENERAL

Article 45 : Les structures ci-dessous sont rattachées au Secrétariat général :

- une Direction des Ressources financières et du matériel;
- une Direction des Etudes et de la prospective.

PARAGRAPHE 1^{er} : DE LA DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU MATERIEL

Article 46 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, assisté d'un adjoint, la Direction des Ressources financières et du matériel est chargée de :

- élaborer, suivre et exécuter le budget du ministère;
- gérer les crédits alloués au ministère;
- suivre l'utilisation des fonds affectés aux services extérieurs, en collaboration avec les Attachés financiers des Missions diplomatiques et des Postes consulaires;
- veiller à la programmation budgétaire et au suivi du processus d'ouverture des missions diplomatiques et des postes consulaires;
- tenir la comptabilité matière des services centraux et extérieurs du Ministère;
- préparer les dossiers d'appel d'offres et suivre l'exécution des marchés publics du ministère;
- suivre l'exécution des travaux de prestation des services;
- gérer et suivre la maintenance des biens meubles et immeubles relevant du patrimoine du département, en liaison avec les autres administrations concernées;
- suivre en liaison avec les autres services compétents, les questions ayant trait aux

négociations se rapportant aux affaires financières;

- mettre à jour et suivre relatifs aux contributions organisations internationales le Tchad est partie;
- suivre la politique d'acquisition des bâtiments devant abriter les chancelleries, les résidences et les logements du personnel;
- traiter et suivre jusqu'à aboutissement, en liaison avec les Attachés financiers, les dossiers des indemnités de nomination, des congés, de rappel, des frais de scolarité, des remboursements et/ou paiement de divers droits concernant le personnel des services extérieurs, les dossiers dues aux auxquelles

PARAGRAPHE 2 : DE LA DIRECTION DES ÉTUDES ET DE LA PROSPECTIVE

Article 47 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, choisi pour sa capacité et son expérience en la matière, la Direction des Études et de la Prospective est chargée de :

- évaluer les tendances géopolitiques, économiques et sociales à l'échelle mondiale pour anticiper les changements pouvant affecter la diplomatie et les relations internationales;
- élaborer des études approfondies sur des sujets spécifiques liés à la politique extérieure, offrant des recommandations basées sur des analyses rigoureuses;
- mettre en place une veille pour rester informé des nouvelles initiatives, des recherches et des développements dans le domaine des relations internationales et de la diplomatie;
- concevoir des programmes de formation pour les diplomates sur des sujets émergents et des défis futurs, assurant que le personnel est bien préparé face aux enjeux contemporains et à venir;
- fournir des conseils aux décideurs politiques sur les implications des recherches et des analyses pour la formulation de la politique étrangère;
- travailler en synergie avec d'autres ministères, institutions de recherche et organisations internationales pour partager des informations et développer des réflexions communes sur des thématiques stratégiques;
- encourager de nouvelles approches et solutions en matière de diplomatie en intégrant des perspectives futures et des innovations dans le domaine.

SECTION II : DES SERVICES EXTÉRIEURS

Article 48: Les Services extérieurs du Ministère des Affaires étrangères, de l'intégration africaine et des Tchadiens de l'étranger comprennent:

- les Ambassades de la République du Tchad;
- les Représentations Permanentes auprès des Organisations internationales;

- les Postes Consulaires de la République du Tchad.

Article 49 : Un décret spécifique détermine les attributions, l'organisation et le fonctionnement des représentations diplomatiques et postes consulaires de la République du Tchad et fixe leurs sièges ainsi que leurs juridictions.

TITRE II : DES DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Article 50 : Le Secrétaire général et son adjoint, l'Inspecteur général, le Porte-parole, les Directeurs généraux et leurs adjoints sont nommés par décret, sur proposition du Ministre Chargé des Affaires étrangères.

Article 51: Les Inspecteurs techniques et les Directeurs techniques sont nommés par décret, sur proposition du Ministre Chargé des Affaires étrangères. Les Directeurs techniques peuvent être assistés des adjoints nommés dans les mêmes conditions.

Article 52 : Le Coordonnateur militaire est nommé par décret, sur proposition conjointe du Ministre Chargé des Affaires Étrangères et du ministre Chargé des Armées, parmi les officiers généraux ou les officiers supérieurs.

Le personnel militaire exerçant à la Coordination militaire est, selon les cas, placé, après avis favorable du Ministre Chargé des Affaires étrangères, en position de détachement pour celui appelé à occuper un poste de responsabilité ou en position de mise à disposition pour celui employé comme personnel d'appui.

Article 53: Les directions sont structurées en des divisions et des sections.

Les chefs des divisions et des sections ont respectivement rang et avantages de sous directeurs et de chefs de service.

Un arrêté du Ministre Chargé des Affaires étrangères fixe la composition et les attributions des divisions et des sections.

Article 54: Les responsables et agents de la Direction générale du Protocole d'État bénéficient des indemnités spéciales fixées par le Décret n°1727/PR/PM/MRE/2009 du 22 décembre 2009.

Article 55: Les responsables et agents du Porte-parolat et de la Direction des Archives, du courrier et de la documentation bénéficient des mêmes indemnités que celles accordées au personnel de la Direction générale du Protocole d'État.

Article 56 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées, notamment le Décret N°213/PR/MAE/ATE/2021 du 04 août 2021 portant organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires étrangères, de l'intégration africaine et des Tchadiens de l'étranger et ses textes modificatifs subséquents.

Article 57 : Le Ministre d'État, Ministre des Affaires étrangères, de l'intégration africaine et des Tchadiens de l'étranger et le Ministre d'État, Ministre des Finances, du budget, de l'économie, du plan et de la coopération internationale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République.

N'Djamena, le 25 juillet 2025
Maréchal MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO

Par le Président de la République,
Le Premier ministre, Chef du Gouvernement
Amb. ALLAH-MAYE HALINA
Le Ministre d'État, Ministre des Affaires étrangères, de
l'intégration africaine et des Tchadiens de l'étranger
Dr ABDOULAYE SABRE FADOUL

PRIMATURE

ARRETE N°4921/PR/PM/2025 Portant création d'un Comité national chargé de l'organisation de la 75^{ème} Session du Comité des Ministres de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)

**Le Premier ministre,
Chef du Gouvernement;**

Vu la Constitution;

Vu le Décret N°0064/PR/2025 du 04 février 2025 portant nomination d'un Premier ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le Décret N°0065/PR/PM/2025 du 06 février 2025 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le Décret N°0112/PR/PM/2025 du 27 février 2025 portant rectificatif au Décret N°065/PR/PM/2025 du 06 février 2025, portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le Décret N°1092/PR/PM/2025 du 12 juin 2025 portant Structure générale du Gouvernement et attributions de ses membres;

Vu la résolution N°2023 CM-CD1 adoptée par les pays membres de l'Agence pour la Sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), relative à la tenue de la 75^{ème} Session du Comité des ministres à N'Djaména au Tchad;

Vu les nécessités de service;

ARRÊTE:

Article 1^{er}: Il est créé un Comité national chargé de l'organisation de la 75^{ème} Session du Comité des ministres de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) à N'Djaména, du 21 au 25 juillet 2025.

Article 2: Placé sous la supervision du Premier ministre, Chef du Gouvernement, le Comité national est chargé de :

- coordonner les préparatifs de la session en collaboration avec l'ASECNA et les autres parties prenantes;
- organiser la cérémonie d'ouverture;
- faciliter l'entrée des participants sur le territoire national;
- assurer la mise en place d'infrastructures nécessaires au bon déroulement de l'événement à savoir la logistique, le transport, l'hébergement, la restauration et la sécurité des participants;
- identifier et mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la réussite de la conférence;
- développer une stratégie de communication nationale et internationale, gérer la couverture médiatique de l'événement et promouvoir l'image du pays hôte ;

- assurer le suivi de la mise en œuvre des préparatifs et rendre compte à la hiérarchie;
- préparer l'accueil et l'encadrement protocolaires des délégations des États membres et des invités spéciaux.

Article 3 : Le Comité national est composé comme suit:

Président: le Ministre des Transports, de l'aviation civile et de la météorologie nationale;

Vice-Président: le Ministre d'État, Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Tchadiens de l'étranger;

Rapporteur général: le Ministre Secrétaire général du Gouvernement;

Rapporteur général adjoint: le Secrétaire général de la Primature ;

Membres:

- le Ministre d'État, Ministre des Finances, du budget, de l'économie, du plan et de la coopération internationale;
- le Ministre de la Sécurité publique et de l'immigration;
- le Ministre du Développement touristique, de la culture et de l'artisanat;
- le Ministre de la Communication, Porte-parole du Gouvernement;
- le Maire de la ville de N'Djaména ;
- le Conseiller Chargé de l'Aviation civile du Président de la République;
- le Conseiller Chargé de l'Aviation civile du Premier ministre;
- le représentant de l'ASECNA au Tchad.

Article 4: Le Comité national est appuyé par un comité technique chargé de (i) évaluer les besoins humains et matériels, (ii) proposer le déroulement pratique de l'événement et (iii) élaborer le budget de l'organisation. Le Comité technique rend compte au Comité national, qui validera les propositions faites.

Article 5 : Le Comité technique est composé comme suit:

Président: le Secrétaire général du Ministère en charge de l'Aviation civile;

Rapporteur général: le Directeur général de l'Autorité de l'aviation civile;

Trésorier: le Directeur des Ressources humaines et matérielles du Ministère en charge de l'Aviation civile;

Membres:

- le Secrétaire général du Ministère en charge de la Communication;
- le Directeur général de la Police nationale;
- le Directeur général des Renseignements et des Investigations;
- le Directeur général du Protocole d'État de la Présidence de la République;
- le Directeur général du Protocole du Ministère des Affaires étrangères;
- le Directeur général de la SONEXHO ;
- le Directeur du Protocole de la Primature ;
- le Conseiller chargé de l'Aviation civile du Ministre Chargé de l'Aviation civile.

Article 6 : Le Comité technique peut mettre en place des sous-comités thématiques pour le besoin de son travail.

Article 7 : Le Comité national et le Comité technique peuvent faire appel en cas de besoin, à toute personne physique ou morale, susceptible de les aider dans l'accomplissement de leurs missions.

Article 8 : Les charges financières liées aux activités du Comité national et du Comité technique sont supportées par le Budget de l'État.

Article 9 : Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République.

N'Djamena, le 14 Juillet 2025
Amb. ALLAH-MAYE HALINA

MINISTERE DE LA JEUNESSE

DECRET N°1519/PR/PM/MJS/2025 Portant organisation et fonctionnement du Ministère de la Jeunesse et des Sports

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES**

Vu la Constitution;

Vu la loi N°026/PR/2007 du 18 décembre 2007, portant charte nationale des sports;

Vu le Décret N°0064/PR/2025 du 04 février 2025, portant Nomination d'un Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret N°0065/PR/PM/2025 du 06 février 2025, portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret N°112/PR/PM/2025 du 27 février 2025 portant rectificatif du décret N°0065/PR/PM/2025 ;

Vu le Décret N°1092/PR/PM/2025 du 12/06/2025, portant Structure générale du Gouvernement et attributions de ses Membres;

Sur Proposition du Ministre de la Jeunesse et des sports;

DECRETE:

TITRE 1: DE L'ORGANISATION

Article 1^{er} : le Ministère de la Jeunesse et des sports est structuré comme suit:

- une Direction de cabinet; une Inspection générale;
- une Administration centrale; des Services déconcentrés;
- des Organismes sous tutelle.

CHAPITRE 1 : DE LA DIRECTION DE CABINET

Article 2 : la Direction de cabinet est placée sous l'autorité d'un Directeur.

La composition et les attributions de la Direction de cabinet sont définies par des textes spécifiques.

CHAPITRE II : DE L'INSPECTION GÉNÉRALE

Article 3 : Placée sous l'autorité d'un Inspecteur général, assisté d'un adjoint, l'inspection générale veille à la régularité, à la qualité et à l'efficacité du fonctionnement des services et à l'application de la réglementation et directives ministérielles. L'inspecteur Général et son adjoint ont respectivement rang et avantages de secrétaire général et de secrétaire général adjoint du ministère.

A ce titre, elle est chargée de :

- assurer des missions permanentes de contrôle technique, financier, matériel et d'évaluation des services centraux et provinciaux du Ministère, y compris les organismes sous tutelle;
- assurer, à la demande, des missions ponctuelles d'expertise à titre de conseil ou d'audit pour le compte du Ministère ou de tout autre service ou organisme sous tutelle;
- proposer des mesures visant à améliorer le fonctionnement administratif, financier et matériel des services centraux et provinciaux ainsi que des organismes sous tutelle;
- contrôler l'application de la législation, de la réglementation technique et des directives;
- effectuer toute autre mission à elle confiée par le Ministre.

Article 4 : Pour l'accomplissement de sa mission, l'Inspection générale a accès à tous les dossiers, documents et livres détenus par les services, les établissements et organismes sous tutelle.

En cas de besoin, l'inspection générale peut faire appel à toute personne dont la compétence est nécessaire pour l'accomplissement de sa mission.

Article 5 : L'Inspection générale est composée de quatre (4) inspections techniques suivantes:

- une Inspection chargée des Sports ;
- une Inspection chargée de la Jeunesse ;
- une Inspection chargée de l'entrepreneuriat et de l'Innovation;
- une Inspection chargée des Affaires financières, matérielles, de gestion du patrimoine et du personnel.

Article 6 : L'Inspection générale relève de l'autorité directe du Ministre.

Article 7 : Les Inspecteurs Techniques sont placés sous la responsabilité de l'Inspection Générale, ayant rang et avantages de Directeur des services centraux.

CHAPITRE III : DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

Article 8 : L'Administration centrale comprend:

- un Secrétariat général;
- une Direction générale de la Jeunesse et des loisirs;
- une Direction générale des Sports;
- une Direction générale de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation;
- une Direction générale de la gestion des structures sportives, de jeunesse et des loisirs;
- une Direction générale de la Planification et des Ressources ;
- des services rattachés.

SECTION 1: DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article 9 : Le Secrétariat général est placé sous l'autorité d'un Secrétaire général, assisté d'un adjoint. L'organisation et les attributions du Secrétariat général sont définies par un texte spécifique.

SECTION 2 : DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS

Article 10 : Placée sous l'autorité d'un Directeur général, assisté d'un adjoint, la Direction générale de la Jeunesse et des loisirs est une structure technique

qui a pour mission d'animer, de coordonner et de contrôler les activités des Directions techniques placées sous sa tutelle.

Article 11 : la Direction générale de la Jeunesse et des loisirs comprend :

- une Direction de l'Education Civique, de l'engagement citoyen et du mouvement associatif des jeunes ;
- une Direction de l'Insertion sociale, de la solidarité et de la protection des jeunes;
- une Direction du développement des loisirs.

PARAGRAPHE 1 : De la Direction de l'Education Civique de l'Engagement Citoyen et du Mouvement Associatif des Jeunes

Article 12 : placée sous l'autorité d'un Directeur, assisté d'un adjoint, la Direction de l'Education civique, de l'engagement citoyen et du mouvement associatif des jeunes est une structure technique d'appui à la mise en œuvre de la politique du Ministère en matière d'Education Civique des jeunes et d'encadrement des organisations et associations des jeunes.

A ce titre, elle est chargée de :

- développer un programme national d'éducation civique en milieu scolaire et extrascolaire ;
- développer des programmes d'information, de sensibilisation à la citoyenneté responsable et aux valeurs républicaines;
- renforcer la participation des jeunes à la promotion de leur droit et à la culture de la non-violence;
- développer des programmes et plans adaptés de lutte contre les fléaux psycho sociaux et psychiques de la jeunesse;
- renforcer les capacités des organisations des jeunes et des structures d'encadrement de la jeunesse, dans le domaine des droits humains et de la culture de la paix ;
- développer des programmes d'éducation aux droits humains et à la culture de la paix dans tous les ordres d'enseignements et les structures extrascolaires des jeunes;
- développer le cadre juridique et institutionnel renforçant la protection des droits des adolescents et jeunes;
- renforcer les compétences et le leadership des organisations et mouvements de jeunesse;
- renforcer les cadres d'échanges entre les jeunes et les instances nationales de décision;
- promouvoir le dialogue social et intergénérationnel en collaboration avec d'autres structures impliquées;
- promouvoir les droits socio-culturels des jeunes;
- concevoir et mettre en œuvre, en collaboration avec les directions techniques du Ministère, les autres axes stratégiques de la Politique Nationale de la Jeunesse ;

- favoriser la mobilité des échanges d'expérience et des bonnes pratiques entre les jeunes et leurs organisations au plan national et international;
- faciliter l'accès des jeunes aux plateformes et sources d'informations nécessaires à leur bien-être social, économique, sanitaire, culturel et technologique;
- promouvoir le développement de la Vie associative en milieu jeune;
- coordonner, régler et suivre les actions des associations, les programmes/projets des mouvements de jeunes légalement constitués et répertoriés au Ministère en charge de la Jeunesse;
- assurer la formation et le recyclage des leaders et des encadreurs des associations et des mouvements de jeunes, en collaboration avec les autres directions techniques;

PARAGRAPHE 2 : De la Direction de l'Insertion Sociale, de la Solidarité et de la Protection des Jeunes

Article 13 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, assisté d'un adjoint, la Direction de l'Insertion sociale, de la solidarité et de la protection des jeunes est une structure technique d'appui à la mise en œuvre de la politique du Ministère en matière d'insertion sociale, de la solidarité et de la protection des jeunes.

A ce titre, elle est chargée de :

- mettre en œuvre, en collaboration avec les autres directions techniques, les axes stratégiques de la Politique Nationale de la Jeunesse;
- apporter un appui technique aux projets et programmes d'éducation et de construction citoyenne des jeunes en partenariat avec les ministères et institutions concernés;
- concevoir les programmes, plans de formation et le renforcement des capacités des jeunes, en vue de leur assurer un plein épanouissement;
- promouvoir les notions de droits de l'Homme et de la citoyenneté au sein des associations et des mouvements de jeunes;
- contribuer à la protection psychosociale et juridique des jeunes et adolescents en collaboration avec des départements ministériels et institutions concernés;
- élaborer et mettre en place les programmes de formation des encadreurs et éducateurs spécialisés des jeunes;
- appuyer les initiatives du volontariat en milieux jeunes, en collaboration avec les autres institutions concernées;
- former et encadrer les couches vulnérables aux outils de base en TIC en collaboration avec les Directions concernées.

PARAGRAPHE 3 : De la Direction du Développement des Loisirs

Article 14 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, assisté d'un adjoint, la Direction du Développement des loisirs est une structure technique d'appui à la mise en œuvre de la politique du Ministère, en matière d'activités du développement des loisirs.

À ce titre, elle est chargée de :

- élaborer et mettre en œuvre toutes les stratégies de nature à favoriser le développement des loisirs;
- encourager la création des associations et clubs de loisirs;
- valider les modules de formation du personnel d'encadrement et d'animation des centres des loisirs et suivre son déroulement;
- développer des partenariats de coopération dans les domaines des loisirs avec d'autres institutions;
- appuyer l'action des Organisations Non Gouvernementales dans la mise en œuvre des projets de loisirs;
- encourager et promouvoir les activités de loisirs en milieu scolaire;
- organiser des séances de plaidoyer et de sensibilisation auprès des acteurs étatiques et privés, en vue du développement des loisirs;
- développer des stratégies de transfert de compétences aux collectivités locales en matière de loisirs pour leur développement local;
- valoriser le patrimoine des jeux traditionnels inspirés de la société Tchadienne et les généraliser dans la promotion des loisirs;
- veiller à la mise en œuvre de construction et de réhabilitation des sites des loisirs;
- Identifier de commun accord avec les différents partenaires, les besoins en loisirs et rechercher les ressources nécessaires à la réalisation des programmes d'équipement de ces sites;
- Tenir à jour les statistiques des activités des structures de loisirs et assurer régulièrement leur diffusion;
- Élaborer le cadre juridique pour la mise en œuvre des actions de loisirs;
- Examiner toute demande d'octroi de reconnaissance d'utilité publique des centres de loisirs privés et donner un avis.

SECTION 3 : DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SPORTS

Article 15: placée sous l'autorité d'un Directeur Général, assisté d'un adjoint, la Direction générale des Sports est une structure technique qui a pour mission d'animer, de coordonner et de contrôler les activités des directions techniques placées sous sa responsabilité.

Article 16 : la Direction générale des Sports comprend :

- une Direction du Sport de Haut niveau;

- une Direction de l'Éducation physique et sportive, du sport scolaire, et de masse;
- une Direction du Sport féminin et des activités physiques adaptées.

PARAGRAPHE 1 : De la Direction du Sport de Haut niveau

Article 17 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, assisté d'un adjoint, la Direction du Sport de Haut niveau est une structure technique d'appui à la mise en œuvre de la politique du Ministère en matière de sport de haut niveau.

À ce titre, elle est chargée de :

- promouvoir la pratique du sport d'élite et professionnel;
- assurer la tutelle des Fédérations et Associations sportives nationales et veiller au respect de leurs missions;
- régler, contrôler et assurer le suivi des activités des fédérations sportives nationales délégataires de pouvoir du Ministère, les Centres, écoles et académies de formation des jeunes sportifs de haut niveau;
- assurer le suivi des joueurs évoluant dans les équipes nationales, en collaboration avec les fédérations sportives nationales concernées;
- participer au processus de recrutement des entraîneurs nationaux et des Directeurs techniques nationaux;
- tenir à jour les statistiques des sportifs évoluant dans les équipes nationales et à l'étranger, en collaboration avec les fédérations sportives nationales concernées;
- soutenir les fédérations et les ligues en ressources humaines qualifiées;
- recruter les cadres des fédérations et ligues aux postes non électifs;
- élaborer, mettre en œuvre et évaluer les outils de performances en matière de sports;
- élaborer la réglementation déterminant le statut des sportifs des équipes nationales, en collaboration avec les fédérations sportives nationales concernées;
- recenser les calendriers des compétitions organisées par des instances internationales;
- déterminer les compétitions auxquelles les équipes nationales doivent prendre part ;
- participer à la préparation et à la participation des équipes nationales aux différentes compétitions sportives nationales et internationales;
- soutenir la reconversion des sportifs de haut niveau en fin de carrière;
- assurer la formation des encadreurs (administratifs et techniques) et des sportifs;
- publier annuellement la liste des sportifs de haut niveau.

PARAGRAPHE 2 : De la Direction de l'Education physique et sportive, du sport scolaire et de masse

Article 18 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, assisté d'un adjoint, la Direction de l'Éducation physique et sportive et du sport scolaire et de masse est une structure technique d'appui à la mise en œuvre de la politique du Ministère en matière d'Éducation physique et sportive, de sport scolaire et de masse.

À ce titre, elle est chargée de :

- organiser, réglementer, contrôler et évaluer l'enseignement de l'Éducation physique et sportive dans l'enseignement fondamental et secondaire;
- organiser et animer le sport scolaire dans les ordres d'enseignements concernés;
- organiser et évaluer la semaine nationale des sports scolaires;
- élaborer les programmes et les évaluations de l'enseignement de l'éducation physique en collaboration avec les autres institutions nationales compétentes;
- participer à l'organisation des examens et concours en matière d'activités physiques et sportives;
- contrôler, suivre et évaluer pédagogiquement les établissements publics et privés de formation et d'encadrement des activités physiques et sportives;
- assurer l'évaluation pédagogique des enseignants d'éducation physique et sportive;
- Promouvoir la pratique du sport de masse sur toute l'étendue du territoire national;
- organiser, réglementer, animer et évaluer les activités sportives des associations autres que les fédérations délégataires du pouvoir du Ministère;
- organiser, réglementer, animer et évaluer les activités de sport de masse;
- organiser, réglementer, animer et évaluer les activités des centres de formation des sportifs à la base;
- organiser, réglementer, animer et évaluer les activités du sport pour tous.

PARAGRAPHE 3 : De la Direction du Sport Féminin et des Activités Physiques Adaptées

Article 19 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, assisté d'un adjoint, la Direction du Sport féminin et des activités physiques adaptées est une structure technique d'appui à la mise en œuvre de la politique du Ministère en matière de sport féminin et d'activités physiques adaptées.

À ce titre, elle est chargée de :

- organiser, réglementer, animer et évaluer la pratique du sport féminin à tous les niveaux;
- contribuer à la création et au renforcement des structures sportives dédiées à la pratique du sport féminin;
- promouvoir la pratique du sport féminin dans les milieux scolaires et socioprofessionnels;
- favoriser la participation des femmes dans diverses disciplines sportives;

- faire la promotion des athlètes féminins et appuyer leur participation dans les compétitions nationales et internationales;
- étudier, planifier et mettre en place des structures d'encadrement adaptées aux besoins des femmes;
- promouvoir l'accès équitable des femmes aux installations sportives et aux ressources;
- lancer des campagnes de lutte contre les stéréotypes de genre dans le sport ;
- promouvoir les bienfaits de l'activité physique pour la santé des femmes;
- mettre en place des systèmes de suivi pour évaluer et améliorer les performances sportives des athlètes féminins;
- développer des programmes spécifiques pour les athlètes féminins en situation de handicap;
- encourager la création des associations de développement et de la promotion du sport féminin;
- favoriser l'émergence du sport féminin à travers l'organisation de compétitions et la valorisation des performances des meilleures sportives, notamment par l'attribution de récompense ;
- favoriser le développement des infrastructures sportives adaptées aux personnes vivant avec un handicap;
- promouvoir les valeurs du sport des personnes vivant avec un handicap au sein de la société en développant une offre variée, adaptée à leurs besoins;
- développer des stratégies rendant accessible le sport pour les personnes vivant avec un handicap au plus grand nombre;
- mettre en place des stratégies d'accès massif des filles et des jeunes femmes aux pratiques sportives;
- créer les conditions d'accès des personnes vivant avec un handicap au sport de haut niveau et d'élite.

SECTION 4 : DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENTREPRENEURIAT ET DE L'INNOVATION

Article 20 : Placée sous l'autorité d'un Directeur général, assisté d'un adjoint, la Direction générale de l'Entrepreneuriat et de l'innovation est une structure technique qui a pour mission d'animer, de coordonner et de contrôler les activités des directions techniques placées sous sa responsabilité.

Article 21 : la Direction générale de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation comprend:

- une Direction de la Formation et d'appui aux initiatives entrepreneuriales des jeunes;
- une Direction d'appui à l'innovation des jeunes;
- une Direction de la Promotion de l'emploi Jeunes.

PARAGRAPHE 1 : De la Direction de la Formation et d'Appui aux Initiatives Entrepreneuriales des Jeunes

Article 22 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, assisté d'un adjoint, la Direction de la Formation et d'appui aux initiatives entrepreneuriales des jeunes, est une structure technique d'appui à la mise en œuvre de la Politique du Ministère en matière de formation et d'initiatives entrepreneuriales des jeunes.

A ce titre, elle est chargée de :

- mettre en œuvre, suivre et évaluer les axes stratégiques de la Politique Nationale de l'Entrepreneuriat des Jeunes en lien avec la formation professionnelle;
- élaborer et Implémenter des programmes d'éducation entrepreneuriale au profit des jeunes;
- élaborer des référentiels et des modules de formation en matière d'entrepreneuriat ;
- assurer la formation et le recyclage des encadreurs des jeunes en entrepreneuriat ;
- promouvoir et gérer les structures d'incubation et d'innovation entrepreneuriale des jeunes;
- apporter un appui technique aux groupements et coopératives des jeunes en milieu rural et urbain;
- contribuer à l'orientation, à l'insertion socioéconomique et à la reconversion professionnelle des jeunes en collaboration avec les institutions impliquées;
- renforcer les compétences des jeunes en technique de recherches de financement ;
- initier des études sur les opportunités d'emploi des jeunes dans les différents secteurs de l'économie nationale en collaboration avec les départements ministériels concernés;
- assurer la formation des jeunes dans le cadre du Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (PPEJ) de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFEJES).

PARAGRAPHE 2: de la Direction d'appui à l'innovation des jeunes

Article 23 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, assisté d'un adjoint, la Direction d'appui à l'innovation des jeunes est une structure technique chargée de promouvoir l'esprit d'innovation, de créativité et de développement de solutions nouvelles portées par les jeunes.

À ce titre, elle est chargée de :

- identifier et valoriser les initiatives innovantes des jeunes dans tous les secteurs;
- accompagner les jeunes porteurs d'idées novatrices dans la formalisation de leurs projets;
- mettre en place des dispositifs d'accompagnement à l'innovation (incubation, mentorat, prototypage, etc.) ;

- faciliter l'accès des jeunes innovateurs aux financements, concours, foires, salons et autres opportunités ;
- développer des partenariats avec les centres de recherche, les universités, les entreprises et les organismes d'appui à l'innovation;
- organiser des compétitions d'idées innovantes et récompenser les meilleurs projets;
- suivre les projets innovants des Jeunes jusqu'à leur mise en œuvre effective et leur évaluation d'impact;
- créer une base de données des projets innovants portés par les jeunes;
- promouvoir l'usage du numérique et des technologies dans l'entrepreneuriat des Jeunes;
- initier des cadres d'échange, de réseautage et de mutualisation d'expériences entre jeunes innovateurs.

Paragraphe 3: de la Direction de la Promotion de l'Emploi Jeunes

Article 24 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, assisté d'un adjoint, la Direction de la promotion de l'emploi des jeunes est une structure technique d'appui à la mise en œuvre de la politique du Ministère en matière de promotion de l'emploi des jeunes.

A ce titre, elle est chargée de :

- développer des stratégies et des politiques visant à améliorer l'accès à l'emploi pour les jeunes;
- collaborer avec d'autres structures publiques, parapubliques et privées pour créer un cadre cohérent d'emploi jeunes;
- mettre en place des programmes de formation professionnelle adaptés aux besoins du marché de l'emploi;
- promouvoir l'apprentissage et les stages en entreprise, en faveur des jeunes, pour faciliter leur insertion professionnelle;
- fournir des services, des orientations et de conseil aux jeunes à la recherche d'emploi;
- aider à la rédaction de curriculum vitae et à la préparation aux entretiens d'embauche;
- informer les jeunes sur les opportunités d'emploi et de formation;
- promouvoir les initiatives de l'Etat et des partenaires en faveur de l'emploi des jeunes.

SECTION 5 : DE LA DIRECTION GENERALE DE LA GESTION DES STRUCTURES SPORTIVES, DE JEUNESSE ET DE LOISIRS

Article 25: Placée sous l'autorité d'un Directeur général, assisté d'un adjoint, la Direction générale de la gestion des structures sportives, de jeunesse et de loisirs est une structure technique qui a pour mission de définir et de suivre la mise en œuvre et d'évaluer les politiques, stratégies et normes en matière de structures sportives.

Article 26: La Direction générale de la gestion des structures sportives, de jeunesse et de loisirs comprend:

- une Direction de la gestion des structures sportives;
- une Direction de la Planification, d'analyse et d'implantation des structures sportives, de jeunesse et de loisirs.
- une Direction de gestion des structures de jeunesse et de loisirs.

PARAGRAPHE 1 : De la Direction de la gestion des structures sportives

Article 27 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, assisté d'un adjoint, la Direction de la gestion des structures sportives est une structure technique, chargée de la mise en œuvre de la politique du Ministère en matière de gestion des structures sportives et de jeunesse.

A ce titre, elle est chargée de :

- évaluer les besoins en gestion des structures sportives;
- élaborer les politiques, normes, réglementations et procédures relatives à la gestion des structures sportives;
- participer à la conception, au contrôle et à la réception des travaux de construction des structures sportives;
- suivre les investissements en matière des infrastructures sportives ;
- participer au choix, à l'acquisition et à la dotation des équipements et matériels régissant le secteur jeunesse, sports et loisirs suivant les normes, en collaboration avec les acteurs impliqués;
- participer avec les autres directions concernées à la conception, au contrôle et à la réception des travaux de réhabilitation des structures sportives;
- élaborer et mettre en œuvre la politique de la maintenance des structures sportives;
- évaluer la mise en œuvre du programme de maintenance et de réhabilitation des structures sportives;
- assurer la maintenance des équipements et des structures sportives;
- valider la conformité de maintenance et de réhabilitation des structures sportives.

PARAGRAPHE 2 : De la Direction de la Planification, d'Analyse et d'Implantation des Structures Sportives de la Jeunesse et des Loisirs

Article 28 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, assisté d'un adjoint, la Direction de la Planification, d'analyse et d'implantation des structures sportives de la jeunesse et des loisirs est une structure technique chargée de la mise en œuvre de la politique du Ministère en matière de planification, d'analyse, et d'implantation des structures sportives et de la jeunesse.

À ce titre elle est chargée de :

- établir des plans à long terme pour le développement des Infrastructures sportives et de jeunesse;
- analyser les besoins des communautés en matière d'installations sportives et de programmes pour la Jeunesse;
- collecter et analyser les données sur l'utilisation des installations sportives et de jeunesse;
- réaliser la cartographie des installations sportives et de Jeunesse;
- évaluer l'impact des programmes existants sur la jeunesse;
- assurer la mise en conformité des structures avec les normes de sécurité;
- mettre en place des indicateurs de performances pour évaluer l'efficacité des programmes de la jeunesse et des infrastructures sportives;
- réaliser des audits réguliers pour assurer la qualité et la durabilité des installations sportives et de jeunesse.

PARAGRAPHE 3: De la Direction de gestion des structures de jeunesse et de loisirs

Article 29 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, assisté d'un adjoint, la Direction de gestion des structures et de loisirs, est une structure technique chargée de la mise en œuvre de la politique du Ministère en matière de structures de jeunesse et de loisirs.

À ce titre elle est chargée de :

- gérer les calendriers d'utilisation des installations de loisirs;
- évaluer les besoins en gestion des structures de jeunesse et de loisirs;
- coordonner les événements et manifestations de loisirs; préparer des budgets pour les différentes activités;
- Recruter et former le personnel ;
- élaborer les politiques, normes, réglementations et procédures relatives à la gestion des structures de jeunesse et de loisirs;
- participer à la conception, au contrôle et à la réception des travaux de construction des structures de jeunesse et de loisirs;
- participer avec les autres directions concernées à la conception, au contrôle et à la réception des travaux de réhabilitation des structures de jeunesse et de loisirs;
- gérer les équipements et les infrastructures de loisirs;
- Mettre en place de nouveaux projets de loisirs;
- assurer la maintenance des équipements et des structures de jeunesse et de loisirs;
- rechercher de partenariat et des financements externes;

- promouvoir les activités et les événements auprès du public;
- gérer les risques liés aux activités de loisirs.

SECTION 6 : DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION ET DES RESSOURCES

Article 30 : placée sous l'autorité d'un Directeur général, assisté d'un adjoint, la Direction générale de la Planification et des ressources est une structure technique qui a pour mission d'animer, de coordonner et de contrôler les activités des Directions techniques placées sous sa responsabilité.

Article 31 : la Direction générale de la Planification et des ressources comprend :

- une Direction de la Planification, d'analyse, des études, et du suivi-évaluation;
- une Direction de marketing, de sponsoring et de mobilisation des ressources;
- une Direction des Ressources humaines et de la formation.

PARAGRAPHE 1 : De la Direction de la Planification, d'Analyse, des Etudes, et du Suivi Evaluation

Article 32 : Placée sous l'autorité d'un Directeur, assisté d'un adjoint, la Direction de la Planification, d'analyse, des études, et du suivi-évaluation est une structure technique chargée de la mise en œuvre de la politique du Ministère en matière de la Planification, d'analyse, des études, et du suivi-évaluation.

A ce titre, elle est chargée de :

- élaborer les outils d'analyse, des études, de planification, de suivi et d'évaluation des activités du ministère en matière de Jeunesse et des Sports ;
- réaliser et publier les résultats des études évaluatives et prospectives en matière de jeunesse et de Sports;
- suivre et évaluer tous les projets et programmes mis en œuvre par le Ministère;
- évaluer les résultats des actions entreprises et leur impact sur les objectifs fixés;
- élaborer et suivre l'exécution du budget de fonctionnement de la direction;
- élaborer des rapports périodiques sur l'état d'orientation, des évaluations d'exécution des programmes et projets;
- développer des plans à court, moyen et long terme pour atteindre les objectifs du ministère;
- anticiper les besoins futurs en fonction des tendances et des analyses de données.

PARAGRAPHE 3 : de la Direction de Marketing, de Sponsoring et de Mobilisation des Ressources

Article 33 : Placée sous l'autorité d'un Directeur assisté d'un adjoint, la Direction de Marketing, de sponsoring et de mobilisation des ressources est une structure technique chargée de la mise en œuvre de la politique du Ministère, en matière de marketing, de sponsorings et de mobilisation des ressources.

A ce titre, elle est chargée de :

- rechercher des partenaires, des ressources financières extrabudgétaires, parafiscales et privées destinées à financer les initiatives des

jeunes et le sport en collaboration avec le Ministère en charge des Finances;

- assurer la visibilité des manifestations événements, tournois et championnats sportifs et les activités de jeunesse sur le territoire national;
- développer les stratégies de plans marketings et de communication mass-médias ;
- concevoir et superviser la création graphique en fonction des besoins spécifiques du Ministère, en collaboration avec la Direction en charge de la communication;
- rechercher des sponsors susceptibles d'appuyer les activités sportives et de jeunesse;
- élaborer des stratégies de compétition pour les structures privées dans le cadre du sponsoring des activités sportives et de jeunesse du Ministère;
- concevoir, en cas de besoin, des logos des différents événements et manifestations sportifs et de jeunesse ;
- assurer sous l'autorité de la Direction générale, le recouvrement des redevances et la mobilisation des ressources diverses.

PARAGRAPHE 4 : De la Direction des Ressources Humaines et de la Formation

Article 34 : Placée sous l'autorité d'un Directeur assisté d'un adjoint, la Direction des Ressources humaines et de la formation est une structure technique chargée de la mise en œuvre de la politique du Ministère en matière des ressources humaines et de formation.

A ce titre, elle est chargée de :

- concevoir, élaborer et mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines du Ministère;
- élaborer et exécuter un plan de carrières pour le personnel du Ministère;
- veiller à l'exécution des règles, procédures et modalités en matière de gestion des carrières, des emplois et des postes du ministère;
- planifier et assurer la formation de courtes et longues durées des agents à l'intérieur et à l'extérieur du pays;
- initier et superviser des programmes de formation à l'étranger pour les cadres et les acteurs du secteur ;
- faciliter l'accès aux opportunités de bourses et stages internationaux;
- suivre la gestion des carrières, des emplois et des postes du personnel du Ministère;
- définir et assurer la mise en œuvre des programmes, plans, modules et modalités de formation initiale et continue du personnel du Ministère;
- initier et suivre la formation initiale et continue du personnel d'administration, de gestion et d'appui;

- déterminer les besoins du personnel du Ministère en formation initiale, continue et à distance;
- programmer des formations en leadership et développement personnel pour les cadres du Ministère;
- prendre en compte les besoins en personnel dans la gestion des postes et emplois, en collaboration avec les directions techniques concernées;
- veiller à l'application des orientations relatives à la politique socio-sanitaire en faveur du personnel du ministère;
- appuyer le recrutement du personnel et son redéploiement;
- élaborer des rapports périodiques sur la gestion des ressources humaines du Ministère;
- archiver les dossiers physiques et informatiser les actes de gestion du personnel;
- mettre à jour le fichier solde du personnel en liaison avec les ministres en charge de la Fonction Publique et des Finances; élaborer des plans de formation du personnel du ministère;
- élaborer et suivre l'exécution des dépenses du personnel du Ministère;
- gérer les questions concernant la discipline du personnel en liaison avec le Ministère en charge de la Fonction Publique;
- élaborer des projets de mouvement du personnel au niveau national;
- constituer une base de données des ressources humaines.

SECTION 6 : DES SERVICES RATTACHÉS

Article 35 : sont rattachées au Secrétariat général les Directions et services suivants:

- une Direction de la Communication; une Direction des Affaires juridiques et de la documentation;
- une Direction de la Coopération et des partenariats institutionnels;
- un Service Administratif et financier;
- un Service de Passation des marchés.

PARAGRAPHE 1 : De la Direction de la Communication

Article 36 : Placée sous l'autorité d'un Directeur assisté d'un adjoint, la Direction de la Communication est une structure technique chargée de la mise en œuvre de la politique du ministère en matière de communication et de l'information.

A ce titre, elle est chargée de :

- concevoir et élaborer le plan stratégique de communication du Ministère;
- collecter, analyser, diffuser et conserver la documentation audiovisuelle du Ministère, en collaboration avec l'Attaché de presse du Ministère;

- exploiter les articles relatifs à la vie de la jeunesse et aux sports parus dans la presse nationale ou internationale;
- assurer la traduction des documents administratifs officiels;
- rédiger et publier le bulletin d'informations et de toutes les publications en ligne intéressant la Jeunesse;
- participer en collaboration avec l'Attaché de presse du Ministère au suivi des relations avec les médias et autres services de communication;
- gérer la communication digitale du Ministère;
- proposer des logiciels pour une meilleure gouvernance des ressources humaines, matérielles, financières et Informatiques ;
- assurer la maintenance des équipements informatiques du Ministère;
- organiser, en collaboration avec les Directions techniques la collecte et la diffusion d'informations sur les secteurs jeunesse, sport et loisirs.

PARAGRAPHE 2 : De la Direction des Affaires Juridiques et de la Documentation

Article 37 : Placée sous l'autorité d'un Directeur assisté d'un adjoint, la Direction des Affaires juridiques et de la documentation est une structure technique chargée de la mise en œuvre de la politique du Ministère en matière des affaires juridiques et de la documentation.

A ce titre, elle est chargée de :

- superviser l'élaboration règlements, relatifs d'intervention du ministère;
- apporter l'expertise et l'assistance juridique nécessaires aux autres services du ministère;
- veiller à la conformité des décisions administratives et des conventions de partenariats aux lois et règlements en des lois et domaines aux Vigueur ;
- étudier les dossiers juridiques;
- gérer les contentieux du Ministère ;
- étudier et gérer tout contentieux qui peut survenir avec une tierce personne;
- collaborer avec les services en charge du contentieux de l'Etat;
- suivre le contentieux impliquant les entités sous tutelle du ministère, en collaboration avec l'Inspection Générale du ministère ;
- réaliser des études à caractère juridique et statutaire ;
- archiver les documents juridiques du Ministère et des autres services publics, administratifs et ceux provenant para publics et privés.

Paragraphe 3 : De la Direction de la Coopération et des Partenariats Institutionnels

Article 38 : Placée sous l'autorité d'un Directeur assisté d'un adjoint, la Direction de la Coopération et

des partenariats institutionnels est une structure technique chargée de la mise en œuvre de la politique du Ministère, en matière de coopération et de partenariat.

A ce titre, elle est chargée de :

- veiller au développement des projets de coopération et de partenariat entre le Ministère et les partenaires techniques et financiers;
- élaborer et mettre en œuvre les stratégies de coopérations bénéfiques;
- finaliser et proposer à la hiérarchie les requêtes officielles pour le financement des différents projets élaborés par les services techniques;
- participer aux négociations à la mise en œuvre des projets de coopération;
- assurer le suivi de l'exécution des différents projets de coopération et de partenariat en concertation avec les unités concernées;
- établir les projets de conventions de coopération avec les organismes de développement et les associations des jeunes;
- concevoir les plans d'action et les programmes de travail pour atteindre les objectifs fixés;
- identifier les opportunités de partenariats stratégiques pour la mise en œuvre des programmes et projets;
- identifier les bailleurs de fonds potentiels pour financer les projets de développement.

Paragraphe 4 : Du Service Administratif et Financier

Article 39 : Placée sous l'autorité d'un chef de service assisté d'un adjoint, le Service Administratif et financier est un service technique qui est chargé de plusieurs missions essentielles au bon fonctionnement du ministère.

A ce titre, il est chargée de :

- élaborer et suivre le budget;
- analyser les couts et les dépenses;
- préparer les rapports financiers;
- tenir la comptabilité;
- gérer les factures;
- gérer la paie et les déclarations sociales;
- suivre les congés et les absences;
- préparer les audits internes et externes.

Paragraphe 5 : Du Service de Passation des marchés

Article 40 : Placée sous l'autorité d'un chef de service assisté d'un adjoint, le Service de Passation des marchés est un service technique qui est chargé de la gestion des processus des achats et des contrats.

A ce titre, il est chargé de :

- établir un plan d'achat en fonction des besoins du Ministère;
- identifier les biens et services nécessaires;
- rédiger les cahiers des charges et des spécifications techniques ;
- préparer les appels d'offres et les contrats;

- organiser les appels d'offres;
- évaluer les propositions des soumissionnaires selon des critères définis;
- négocier les termes des contrats avec les fournisseurs ;
- attribuer les marchés aux soumissionnaires retenus;
- assurer le suivi de l'exécution des contrats;
- gérer les conflits ou litiges qui peuvent survenir durant l'exécution des contrats;
- garantir que toutes les procédures respectent les lois et règlements en vigueur.

CHAPITRE 4 : DES SERVICES DECONCENTRES

Article 41 : les services déconcentrés du Ministère sont ceux prévus par le Décret N°1762/PR/MESRI/2019 du 30 octobre 2019 portant réorganisation des Académies.

CHAPITRE 5 : DES ORGANISMES SOUS TUTELLE

Article 42: le Ministère de la Jeunesse et des sports assure la tutelle des organismes ci-après, régis par leurs propres textes. Il s'agit de :

- l'Agence nationale de Volontariat (ANVOL-T);
- l'Institut national de la Jeunesse et des sports (INJS) ;
- La coordination nationale de Youthconnect ;
- initiatives 50.000 emplois décents pour les Jeunes.

TITRE II : DES DISPOSITIONS DIVERSES, TRANSITOIRES ET FINALES

Article 43 conformément au Décret N°1762/PR/MESRI/2019 du 30 octobre 2019, les Délégations provinciales du Ministère de la Jeunesse et des sports continuent d'assurer leurs missions.

Les Délégations provinciales constituent les structures techniques et administratives du Ministère dans les provinces, en matière de jeunesse et des sports.

Article 44 : l'organisation et les attributions des services des différentes directions sont fixées par arrêtés du Ministre de la Jeunesse et des sports.

Article 45 : le Secrétaire Général et son adjoint, l'Inspecteur Général et son adjoint et les Directeurs Généraux et leurs adjoints sont nommés par décret pris en Conseil des ministres, sur proposition du Ministre de la Jeunesse et des sports.

Article 46 : Toutes dispositions antérieures contraires, sont abrogées, notamment le décret N°1829/PR/PM/MJS/2024 du 11 décembre 2024, portant organisation et fonctionnement du Ministère de la Jeunesse et des sports

Article 47: le Ministre de la Jeunesse et des sports et le Ministre chargé des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

N'Djamena, le 23 Juillet 2025
 Maréchal **MAHAMAT IDRISSE DEBY ITNO**
 Par le Président de la République
 Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
 Amb. **ALLAH-MAYE HALINA**
 Le Ministre de la Jeunesse et des Sports
MAÏDÉ HAMIT LONY

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

ARRETE N°4752/PR/PM/MEPDD/2025 Portant création, attributions et composition d'un Comité ad hoc chargé d'appuyer la préparation de la participation du Tchad à la 30ème Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (COP30)

**LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT;**

Vu la Constitution;

Vu le Décret N°0064/PR/2025 du 04 février 2025 portant nomination d'un Premier ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le Décret N°0065/PR/PM/2025 du 06 février 2025 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le Décret N°0112/PR/PM/2025 du 27 février 2025 portant rectificatif au Décret N°0065/PR/PM/2025 du 06 février 2025 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le Décret N°1092/PR/PM/2025 du 12 juin 2025 portant Structure générale du Gouvernement et attributions de ses membres ;

Vu le Décret N°0242/PT/PM/MEPDD/2023 du 13 février 2023 portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement, de la pêche et du développement durable;

Sur proposition du Ministre de l'Environnement, de la pêche et du développement durable;

ARRETE:

Article 1^{er} : Il est créé un Comité ad hoc chargé d'appuyer la préparation de la participation du Tchad à la 30^{ème} Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (COP30) qui aura lieu en novembre 2025 à Belém, au Brésil.

Article 2 : Le Comité ad hoc a pour mission de :

- valider le programme de travail élaboré par le Comité d'experts pour la participation du Tchad à la COP30 ;
- organiser des réunions d'information relatives aux négociations en cours aux travaux préparatoires de la COP30 et aux sujets qui y seront débattus;
- identifier et documenter la position du Tchad à défendre lors de la COP30 ;
- valider les travaux élaborés par le Comité d'experts, les projets de déclaration du Chef de l'Etat et du Ministre Chargé de l'Environnement;
- préparer les événements à mener en parallèles à la COP30 ;
- assurer la communication et toutes autres actions susceptibles de contribuer au succès de la participation du Tchad à la COP30 ;
- coordonner et orienter l'équipe des négociations sur le climat;
- évaluer et proposer les ressources financières en vue de financer toutes les activités liées à la participation du Tchad à la COP30 (Side event, Exposition en stand, pavillon, etc.) ;

- faire le plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers pour la mobilisation des ressources financières.

Article 3 : Le Comité ad hoc est composé de :
Président: le Ministre de l'Environnement, de la pêche et du développement durable;

Vice-président: le Ministre des Transports, de l'aviation civile et de la météorologie nationale;

Rapporteur: le Secrétaire général du Ministère de l'Environnement, de la pêche et du développement durable;

Rapporteur adjoint: le Point-focal de Convention-Cadre des Nations-Unies sur changements climatiques (CCNUCC) ;

Membres:

- le Ministre d'Etat Chargé des Affaires étrangères ;
- le Ministre Chargé du Plan ;
- le Ministre de la Production et de l'industrialisation agricole;
- la Ministre d'Etat, Ministre de la Femme et de la petite enfance ;
- le Ministre de l'Eau et de l'énergie;
- le Ministre de l'Elevage et des productions animales;
- le Ministre du Développement touristique, de la culture et de l'artisanat;
- le Ministre de l'Aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat;
- le Ministre de la Santé publique et de la prévention;
- le Ministre des Infrastructures et du désenclavement et de l'entretien routier ;
- la Ministre Secrétaire général du Gouvernement;
- l'Ambassadrice itinérante (HINDOU OUMAROU IBRAHIM)
- un représentant de l'Assemblée nationale (Commission Environnement);
- la Conseillère technique à l'Environnement du Président de la République;
- le Conseiller technique à l'Environnement et à l'eau du Premier ministre ;
- le Conseiller technique à l'Agriculture du Président de la République;
- la Conseillère technique à l'Aménagement, à l'urbanisme et à l'habitat du Premier ministre;
- un représentant du Conseil économique, social, culturel et environnemental;
- le Directeur général de l'Environnement du Ministère de l'Environnement, de la pêche et du développement durable;
- le Directeur de la Lutte contre les changements climatiques/MEPDD ;
- le 2^{ème} Point-focal national de la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC);

- deux (2) représentants des ONGs œuvrant dans le domaine de l'environnement.

Article 4 : Le Comité ad hoc rend compte régulièrement de ses travaux au Premier ministre, Chef du Gouvernement.

Article 5 : Le Comité ad hoc peut faire appel à toute personne physique ou morale susceptible de l'aider à l'accomplissement de sa mission.

Article 6 : Le Comité ad hoc est appuyé par un comité d'experts qui sera mis en place par un arrêté du Président du Comité ad hoc, Ministre de l'Environnement, de la pêche et du développement durable de concert avec les autres ministères concernés et après approbation du Comité ad hoc.

Article 7 : Les frais de fonctionnement du Comité ad hoc et du Comité d'experts sont supportés par le budget de l'Etat et les partenaires techniques et financiers.

Article 8 : La mission du Comité ad hoc prend fin après le dépôt du rapport de la COP30.

Article 9 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République.

N'Djaména, le 10 Juillet 2025
Amb. ALLAH-MAYE HALINA

ACTES EN ABREGES PRESIDENCE

*par ARRETE N°4775/PR/EMP/2025 du 11 Juillet 2025, les militaires des Forces Armées et de Sécurité dont les noms suivent, sont nommés aux postes de responsabilité ci-après à la Direction Générale des Services de Sécurité des Institutions de l'Etat (DGSSIE).

GROUPEMENT N°10 MOBILE D'INTERVENTION DE LA DGSSIE

3^{ème} REGIMENT DU GPTN°10 MI/DGSSIE

COM/3°RGT: COL BICHARA HISSEINE ISSA ID : 20067801.

1°ADJOIN/COM/3°RGT : COL ABDELKERIM MOUSSA ADAM ID: 92221396

2°ADJOINT/COM/3°RGT : CDT MAHAMAT ABDALLAH ABDOU ID: 08007740.

CONSEILLER/3°RGT: LCL GALMA MAHAMAT HAMAT ID: 07024791.

OFFICIER/LIAISON/3°RGT: CNE ABAKAR SOUGUI GOUKOUNI ID: 20067557

CHEFBOI/3°RGT: COL OUMAR ABDALLAH HASSANE ID : 92510863

ADJOINT/CHEFBOI/3°RGT: LTN MAHAMAT AHMAT IBRAHIM ID: 07022074

OFFICIER GARNISON/3°RGT: CBA SALEH ABDRAMANE TAHIR ID : 07031638.

ADJOINT/OFF GARNISON/3°RGT: LTN ISSACKHA ADOUM KELLEI ID : 20067505.

OFFICIER/DISCIPLINE/3°RGT: CDT AHMAT BAHAR TOM ID : 07002101

ADJOINT/OFF/DISCIPLINE/3°RGT: LTN MAHAMAT YOUSSEF HALLI ID : 07031943

ADJUDANT/D'UNITE/3°RGT: ADJ ABDALLAH SEID DAHAB ID : 16043102.

CHEF SAF/3°RGT: CNE ABDELSALAM MAHAMADENE HASSANE ID : 0800105

ADJOINT/CHEFSAF/3°RGT: ADJ KEMBATINA VITAL TELROBO ID : 12122093.

TRESORIER/SAF/3°RGT: SCH AHMAT MOUSSA BERDEY: 14010346.

CHEFB 1/3°RGT SLT YONAINAN FREDERICK KODRANÉ ID: 12122070.

ADJOINT CHEF B1/3°RGT : SCH TAB MERCI CHARLES ID: 19020442.

CHEF SECRETAIRE/B1/3°RGT: ADJ ALI ABDOULAYE ANDJA ID : 16074036.

CHEF.BUREAU-COURRIERS/B 1/3°RGT: LTN BAH-DIEUDONNE TCHAGA ID : 20061001.

CHEF.B2/3°RGT: CDT ABBAKAKA MOUSSA SEID ID: 07014611.

ADJOINT CHEF.B2/3°RGT : CDT HASSANE MALLOUM BOUGOUMI ID : 07014614.

CHEF.SECRETAIRE/B2/30RGT: ADC ISSA ALKHALI BECHIR ID: 14010200.

CHEF.B3/3°RGT: ADJ NOUSRADINE ALI ZAKARIA ID 18041366

ADJOINT CHEF.B3/3°RGT: SGT HAMZA NASSOUR HISSEINE ID : 20201220

CHEF.SECRETAIRE/B3/3°RGT: ADC MAHAMAT YAYA GODJI ID: 7004852.

CHEF SECTION/STAGE INTERNE/B3/3°RGT: SGT IDRIS ABAKAR ISSA ID : 19050001.

CHEF SECTION/STAGE EXTERNE/B3/3°RGT: SGT IGNAPILI BOURDANDI WAGNE ID: 12096244.

CHEF.B4/3°RGT: ADJ NANHOTOM GOSINA BLAISE ID : 12122027.

ADJOINT CHEF.B4/3°RGT: ADC NOURADINE MOUSSA DABDOUKOU ID: 16040628.

CHEF.SECRETAIRE/B4/3°RGT: SGT BOURNO ALHADJI TCHOUGLAH ID: 20209523.

CHEF.POOL/B4/3°RGT: SGT GONDJIGUÉ OLKOBGUÉ OJIAS ID : 19020441.

OFF/APPROB4/3°RGT : SGT ABDOU ADAM M'BODOU ID : 20209530

ADJOINT/ OFF/APPROB4/3°RGT : SGT HASSANE TADJADINE SEIRO ID : 20201166

OFF/LOG/B4/3°RGT : SLT MALOUMI MAHAMAT KOURI ID : 20201457

ADJOINT/ OFF/LOG/B4/3°RGT : SGT KAOUGOUSI WANYA ID : 19020241

CHEF.B5/3°RGT : LTN IDRIS ADOUM ABDOULAYE ID : 07026766

ADJOINT/CHEF.B5/3°RGT : SGT ABDERAMANE ISSAKHA BORDODEBY ID : 12122075

CHEF.SECRETAIRE/5/3°RGT : HDT MAHAMAT BICHARA ABDERAMANE ID : 24070749

CHEF.BTAC/3°RGT : CNE DJAMAL ABAKAR HAROUN ID : 07009600

ADJOINT/CHEF.BTAC/3°RGT : SGT MAHAMAT HASSANE TEIRO ID : 20201456

CHEF.SECRETAIRE/BTAC/3°RGT : MODOU ALHADJI MODOU ID : 20208511

S.OFF/CASERNEMENT/3°RGT : ALLAFOUZA MAHAMAT ISSA ID : 14010149

S.ADJOINT/OFF/CASERNEMENT/3°RGT : SGT AHMAT MAHAMAT SEID ID : 20201606

CHEF.SECRETAIRE/CASERN/3°RGT : 2°LC ISSA MAHAMAT ADOUM ID : 20208511

S.OFF.TAM/3°RGT : SCH NGUESINDA NDODJIKOR JEREMIE ID : 12122149

ADJOINT S.OFF.TAM/3°RGT : SGT MODOU KANAI LADAMI ID : 20209008

CHEF.MATERIEL/3°RGT : LTN **ISSA ISSACK YAKOUB** ID : 07010019
 ADJOINT.CHEF.MAT/3°RGT : **MOUBARACK OUSMANE OUMAR** ID : 20201223
 CHEF.SECRETAIRE.MAT/3RGT : SGT **ALLAHONGOM ALAIN NDORASSEM** ID : 20201571
 CHEF.MAGASINIER/MAT/3°RGT: SGT **KANGAI MAINA DJAGAMI** : 20209053.
 S.OFF/ORDINAIRE/3°RGT: SGT **MAHAMAT ADOUM HADJAR** ID: 20208512.
 ADJOINT/OFF/ORDINAIRE/3°RGT: SGT **ABDELKERIM DJIALO ARMAND** ID : 12122005.
 S.OFF/TRANS/3°RGT: SCH **DJIMRABEYE MICHAEL ESSAIE** ID : 12122207.
 S.ADJOINT.OFF/TRANS/3°RGT: SCH **HODINGAR TOLNGAR SAMAN** ID:12122135.
 CHEF.SECRETAIRE/TRANS/3°RGT: SGT **ALLAYAM TIMOTHEE LOPEZ** ID: 12122172.
 CHEF.CENTRE/TRANS/3°RGT: SCH **TEDEBAYE NAGUET BANDÉ** ID : 12122302.
 INFIRMIER-MAJOR/3°RGT: SGT **ABDOULAYE MAHAMAT NGABA** ID : 20201164.
 ADJOINT /INFIRMIER-MAJOR/3°RGT: SGT **NAGUER NAKOYE NADOULOU** ID: 12122026
 S.OFF/SPORT/3°RGT: SGT **ABBA MBO MBIMI** ID: 20209000.
 S.ADJOINT /OFF-SPORT/3°RGT: SGT **NOURADINE BINDJÉ MARÉ** ID : 19020842.
 OFF/INSTRUCTEUR/3°RGT: CDT **ALLAFOUZA GONGIS CHEMI** ID: 92510875.
 ADJOINT/OFF-INSTRUCTEUR/3°RGT: CDT **IBRAHIM ABBAS SEID** ID: 07030680.
 S.OFF/AUTO/3°RGT: ADC **ADOUM ADAM MOUSSA** ID : 92223160.
 S.ADJOINT /OFF-AUTO/3°RGT: SGT **BLAMA ADAM ABIMI** ID : 20209017.
 OFF/PARC-AUTO/3RGT: CDT **MAHAMAT BOUCHKOU TOURGOUOI** ID : 07022404.
 S.ADJOINT/OFF/PARC-AUTO/3°RGT: SGT **BICHARA ABDELKERIM DJOUMOUR** ID : 20201260
 S.OFF/MANOEUVRE/3°RGT: ADJ **AHMAT ABDELKERIM DJAZAME** ID : 14010228
 ADJOINT /MANOEUVRE/3°RGT: SGT **MADAI ABIGO DJAGAMI** ID: 20209068.
 PLANTON/3°RGT: SGT **DJONGNÉ THOMAS DJIBTOIN** ID : 20206073.
 CHEF.SECTION/D'APPUI/CDMT/3°RGT: SCH **ABDOU SOULEYMANE SALEH** ID: 12122378.
 ADJOINT/CHEF.SECTION/D'APPUI/CDMT/3°RGT: SGT **MODOU MODOUMI DIRAM** ID: 20209003.
 CHEF.COMPTABLE/SECTION/D'APPUI/CDMT/3°RGT: SGT **ADOUM MOUSSA YOUSOUF** ID : 20203465
CCAS/3°RGT /GPTN°10-MI :
 COM/CCAS/3°RGT: CNE **ADOUM ALI ALLAFI** ID: 20040768.
 ADJOINT/COM/CCAS/3°RGT: ADC **MANSOUR NASSOUR GAYE** ID: 16090823.
 ADJUDANT/CIE/CCAS/3°RGT: ADJ **SEID HAROUNE DAGO** ID : 12091153
 CHEF/SECRETAIRE/CCAS/3°RGT: SGT **DISSEMBAYE DJASRANGUÉ ABEL** ID : 12122146.
 CHEF.COMPTABLE/CCAS/3°RGT: SGT **ADAM KOUROU MBALI** ID : 20209034
 SOUS/OFF/RENS/CCAS/3°RGT: SGT **ABDONG MICHAEL MOISE** ID : 20206297.

SOUS/OFF/STAGE/CCAS/3°RGT: SGT **ALHADJI HASSANE SALEH** ID: 21061264.
 SOUS/OFF/APPRO/CCAS/3°RGT: SGT **DJINGA ALHADJI FOURA** ID: 20201543.
 SOUS/OFF/LOG/CCAS/3°RGT: SGT **BRAHIM BEYAM DOLI** ID : 12091516
 SOUS/OFF/ORDINAIRE/CCAS/3°RGT: SGT **ADAM MAYI HASSANE** ID: 20209452.
 SOUS/OFF/CASERNEMENT/CCAS/3°RGT: ADC **DJOUMA DJIBRINE ARDAN** ID: 12091541.
 SOUS/OFF/MATERIEL/CCAS/3°RGT: SGT **ADAM KABOULOU BALTOUMI** ID : 20209052.
 SOUS/OFF/TRANS/CCAS/3RGT: ADJ **HASSANE MOUSTAPHA MAHAMAT** ID: 12122307.
 SOUS/OFF/INFIRMIER-MAJOR/CCAS/3°RGT: SCH **NODJITELDONANG JOSIAS** ID: 12094570.
 SOUS/OFF/SPORT/CCAS/3°RGT: ADC **TAHER DRENY HOKOUYO** ID: 12122525.
 SOUS/OFF/INSTRUCTEUR/CCAS/3°RGT: ADC **ABDRAMANE INGAI ANNI** ID: 14010133.
 SOUS/OFF/AUTO/CCAS/3°RGT: SGT **MBAYTESSOUM AROUNA MIKAEL** ID : 17052465.
 SOUS/OFF/MANOEUVRE/CCAS/3°RGT: SGT **YAKALI ALHADJI NGOMBO** ID: 20209027.
 CHEF.1°SECTION/CCAS/3°RGT: SCH **HASSANE MAHAMAT SOUMAINE** ID : 12122309.
 ADJOINT/CHEF.1°SECTION/CCAS/3°RGT: SGT **FARGOUSGUÉ MARNA** ID : 19020164.
 CHEF.2°SECTION/CCAS/3°RGT: SCH **GALMAI ABDALLAH SOUNI** ID : 12122386.
 ADJOINT/CHEF.2°SECTION/CCAS/3°RGT: SGT **NGUINA MALLOUMI KANGOI** ID: 20209045.
 CHEF.3°SECTION/CCAS/3°RGT: SCH **ARSENE KAMANE NGANA** ID : 12122173.
 ADJOINT/CHEF.3°SECTION/CCAS/3°RGT: SGT **MAHAMT TOM ALL** ID: 20207233.
1°BATAILLON DU 3°RGT
 COM/1BN/3°RGT: LTN **ASSOU OUMAR DJEMENO** ID: 08010202.
 ADJOINT/COM/1°BN/3°RGT: LTN **ADAM MAHAMADENE HAMAD** ID: 07008792.
 CONSEILLER/1°BN/3°RGT: SLT **MAHAMAT ABDOULAYE CHARFADINE** ID: 08012582.
 OFFICIERDISCIPLINE/1°BN/3°RGT: SLT **ABBA ALI FOUGORIMI** ID: 96000345.
 ADJUDANT.D'UNITE/1°BN/3°RGT: SGT **IBRAHIM ABDELDJABAR HASSANE** ID: 21072085.
 CHEF.COMPTABLE/10BN/3°RGT: ADJ **RIMTOIDÉ ALTEBAYEJEAN** ID: 12122032.
 CHEF.EFFECTIF/1°BN/3°RGT: SGT **HASSAN TCHARI KIMEY** ID : 20209007.
 CHEF.SECRETAIRE/1°BN/3°RGT: SGT **NGARHOUTEMEL BEASNGAR** ID : 20201600.
 OFF/RENS/1°BN/3°RGT: SLT **ZAKARIA YAKOUB HAROUNE** ID : 07017317.
 ADJOINT/OFF.RENS/1°BN/3°RGT: SGT **MOUSSA TEGUENE ISSA** ID : 20200095
 CHEF.STAGE/1°BN/3°RGT: ADJ **ADOUM ABDOULAYE HASSANE** ID : 07028912.
 ADJOINT/CHEF.STAGE/1°BN/3°RGT: SGT **KOULA TCHARIMI KOUGOUUMI** ID : 20209036.
 S.OFF/APPRO/1°BN/3°RGT: SCH **SABOUR ISSA DJIMINO** ID: 16030387.
 ADJOINT/S.OFF/APPRO/1°BN/3°RGT: SGT **MBAYDJASSOUM EDMON** ID: 20207252

S.OFF/LOG/1°BN/3°RGT: SGT **ABDALLAH YOUSOUF NEBY** ID: 14010695.
 S.ADJOINT /OFF/LOG/1°BN/3°RGT: ADJ **MAHAMAT OUSMANE HAROUNE** ID : 12122423.
 S.OFF/ORDINAIRE/1°BN/3°RGT: SGT **SAKAMOU MOISE** ID: 20207227.
 OFF/CASERNEMENT/1°BN/3°RGT: LTN **SOUGUI HASSANE KOUNDJAR** ID : 08008722.
 ADJOINT/S.OFF-CASERN/1°BN/3°RGT: SGT **DJIBRILA MBOULOUDI MALOUMI** ID: 20209013.
 S.OFF/TAM/1°BN/3°RGT: SGT **KANNAI KABOULOU MBALTOUMI** ID : 20209055.
 ADJOINT /S.OFF.TAM/1°BN/3°RGT: SGT **KEDI DILEI MALOUM** ID : 20209501.
 CHEF MATERIEL/1°BN/3°RGT: ADC **ABDOULAYE HEMCHI DJOUGOUL** ID: 12092739.
 ADJOINT CHEF MAT/1°BN/3°RGT: SGT **ABDOU KABOULOU TCHARIMI** ID : 20209051.
 S.OFF/TRANS/10BN/3°RGT: SGT **NOUBATESEM KEVIN NGARDAMBAYE** ID: 12122068.
 ADJOINT.S.OFF/TRANS/1°BN/3°RGT: SGT **ISSA ABDELKERIM SERDO** ID : 23072105.
 INFIRMIER-MAJOR/1°BN/3°RGT: SCH **ABDEGUI TAHIR HEIKI** ID: 12122109.
 ADJOINT/INFIRMIER-MAJOR/1°BN/3°RGT: SGT **ROADOUM NGARO SASJIGOTO** ID: 12122033.
 S.OFF/SPORT/1°BN/3°RGT: SGT **MADOU KABOULOU TCHARIMI** ID: 20209040.
 ADJOINT/S.OFF-SPORT/1°BN/3°RGT: SGT **SOUGOUNI MBO DJAGAMI** ID : 20209064
 OFF/INSTRUCTEUR/1°BN/3°RGT: SGT **MODOU ABIGO BALTOUMI** ID : 20209049.
 ADJOINT/OFF-INSTRUCTEUR/1°BN/3°RGT: SGT **ISSA NGARHOUDOU ALBERT** ID : 20201109
 S.OFF/AUTO/1°BN/3°RGT: SCH **ALHADI AHMAT ABBO** ID : 20201179.
 S.ADJOINT /OFF-AUTO/1°BN/3°RGT: SGT **MOUSSA MBOULOUMI ALIMI** ID : 20209016.
 S.OFF/MANOEUVRE/1°BN/3°RGT: CPL **BACHARI BECHIR LABADO** ID: 12097229.
 ADJOINT/MANOEUVRE/1°BN/3°RGT: SGT **ABAKAR ALI MBOMI** ID: 20209004.
 CHEF SECTION/D'APPUI/1°BN/3°RGT: SGT **MAHAMAT AHMAT MOUSSA** ID: 14010757.
 ADJOINT/CHEF.SECTION/D'APPUI/1°BN/3°RGT:SGT **ABDELBANAT DJALOU NANGA** ID: 12122004.
 CHEF.COMPTABLE/SECTION/D'APPUI/1°BN: 2°CL **TEBAKARI NOUMGOU VINCENT** ID: 16042264.
 1°CIE/1°BN DU 3°RGT
 COM/1°CIE/1°BN: LTN **AYOUB MAHAMAT ZENE** ID: 08001571.
 ADJOINT /COM/1°CIE/1°BN: ADC **YAYA YOUSOUF MBODOU** ID: 08008459.
 ADJUDANT/1°CIE/1°BN: SGT **ABDELNASSOUR ADAM HISSEINE** ID: 12122045.
 CHEF.SECRETAIRE/1°CIE/1°BN: SGT **NADJITA FRANCIS SYLVAIN** ID: 12122025
 CHEF.COMPTABLE/1°CIE/1°BN: CCH **ADAM MAHAMAT ABDALLAH** ID: 21075534.
 SOUS/OFF/RENS/1°CIE/1°BN: SGT **HASSANE ISMAEL MAHAMAT** ID: 20209070.
 SOUS/OFF/STAGE/1°CIE/1°BN: SCH **ABDELAZIM AHMAT ISSA** ID : 14010020.
 SOUS/OFF/APPRO/1°CIE/1°BN: SGT **ADAM ABDALLAH KADJAY** ID : 21061284.

SOUS/OFF/LOG/1°CIE/1°BN: SCH **RAWE KAITOUAKREO GILBERT** ID: 20206272.
 SOUS/OFF/ORDINAIRE/1°CIE/1°BN: SGT **MALOUM MBO TCHARIMI** ID : 20209044.
 SOUS/OFF/CASERNEMENT/1°CIE/1°BN: SGT **DJIMET RATOUM AKACHE** ID: 18110395.
 SOUS/OFF/MATERIEL/1°CIE/1°BN: SGT **OUSMANE ADAM HAROUNE** ID : 19050213.
 SOUS/OFF/TRANS/1°CIE/1°BN: SCH **NADITAN LAZARD KAMKIAN** ID: 12091136
 SOUS/OFF/INFIRMIER-MAJOR/1°CIE/1°BN: SGT **HASSAN ISMAEL MAHAMAT** ID: 20209070.
 SOUS/OFF/SPORT/1°CIE/1°BN: 2°CL **YOUSOUF ABAKAR MOURSAL** ID : 24071489.
 SOUS/OFF/INSTRUCTEUR/1°CIE/1°BN: SGT **KABOULOU NGUINA MBO** ID: 20209015.
 SOUS/OFF/AUTO/1°CIE/1°BN/3°RGT:SGT **MBODOU KASHIMI KAMAMI** ID: 20209012.
 SOUS/OFF/MANOEUVRE/1°CIE/1°BN: SGT **MADOU BROUTCHARI** ID: 21061272.
 CHEF.1°SECTION/1°CIE/1°BN: SCH **ELIAS MAHAMAT BAHAR** ID : 17051347
 ADJOINT/CHEF.1°SECTION/1°CIE/1°BN: SGT **ALI ALHADJI DJOULOUL** ID: 20209041.
 CHEF.2°SECTION/1°CIE/1°BN: ADC **YOUSOUF MBODOU** ID: 08008459.
 ADJOINT/CHEF.2°SECTION/1°CIE/1°BN: SGT **KALANDÉ NDOLEM NGONSEI** ID : 12122291.
 CHEF.3°SECTION/1°CIE/1°BN: SGT **DJITONMADJI INNOCENT DJORTAINGAR** ID: 12122127
 ADJOINT/CHEF.3°SECTION/1°CIE/1°BN: ADJ **KOUBA NGAGOYE SAMUEL** ID : 12122249.
 2°CIE/1°BN DU 3°RGT
 COM/2°CIE/1°BN/3°RGT:CNE **YOUSOUF ALI ABDELKERIM** ID : 08005281.
 ADJOINT/COM/2°CIE/1°BN/3°RGT: ADC **MOUSSA MAHAMAT ALI** ID: 20067678.
 ADJUDANT/2°CIE/1°BN/3°RGT: SGT **MAHAMAT BRAHIM MAHAMAT** ID: 20206040
 CHEF.SECRETAIRE/2°CIE/1°BN/3°RGT: SCH **ISSACK YAYA ABDALLAH** ID: 07010558.
 CHEF.COMPTABLE/2°CIE/1°BN/3°RGT: SGT **SANGDJIM RIMNELDÉ GERARD** ID : 12122397.
 SOUS/OFF/RENS/2°CIE/1°BN/3°RGT: SGT **DEGUI ALHADJI DJIBRINE** ID : 20208759
 SOUS/OFF/STAGE/2°CIE/1°BN/3°RGT: SGT **MBALLOUM KANAI LADAMI** ID: 20209009.
 SOUS/OFF/APPRO/2°CIE/1°BN/3°RGT: SCH **ALI ABDALLAH DJARANEBI** ID : 07008890.
 SOUS/OFF/LOG/2°CIE/1°BN/3°RGT: ADJ **SOULEYMANE OUMAR IDRIS** ID : 12122495.
 SOUS/OFF/ORDINAIRE/2°CIE/1°BN/3°RGT: SGT **DJIBARINGUÉ DOUDONA MATHIAS** ID: 12122206.
 SOUS/OFF/CASERNEMENT/2°CIE/1°BN/3°RGT: SGT **DJIDDO MAL KALLAH** ID: 21061288.
 SOUS/OFF/MATERIEL/2°CIE/1°BN/3°RGT: SGT **MAHAMAT ALI MOUSTAPHA** ID: 20207297
 SOUS/OFF/TRANS/2°CIE/1°BN/3°RGT: SGT **ASSONGO EMMANUEL BOLO** ID: 12122174
 SOUS/OFF/INFIRMIER-MAJOR/2°CIE/1°BN/3°RGT: ADC **HAKASSOU SILISEMOUNOUNAN** ID: 12122015.
 SOUS/OFF/SPORT/2°CIE/1°BN/3°RGT: SGT **ABDOU MOUSSA MBOMI** ID : 21061306
 SOUS/OFF/INSTRUCTEUR/2°CIE/1°BN/3°RGT: SGT **MODOU NGOMBO BOKOIMI** ID : 20209050.

SOUS/OFF/AUTO/2°CIE/1°BN/3°RG: SGT **TOGOTO ROBNQUE NOUBARASSEM** ID : 12122156
 SOUS/OFF/MANOEUVRE/2°CIE/1°BN/3°RG: SGT **MALOM MBOULAMAYE DANGUIMI** ID : 20209022.
 CHEF.1°SECTION/2°CIE/1°BN/3°RG: SLT **ALLAKI BABA MOUSSA** ID : 20035179.
 ADJOINT/CHEF 1°SECTION/2°CIE/1°BN/3°RG: ADC **GOUKOUNI TORDI OUMAR** ID: 20067649.
 CHEF.2°SECTION/2°CIE/1°BN/3°RG: LTN **AHMAT ABDOULAYE IDRIS** ID : 07013629
 ADJOINT/CHEF.2°SECTION/2°CIE/1°BN/3°RG: SGT **MAL ALI ALHADJI MBODOU** ID: 20209025
 CHEF.3°SECTION/2°CIE/1°BN/3°RG: LTN **OUMAR ISSA HOUMA** ID: 07007824.
 ADJOINT/CHEF.3°SECTION/2°CIE/1°BN/3°RG: SGT **MALAH ADAM ABINIMI** ID: 20209019
 3°CIE/1°BN/3°RG /GPT N°10-MI: COM/3°CIE/1°BN/3°RG: SLT **ABDERAMAN MAHAMAT ABAKAR** ID: 07031465
 ADJOINT /COM/3°CIE/1°BN/3°RG: ADJ **YOUSOUF MAHAMAT TOUKA** ID: 12091530
 ADJUDANT/3°CIE/1°BN/3°RG: HOT **SADICK ETNENE DILLO** ID : 20206274
 CHEF.SECRETAIRE/3°CIE/1°BN/3°RG: SGT **ISSA NGARHOUBOU ALBERT** ID : 20201109.
 CHEF.COMPTABLE/3°CIE/1°BN/3°RG: ADJ **TONDOH NDOKAGUE NICOLAS** ID: 12093408.
 SOUS/OFF/RENS/3°CIE/1°BN/3°RG: SGT **ALHADJI KAOU BLAMA** ID : 20209526
 SOUS/OFF/STAGE/3°CIE/1°BN/3°RG: SGT **AHMAT IBRAHIM MAHAMAT** ID: 21100309.
 SOUS/OFF/APPRO/3°CIE/1°BN/3°RG: 2°CL **ISSA ABDELKERIM SERDO** ID : 23072105.
 SOUS/OFF/LOG/3°CIE/1°BN/3°RG: CCH **HISSEINE HASSANE IBRAHIM** ID : 21073280
 SOUS/OFF/ORDINAIRE/3°CIE/1°BN/3°RG: 2°CL **ALI MA DI MARI** ID : 20209011.
 SOUS/OFF/CASERNEMENT/3°CIE/1°BN/3°RG: SGT **ABAKAR MBO KAMAMI** ID: 20209014
 SOUS/OFF/MATERIEL/3°CIE/1°BN/3°RG:SGT **ALI KOLE BOULOU** ID: 21061296.
 SOUS/OFF/TRANS/3°CIE/1°BN/3°RG: SGT **BLAMA ADAM ABIMI** ID : 20209017
 SOUS/OFF/INFIRMIER-MAJOR/3°CIE/1°BN/3°RG: SGT **MAMAN ALHADJI MBODOU** ID: 20209026
 SOUS/OFF/SPORT/3°CIE/1°BN/3°RG: CPL **DJEKORNOM ESAIE NGARASSAL** ID: 12094150.
 SOUS/OFF/INSTRUCTEUR/3°CIE/1°BN/3°RG:2°CL **TOGDJIM NDINGGAR SOUMAINE** ID : 23072150.
 SOUS/OFF/AUTO/3°CIE/1°BN/3°RG: SGT **ABAKAR ABDRAMANE HISSEINE** ID : 20202722.
 SOUS/OFF/MANOEUVRE/3°CIE/1°BN/3°RG: SGT **ALI TCHARI ADAM** ID: 20206154.
 CHEF.1°SECTION/3°CIE/1°BN/3°RG: SGT **AMIR SALEH SOUGOUNO** ID: 21075714.
 ADJOINT/CHEF.1°SECTION/3°CIE/1°BN/3°RG: SGT **MADOU MBEUTCHOUKMA** ID: 20206156.
 CHEF.2°SECTION/3°CIE/1°BN/3°RG: SGT **MALLAH WAKIL NIKA** ID : 20209018
 ADJOINT/CHEF.2°SECTION/3°CIE/1°BN/3°RG: SGT **DJIBRILA TCHARI DABAMI** ID : 20201501.
 CHEF.3°SECTION/3°CIE/1°BN/3°RG:SGT **ABDOU MBO BOUKAR** ID: 20206148.
 ADJOINT/CHEF.3°SECTION/3°CIE/1°BN/3°RG: SGT **MOUSTAPHA KANAI TCHARI** ID: 20206146.

2°BATAILLON DU 3°RG: COM/2°BN/3°RG: CNE **MOUSTAPHA YOUSOUF MOUSTAPHA** ID : 07020707.
 ADJOINT/COM/2°BN/3°RG: LTN **HASSANE YOUSOUF ABDOU** ID : 20063962.
 CONSEILLER/2°BN/3°RG: LTN **HAMID MAHAMAT YOUSOUF** ID: 20066804.
 OFFICIER.DISCIPLINE/2°BN/3°RG: SLT **NASOUR ABDELKERIM ADAM** ID : 12122483.
 ADJUDANT D'UNITE/2°BN/3°RG: SGT **AHAMAT AMDJA MAHAMAT** ID: 14010979.
 CHEF.COMPTABLE/2°BN/3°RG: SGT **YANDOUMAN TOMAL LEONARD** ID : 12122441.
 CHEF.EFFECTIF/2°BN/3°RG: SGT **ALI BOUNA MBALTOUMI** ID : 20209047.
 CHEF.SECRETAIRE/2°BN/3°RG: SGT **MBAIRAKOULE NASRA MONGAR** ID: 12090744.
 OFF.RENS/2°BN/3°RG: SGT **MODOU MAI-YANG ABAKAR** ID: 20209033
 ADJOINT/OFF.RENS/2°BN/3°RG: SGT **MODOU ALI MBOMI** ID: 20209002
 CHEF.STAGE/2°BN/3°RG : SGT **BANDOUMAL WAMAIN YVES** ID: 12122177.
 ADJOINT/CHEF.STAGE/2°BN/3°RG: SGT **ALHADJI ABOUREYE ALI** ID: 20209028.
 OFF/APPRO/2°BN/3°RG: SGT **MODOU ADAM KOUTI** ID: 20209057
 ADJOINT/OFF/APPRO/2°BN/3°RG: SGT **SOULEYMANE NEI HISSEINE** ID: 20201313.
 OFF/LOG/2°BN/3°RG: SGT **MBODOU YERIMA KAKAI** ID : 20209074
 ADJOINT/OFF/LOG/2°BN/3°RG:SGT **YOUSOUF ISSA ADOUM** ID: 12122071.
 OFF/ORDINAIRE/2°BN/3°RG: SGT **MAHAMAT ALFIGNEUR ENACK** ID : 16042791.
 OFF/CASERNEMENT/2°BN/3°RG: SGT **MBAIHODJIM GERARD NGUEALBAYE** ID: 12122250.
 ADJOINT/OFF-CASERN/2°BN/3°RG: SGT **ALHADJI KAOUDJI MORAKOU** ID: 20209029.
 OFF.TAM/2°BN/3°RG: SCH **TOUGOUT MAURE HIMOGO** ID: 12122343.
 ADJOINT/OFF.TAM/2°BN/3°RG: SGT **IDRIS YOUSOUF HAOUCHIER** ID : 12122420.
 CHEF.MATERIEL/2°BN/3°RG: SLT **ABAKAR MOUSSA KERIM** ID : 20004741.
 ADJOINT.CHEF.MAT/2°BN/3°RG: SGT **YAKOI BOUKAR KASHIM** ID : 20209001.
 OFF/TRANS/2°BN/3°RG: SGT **BODJINTA RAYANAN TAMDJ** ID: 12122133.
 ADJOINT.OFF/TRANS/2°BN/3°RG: SGT **MBODOU KANEMBOU HADJE** ID: 18010102.
 INFIRMIER-MAJOR/2°BN/3°RG: SCH **KAMTI DOUNIA AS-YO** ID : 12122092.
 ADJOINT/INFIRMIER-MAJOR/2°BN/3°RG: SGT **MAHAMAT AHMAT ABDELNEBI** ID: 20201258.
 OFF/SPORT/2°BN/3°RG: SGT **HOUSSEINI MALLOUMI MANNA** ID : 20209035
 ADJOINT/OFF-SPORT/2°BN/3°RG: SCH **YACOUB YAYA ADAM** ID: 19050191.
 OFF/INSTRUCTEUR/2°BN/3°RG: SGT **SALEH GUENDE ABDRAHIM** ID : 12091987
 ADJOINT/OFF-INSTRUCTEUR/2°BN/3°RG: SGT **HASSANE MAHAMAT TCHALOUMI** ID : 20201508.

OFF/AUT0/2°BN/3°RGT: ADC **ABDALAH ADAM ALI** ID: 07009462.
 ADJOINT/OFF-AUT0/2°BN/3°RGT: SGT **ABDELKERIM HAROUN YAYA** ID : 07008930.
 OFF/MANOEUVRE/2°BN/3°RGT: SGT **ABAKAR MADI MAHAMAT** ID : 20206140.
 ADJOINT/MANOEUVRE/2°BN/3°RGT: SGT **ISSACKHA MAHAMAT ADAM** ID: 21060263.
 CHEF.SECTION/D'APPUI/2°BN/3°RGT: LTN **ABBAS MALODI ALI** ID: 93881923.
 ADJOINT/CHEF.SECTION/D'APPUI/2°BN/3°RGT: SGT **MAHAMAT ISSACK OUMAR** ID: 20204512.
 CHEF.COMPTABLE/SECTION/D'APPUI/2°BN/3°RGT: SGT **MAHAMAT ISSAKHA HACHIM** ID: 20204514.
 1°CIE/2°BN/3°RGT
 COM/1°CIE/2°BN/3°RGT: SLT **REDOUANE ZAKARIA NIMIR** ID : 12122396.
 ADJOINT/COM/1°CIE/2°BN/3°RGT: LTN **HAMIT ISSA MAHAMAT** ID : 07004667.
 ADJUDANT/1°CIE/2°BN/3°RGT: ADJ **ALLADOUMBEYE DJIMRAMADJI REOUNODJI** ID : 12090991.
 CHEF.SECRETAIRE/1°CIE/2°BN/3°RGT: SGT **MORTONGAR TOMAS ASTAM** ID: 12095940.
 CHEF.COMPTABLE/1°CIE/2°BN/3°RGT: ADJ **DJASTA DIEU BENIS** ID: 12122011.
 SOUS/OFF/RENS/1°CIE/2°BN/3°RGT: SCH **ISSACKA ADAM HASSANE** ID : 12122339
 SOUS/OFF/STAGE/1°CIE/2°BN/3°RGT:SGT **MAHAMAT DJOROU ADILE** ID: 12122252.
 SOUS/OFF/APPRO/1°CIE/2°BN/3°RGT: 2°CL **TCHARI MALOUM MBOMI** ID: 20206133.
 SOUS/OFF/LOG/1°CIE/2°BN/3°RGT:SGT **MADJADOUM RODRICK NDOUBATO** ID: 12122251.
 SOUS/OFF/ORDINAIRE/1°CIE/2°BN/3°RGT:SGT **NAMBATINGUÉ CHRISTIAN FREDERICK** ID: 12122298.
 SOUS/OFF/CASERNEMENT/1°CIE/2°BN/3°RGT: ADJ **ISSAKA MAHAMAT HALIKI** ID : 15061162.
 SOUS/OFF/MATERIEL/1°CIE/2°BN/3°RGT: SGT **ISSAKHA IDRIS OUMAR** ID: 18010101.
 SOUS/OFF/TRANS/1°CIE/2°BN/3°RGT: SGT **RAMASINGA MBOGO HEFRAHIM** ID : 12122395.
 SOUS/OFF/INFIRMIER-MAJOR/1°CIE/2°BN/3°RGT: 2°CL **NGORE CELESTIN BEREDE** ID: 21074803.
 SOUS/OFF/SPORT/1°CIE/2°BN/3°RGT: ADJ **FIDEUCH DJONKA BYO** ID : 12122385.
 SOUS/OFF/INSTRUCTEUR/1°CIE/2°BN/3°RGT: SGT **BERONAN RICHARD MAIYADJIM** ID: 12122087.
 SOUS/OFF/AUTO/1°CIE/2°BN/3°RGT:SGT **DJIMTE ROGER MOYANANBAYE** ID: 12122209.
 SOUS/OFF/MANOEUVRE/1°CIE/2°BN/3°RGT: HDT **ABAKAR ABDERAHIM AWAT** ID: 21060743.
 CHEF.1°SECTION/1°CIE/2°BN/3°RGT: SCH **AHMAT MASSAR ADAM** ID: 14010730.
 ADJOINT/CHEF.1°SECTION/1°CIE/2°BN/3°RGT: SGT **KOLE MBOMI MAINA** ID : 20209062.
 CHEF.2°SECTION/1°CIE/2°BN/3°RGT: SCH **HISSEINE MAIDE HEKER** ID: 15061359
 ADJOINT/CHEF.2°SECTION/1°CIE/2°BN/3°RGT: SGT **KALE ALHADJI GUEDI** ID : 20209024.
 CHEF.3°SECTION/1°CIE/2°BN/3°RGT: SGT **ABDOULAYE BAHAR ABDOULAYE** ID : 17050298
 ADJOINT/CHEF.3°SECTION/1°CIE/2°BN/3°RGT: SGT **ABBA ALI MALLOUMI** ID : 20209023.
 2°CIE/2°BN/3°RGT

COM/2°CIE/2°BN/3°RGT: LTN **HAGAR YOUSOUF SALEH** ID: 07022198.
 ADJOINT/COM/2°CIE/2°BN/3°RGT: LTN **AHMAT ABDOULAYE IDRIS** ID : 07013629.
 ADJUDANT/2°CIE/2°BN/3°RGT:ADJ **ISSACKA MAHAMAT TCHOU** ID: 12122090.
 CHEF.SECRETAIRE/2°CIE/2°BN/3°RGT: SGT **TOUA PHILLIPPE** ID : 20206097.
 CHEF.COMPTABLE/2°CIE/2°BN/3°RGT: SGT **BIENVENU HORTOM DARADJA** ID: 12122363.
 SOUS/OFF/RENS/2°CIE/2°BN/3°RGT:SGT **DJIMSSANODJI FIRME BETOUDJI** ID: 16041031.
 SOUS/OFF/STAGE/2°CIE/2°BN/3°RGT:SGT **MBAIHORNOM RENAUD DJIMRABEYE** ID: 16040404
 SOUS/OFF/APPRO/2°CIE/2°BN/3°RGT: SCH **MBAIRESSEM OLIVIER MBAITO** ID : 12093362.
 SOUS/OFF/LOG/2°CIE/2°BN/3°RGT: CCH **ALI ADAM HASSANE** ID : 21100755
 SOUS/OFF/ORDINAIRE/2°CIE/2°BN/3°RGT: SGT **TANDOR KAINBE GABRIEL** ID : 12122301.
 SOUS/OFF/CASERNEMENT/2°CIE/2°BN/3°RGT: SGT **MBANYANA PATRICE SILAS** ID: 12122190.
 SOUS/OFF/MATERIEL/2°CIE/2°BN/3°RGT: 2°CL **MAHAMAT ALI ISSA** ID: 18110616.
 SOUS/OFF/TRANS/2°CIE/2°BN/3°RGT: SGT **DOUKAM OSEE MIGUEMADJI** ID: 12122214.
 SOUS/OFF/INFIRMIER-MAJOR/2°CIE/2°BN/3°RGT: SGT **MOHANAM DAVID MBAILASSEM** ID: 12122292.
 SOUS/OFF/SPORT/2°CIE/2°BN/3°RGT: SGT **GUIDIMBAYE GUERSHOM PASKAL** ID: 12122321.
 SOUS/OFF/INSTRUCTEUR/2°CIE/2°BN/3°RGT: SGT **NANADOUMNGUÉ KOITAN GILBERT** ID: 12122299.
 SOUS/OFF/AUT0/2°CIE/2°BN/3°RGT: SGT **SOULEYMANE MAHAMAT-NOUR** ID: 12122494.
 SOUS/OFF/MANOEUVRE/2°CIE/2°BN/3°RGT:SGT **TOIGOI MOURSAL MAHAMAT** ID: 12122107.
 CHEF.1°SECTION/2°CIE/2°BN/3°RGT: SGT **MATAR KHAMIS ABDALLAH** ID: 12122074.
 ADJOINT/CHEF.1°SECTION/2°CIE/2°BN/3°RGT: 2°CL **TAHIR DJIBBIDERIO** ID : 20205690.
 CHEF.2°SECTION/2°CIE/2°BN/3°RGT: SGT **KAN GAI ABIGO DJAGAMI** ID: 20209067.
 ADJOINT/CHEF.2°SECTION/2°CIE/2°BN/3°RGT: SGT **TOURA TEHIDJAIBE WANGPI** ID: 12122437.
 CHEF.3°SECTION/2°CIE/2°BN/3°RGT: SCH **YAKHOUB MAHAMAT DAGACHE** ID: 12122165.
 ADJOINT/CHEF.3°SECTION/2°CIE/2°BN/3°RGT: SGT **ABAKAR ALI MBOMI** ID: 20209004.
 3°CIE/2°BN/3°RGT COM/3°CIE/2°BN/3°RGT: ADC **OUSMANE ZAKARIA TOURGOUNI** ID: 12092310.
 ADJOINT /3°CIE/2°BN/3°RGT: SGT **IDRISS BARKAI MAHAMOUD** ID : 21073797
 ADJUDANT/3°CIE/2°BN/3°RGT: 2°CL **MAKINE AHMAT ADAM** ID: 21076848
 CHEF.SECRETAIRE/3°CIE/2°BN/3°RGT: CPL **DJIMRASSEM JEREMIE MBAIKADE** ID: 15100081.
 CHEF.COMPTABLE/3°CIE/2°BN/3°RGT: SCH **YAYA KALIA TCHARI** ID : 21061319.
 SOUS/OFF/RENS/3°CIE/2°BN/3°RGT: SGT **ABDOU DEFALLAH DAHIYE** ID : 18040118
 SOUS/OFF/STAGE/3°CIE/2°BN/3°RGT: SGT **ABDOU MALLOUMI ADAM** ID: 20206139.
 SOUS/OFF/APPRO/3°CIE/2°BN/3°RGT: SGT **ATOZOM : DAPSIA DEGUE** ID : 16042075

SOUS/OFF/LOG/3°CIE/2°BN/3°RGT: CPL
DJORBELE YETOUNG LAOKISSAM ID: 12095543
 SOUS/OFF/ORDINAIRE/3°CIE/2°BN/3°RGT: 2°CL
AMBERA GABOUNA MEIDOKI ID: 16041386
 SOUS/OFF/CASERNEMENT/3°CIE/2°BN/3°RGT:
 SGT **MAHAMAT ISSA MAHAMAT** ID: 18041168
 SOUS/OFF/MATERIEL/3°CIE/2°BN/3°RGT: SCH
MAHAMAT ADAM MAHAMAT ID: 07008963
 SOUS/OFF/TRANS/3°CIE/2°BN/3°RGT: ADJ
MOUSSA MAHAMAT ISSA ID: 14010127
 SOUS/OFF/INFIRMIER-MAJOR/3°CIE/2°BN/3°RGT:
 SGT **MRAMADJI YOKARA RODRIGUE** ID: 18041307
 SOUS/OFF/SPORT/3°CIE/2°BN/3°RGT: SCH **ISSA**
AHMAT ISSA ID : 21074378
 SOUS/OFF/INSTRUCTEUR/3°CIE/2°BN/3°RGT: SGT
IDRIS IDIMAN GADAYO ID: 23071625
 SOUS/OFF/AUTO/3°CIE/2°BN/3°RGT: ADC
ABDALLAH IHEMIR MAHAMAT ID : 07017528
 SOUS/OFF/MANOEUVRE/3°CIE/2°BN/3°RGT: 2°CL
HASSANE ALKHALI ABDALLAH ID : 18040714
 CHEF.1°SECTION/3°CIE/2°BN/3°RGT: SCH
MAHAMAT HISSEIN HACHIM ID: 19120455.
 ADJOINT/CHEF.1°SECTION/3°CIE/2°BN/3°RGT:
 2°CL **ABDELKERIM YOUSOUF YOUNOUS** ID :
 17050227
 CHEF.2°SECTION/3°CIE/2°BN/3°RGT: SCH
ABDOULAYE YAYA GUEOU ID : 17010001.
 ADJOINT/CHEF.2°SECTION/3°CIE/2°BN/3°RGT:
 SGT **MAHAMAT SALEH AYRE** ID : 17052297
 CHEF.3°SECTION/3°CIE/2°BN/3°RGT: SGT **ISSACK**
FADOUL ISMAIL ID : 18040902
 ADJOINT/CHEF/3°SECTION/3°CIE/2°BN/3°RGT:
 2°CL **BOKHIT MAHAMAT KEIGUIYA** ID: 21071722
3°BATAILLON/3°RGT
 COM/3°BN/3°RGT: LTN **GONI MAHAMAT YAYA** ID:
 07026771.
 ADJOINT/COM/3°BN/3°RGT: LTN **ISSA OKORI**
BARAYA ID: 07031720
 CONSEILLER/3°BN/3°RGT: LTN **ADAM ANNOUR**
YAYA ID: 08003552
 OFFICIER.DISCIPLINE/3°BN/3°RGT: ADJ **ADAM**
MOUSSA SALEH ID 14010290.
 ADJUDANT.D'UNITE/3°BN/3°RGT: SGT
ABDOULLAYE TAO-DJONDANG BEDOU ID:
 14010848.
 CHEF.COMPTABLE/3°BN/3°RGT: ADC **ABDALLAH**
DADI BOKOR ID : 14010521.
 CHEF.EFFECTIF/3°BN/3°RGT: SCH **SOULEYMANE**
YAYA SANAYI ID: 12122496.
 CHEF.SECRETAIRE/3°BN/3°RGT: ADC **NGARLEM**
SYLVAIN ID: 08006708.
 OFF.RENS/3°BN/3°RGT: ADJ **IBRAHIM YAYA**
BAKHIT ID: 12122463.
 ADJOINT/OFF.RENS/3°BN/3°RGT:ADJ **ADAM**
MOUSSA SALEH ID : 14010290.
 CHEF.STAGE/3°BN/3°RGT: CNE **ATAHIR**
ALKHASIM ADJ ADAM AUBET ID: 07022041
 ADJOINT/CHEF.STAGE/3°BN/3°RGT: SLT
DJIMBAYE JULES TOGLEDE ID : 08011195
 OFF/APPRO/3°BN/3°RGT: ADC **TOGOI SOUGOI**
HINI ID: 12122433
 ADJOINT/OFF/APPRO/3°BN/3°RGT: SGT **DJIDO**
OUSMANE DEYE ID : 19080196
 OFF/LOG/3°BN/3°RGT: SGT **ABDRAMANE SOUGUI**
ABDRAMANE ID : 14010961.

ADJOINT/OFF/LOG/3°BN/3°RGT: SGT **HAMAT**
IDRISS AL-MARDJOUR ID: 17051425.
 OFF/ORDINAIRE/3°BN/3°RGT: SGT **KALDOUKSIA**
PATTA ID : 20206249.
 OFF/CASERNEMENT/3°BN/3°RGT: SGT **ADAM**
DJOUGOURI NOURENE ID: 14010115.
 ADJOINT/OFF-CASERN/3°BN/3°RGT: SGT
ABDRAMANE BARADINE FATANTI ID: 14010670.
 OFF.TAM/3°BN/3°RGT:SGT **ADOUM DJIDI**
HISSEINE ID: 14010012.
 ADJOINT/OFF.TAM/3°BN/3°RGT: SGT **MODOU**
MODOUMI ALI ID : 20209021.
 CHEF.MATERIEL/3°BN/3°RGT: SGT **ABDELAMIT**
AHMAT NOUR ID : 19050230.
 ADJOINT.CHEF.MAT/3°BN/3°RGT: SGT **ABAKAR**
MBOKOI BALTOUMI ID : 20209061.
 OFF/TRANS/3°BN/3°RGT: SGT **FREDERIC KYA** ID:
 20201100
 ADJOINT.OFF/TRANS/3°BN/3°RGT: SGT **GREMA**
MBODOU ABANI ID: 20206151.
 INFIRMIER-MAJOR/3°BN/3°RGT: ADC **DAMNADJI**
SYLVAIN MOUSSADJAI ID: 08011044
 ADJOINT /INFIRMIER-MAJOR/3°BN/3°RGT: SGT **ALI**
OUMAR NGARBA ID : 20206060.
 OFF/SPORT/3°BN/3°RGT: SGT **WORDOUGOU**
HISSEINE ALLABADOU ID: 12122195.
 ADJOINT/OFF-SPORT/3°BN/3°RGT:SGT
KABOULOU YAKA MADOUMI ID: 20209046.
 OFF/INSTRUCTEUR/3°BN/3°RGT: SGT **RAMADANE**
KADEOU KAGUERE ID: 12122393.
 ADJOINT/OFF-INSTRUCTEUR/3°BN/3°RGT: SGT
BOKOI MANNI BOLTOUMI ID: 20209056.
 OFF/AUTO/3°BN/3°RGT: ADC **HAROUN IBRAHIM**
ABDALLAH ID: 7009554.
 ADJOINT/OFF-AUTO/3°BN/3°RGT: SGT **HASSANE**
DAKARI ID : 20207208.
 OFF/MANOEUVRE/3°BN/3°RGT: SGT
NDINGATOLOUM RAOUL DJIMASNGAR ID:
 20206268.
 ADJOINT/MANOEUVRE/3°BN/3°RGT: SGT
TAKOUDJI MORA BALTOUMI ID: 20209058.
 CHEF.SECTION/D'APPUI/3°BN/3°RGT: CCH
DOCTOR TAHIR SIBORO ID: 21090161.
 ADJOINT/CHEF.SECTION/D'APPUI/3°BN/3°RGT:
 CCH **SOUGOUR MAHAMADENE DJOROU** ID:
 21077691
 CHEF.COMPTABLE/SECTION/D'APPUI/3°BN/3°RGT:
 SGT **HASSANE NASSOUR NGARO** ID: 12122053.
1°CIE/3°BN/3°RGT
 COM/1°CIE/3°BN/3°RGT: LTN **DJALLALLE LEDEWE**
BICHARA ID : 07017629.
 ADJOINT/COM/1°CIE/3°BN/3°RGT: ADJ
SOULEYMANE ABDALLAH TOUKA ID: 12122492.
 ADJUDANT/1°CIE/3°BN/3°RGT: SGT **BIRI BOBOH**
ALBERT ID: 12122088.
 CHEF.SECRETAIRE/1°CIE/3°BN/3°RGT: SGT
AHMAT KELAN MAHAMAT ID: 12122273.
 CHEF.COMPTABLE/1°CIE/3°BN/3°RGT: ADJ **ADAM**
HISSEINE DAUD ID: 14010992.
 SOUS/OFF/RENS/1°CIE/3°BN/3°RGT: SGT **DAGUI**
KADO KLIMI ID: 20206149.
 SOUS/OFF/STAGE/1°CIE/3°BN/3°RGT: SGT
MOUSSA MBOMI ADOUM ID: 20206134.
 SOUS/OFF/APPRO/1°CIE/3°BN/3°RGT: SGT **ALLAH**
HASSANE MALLOUM ID: 21061276.

<u>SOUS/OFF/LOG/1°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT	<u>SOUS/OFF/AUTO/2°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT
<u>YOUSOUF MAHAMAT ALI</u> ID : 19030314.	<u>ISSACKHA AHMAT ADILIR</u> ID : 20206248.
<u>SOUS/OFF/ORDINAIRE/1°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT	<u>SOUS/OFF/MANOEUVRE/2°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT
<u>ABDELKERIM ISSA MOUSSA</u> ID : 14010274.	<u>BADIGUE SEMERGUE BALAMTO</u> ID : 20206063.
<u>SOUS/OFF/CASERNEMENT/1°CIE/3°BN/3°RGT:</u>	<u>CHEF.1°SECTION/2°CIE/3°BN/3°RGT:</u> ADC AMY
SGT <u>ABDJIDA HESSEINE ABAKAR</u> ID : 14010321.	<u>MAHAMAT GAIMA</u> ID : 14010253.
<u>SOUS/OFF/MATERIEL/1°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SCH	<u>ADJOINT/CHEF.1°SECTION/2°CIE/3°BN/3°RGT:</u>
<u>MASDE OLIVIER MBAIDJIGUIMMEL</u> ID : 12122426.	<u>CCH DJAMAL TADJADINE ESSOU</u> ID : 21075833
<u>SOUS/OFF/TRANS/1°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT	<u>CHEF.2°SECTION/2°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT
<u>MAHAMAT TAHIR MOUSSA</u> ID : 21061281.	<u>ABDELRAHIM HASSANE IBRAHIM</u> ID : 12122534.
<u>SOUS/OFF/INFIRMIER-MAJOR/1°CIE/3°BN/3°RGT:</u>	<u>ADJOINT/CHEF.2°SECTION/2°CIE/3°BN/3°RGT:</u>
SGT <u>OUSMAN GUELLET KADJALLAH</u> ID : 18010107.	SGT <u>MAHAMAT ALI ADAMOU</u> ID : 20206088.
<u>SOUS/OFF/SPORT/1°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT SADAM	<u>CHEF.3°SECTION/2°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT
<u>IBRAHIM MAHAMAT</u> ID : 21060265.	<u>ABDALLAH MAHAMAT HASSANE</u> ID : 20203453
<u>SOUS/OFF/INSTRUCTEUR/1°CIE/3°BN/3°RGT:</u> ADJ	<u>ADJOINT/CHEF.3°SECTION/2°CIE/3°BN/3°RGT:</u>
<u>ABDOULLAYE SOUGUI GUIRSIDÉ</u> ID : 14010832.	<u>2°CL BARKAI GOUKOUNI TCHOULMA</u> ID :
<u>SOUS/OFF/AUTO/1°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT HAMIT	<u>24071540.</u>
<u>ISSACKA TCHELE</u> ID : 12122324.	3°CIE/3°BN/3°RGT
<u>SOUS/OFF/MANOEUVRE/1°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SCH	<u>COM/3°CIE/3°BN/3°RGT:</u> ADC SOULEYMANE
<u>ABDELRAHIM HASSANE ADAM</u> ID : 14010219.	<u>SOUGOUR KADO</u> ID : 15061485
<u>CHEF.1°SECTION/1°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT ADOUM	<u>ADJOINT/COM/3°CIE/3°BN/3°RGT:</u> ADJ TAHIR
<u>HAMDANE EMMY</u> ID : 14010583.	<u>ABDELKERIM TEKENE</u> ID : 14010423
<u>ADJOINT/CHEF.1°SECTION/1°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT	<u>ADJUDANT 13°CIE/3°BN/3°RGT:</u> ADJ HISSEINE
<u>ABBAKOI MALLOUM MINO</u> ID : 20206136.	<u>OUMAR MAHAMAT</u> ID 20062659
<u>CHEF.2°SECTION/1°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT	<u>CHEF.SECRETAIRE/3°CIE/3°BN/3°RGT:</u> 2°CL
<u>ABDALLAH MAHAMAT HASSANE</u> ID : 20203453.	<u>ABDELAZIZ DAOUSSA BEDERIO</u> ID : 23060069
<u>ADJOINT/CHEF.2°SECTION/1°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT	<u>CHEF.COMPTABLE/3°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SLT
<u>MOUSTAPHA ABDOULLAYE ALI</u> ID : 20206155.	<u>ALLABATINA ALEXIS MAOURA</u> ID : 98001029
<u>CHEF.3°SECTION/1°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT GOMBO	<u>SOUS/OFF/RENS/3°CIE/3°BN/3°RGT:</u> ABDOULAYE
<u>TCHARI KILLIMI</u> ID : 20206141.	<u>HASSANE ACHENE</u> ID : 12093041
<u>ADJOINT/CHEF.3°SECTION/1°CIE/3°BN/3°RGT:</u>	<u>SOUS/OFF/STAGE/3°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT YASSIR
SGT <u>GUIDA MALI MBOLTOUMI</u> ID : 20209038.	<u>HISSEIN TERAP</u> ID : 16042137
2°CIE/3°BN/3°RGT	<u>SOUS/OFF/APPRO/3°CIE/3°BN/3°RGT:</u> 2°CI SALEH
<u>COM/2°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SLT ABDELKERIM	<u>DJIBRINE HAMDANE</u> ID : 20208513
<u>ALHADJI ALI</u> ID : 14010943.	<u>SOUS/OFF/LOG/3°CIE/3°BN/3°RGT:</u> 2°CI IDRISS
<u>ADJOINT/COM/2°CIE/3°BN/3°RGT:</u> ADC	<u>BOKHIT ISSA</u> ID : 20060178
<u>ABDELKADER MAHAMAT OUMAR</u> ID : 14010019.	<u>SOUS/OFF/ORDINAIRE/3°CIE/3°BN/3°RGT</u> YAYA
<u>ADJUDANT/2°CIE/3°BN/3°RGT:</u> 2°CL MAHAMAT	<u>ISSA DAVID</u> ID : 16043583
<u>ABDRAMANE BEDE</u> ID : 23060284.	<u>SOUS/OFF/CASERNEMENT/3°CIE/3°BN/3°RGT:</u> 2°CI
<u>CHEF.SECRETAIRE/2°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT	<u>DEYE MOUSSA DOUNGOUS</u> ID : 20206543
<u>DINGAMNODJI ALAIN TOGDJINAN</u> ID : 12094238	<u>SOUS/OFF/MA TERIEL/3°CIE/3°BN/3°RGT:</u> OUMAR
<u>CHEF.COMPTABLE/2°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SCH	<u>ADOUM THOM</u> ID : 12097592
<u>AHMAT HASSANTI MAHAMAT</u> ID : 14010487.	<u>SOUS/OFF/TRANS/3°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT
<u>SOUS/OFF/RENS/2°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT ALHADJI	<u>FOURTCHANDA MBODOU KOUNDJOU</u> ID
<u>CHOUA ADAM</u> ID : 21061300.	<u>20208762.</u>
<u>SOUS/OFF/STAGE/2°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT KANAI	<u>SOUS/OFF/INFIRMIER-MAJOR/3°CIE/3°BN/3°RGT:</u>
<u>ALHADJI MALKOU</u> ID : 20209031.	SLT <u>NGARMOSSOU BAMGARI BOYO</u> ID : 08006633
<u>SOUS/OFF/APPRO/2°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT MADOU	<u>SOUS/OFF/SPORT/3°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT AHMAT
<u>KANAI FOUGOURA</u> ID : 20206143.	<u>BECHIR KOTI</u> ID : 18040295
<u>SOUS/OFF/LOG/2°CIE/3°BN/3°RGT:</u> 2°CL ABAKAR	<u>SOUS/OFF/INSTRUCTEUR/3°CIE/3°BN/3°RGT:</u> 2°CL
<u>IBRAHIM ALI</u> ID : 14010355.	<u>ABDRAMANE ANNOU TEGUENE</u> ID : 20207390
<u>SOUS/OFF/ORDINAIRE/2°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT	<u>SOUS/OFF/AUTO/3°CIE/3°BN/3°RGT:</u> 2°CL
<u>SAGOU DA SAMUEL KADER</u> ID : 20207219.	<u>MAHAMAT DJOUMA MOUGOU</u> ID : 17052120
<u>SOUS/OFF/CASERNEMENT/2°CIE/3°BN/3°RGT:</u>	<u>SOUS/OFF/MANOEUVRE/3°CIE/3°BN/3°RGT:</u> ADJ
SGT <u>MALAYE ABDAOULAYE ALI</u> ID : 20201546.	<u>SEID HAROUNE DAGO</u> ID : 12091153
<u>SOUS/OFF/MATERIEL/2°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT	<u>CHEF.1°SECTION/3°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT
<u>KANNAI MBODOUMI TCHARI</u> ID : 20209505.	<u>YOUSOUF DOUD HISSEINE</u> ID : 11120563
<u>SOUS/OFF/TRANS/2°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT MADOU	<u>ADJOINT/CHEF.1°SECTION/3°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT
<u>NGUINA MBO</u> ID : 20206159.	<u>THOM IBRAHIM RAHAMA</u> ID : 20202303
<u>SOUS/OFF/INFIRMIER-MAJOR/2°CIE/3°BN/3°RGT:</u>	<u>CHEF.2°SECTION/3°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT AHMAT
SGT <u>KALANI ALHADJI MADAI</u> ID : 20209032.	<u>HAROUN MAHAMAT</u> ID : 18040290
<u>SOUS/OFF/SPORT/2°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT	<u>ADJOINT/CHEF.2°SECTION/3°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT
<u>MALLOUM MBOULOU TCHERIMI</u> ID : 20209043.	<u>MAHMOUD ADAM AWAL</u> ID : 17052399
<u>SOUS/OFF/INSTRUCTEUR/2°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT	<u>CHEF.3°SECTION/3°CIE/3°BN/3°RGT:</u> SGT HAMAT
<u>ABBA KAKA ADOUM MALAYE</u> ID : 20201547.	<u>IDRISS MAHAMAT</u> ID : 18040654

ADJOINT/CHEF.3°SECTION/3°CIE/3°BN/3°RGT:

SGT IDRIS ADAM SOULEYMANE ID : 18111053

*par ARRETE N°4653/PR/2025 du 09

les diplômes du 1^{er} et du 2nd Juillet 2025,

l'Ecole Nationale d'Administration sont accordés,

respectivement, aux élèves du 1^{er} et du 2nd cyclede la 19^e promotion dont les noms, cycles,

carrières et filières suivent, par ordre de mérite:

PREMIER CYCLE**1. Carrières Etudes Territoriales****FILIERE: ADMINISTRATION DES COLLECTIVITES AUTONOMES**

Rang	Nom et prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Matricule	Moyenne	Mention
1 ^{er}	DJELASSEM JEAN EUDES	11/04/1997	N'Djaména	D031ENA1-ACA	14,18	Bien
2 ^{ème}	KOMBODJE NGUEYODJE MERVEILLE (F)	02/09/2002	Bam	K055ENA1-ACA	13,97	Assez-Bien
3 ^{ème}	NDINGADOUM COLBERT	20/03/1999	Fianga	N074ENA1-ACA	13,93	Assez-Bien
4 ^{ème}	BAKOURE OUYA LAURENT	09/08/2002	Banda CST	B020ENA1-ACA	13,88	Assez-Bien
5 ^{ème}	SYLVAIN MONDE	04/05/2001	Koumra	S093ENA1-ACA	13,85	Assez-Bien
6 ^{ème}	REMADJE ALAIN	09/09/2003	Danamadji	R084ENA1-ACA	13,72	Assez-Bien
7 ^{ème}	LANON PABAME MASSOU	19/09/2001	Léré	L056ENA1-ACA	13,59	Assez-Bien
8 ^{ème}	GABJIKA MIKA	vers 1988	Zaguéré	G041ENA1-ACA	13,57	Assez-Bien
9 ^{ème}	ABDELAZIZ OUMAR ABDELATIF	15/06/2000	N'Djaména	A003ENA1-ACA	13,54	Assez-Bien
9 ^{ème} ex-	NELIKO EVELINE TARINGUE (F)	20/05/2002	Bessada	N076ENA1-ACA	13,54	Assez-Bien
9 ^{ème} Ex.	ZOUMNONE PROSPERE	vers 1986	Doué	Z100ENA1-ACA	13,54	Assez-Bien
12 ^{ème}	OULDADA NDARA	08/06/2000	koundoul	0080ENA1-ACA	13,50	Assez-Bien
13 ^{ème}	ABDRAMANE MAHAMAT SEID	01/01/2001	Mao	A007ENA1-ACA	13,47	Assez-Bien
14 ^{ème}	DJIMNAREM FAMARGUE SERGE	20/06/2002	Moundou	D035ENA1-ACA	13,44	Assez-Bien
15 ^{ème}	YANGAYE LIBERTE TITIDJIBAYE (F)	09/09/2001	Bedaya	Y098ENA1-ACA	13,43	Assez-Bien
16 ^{ème}	AHMAT TIDJANI OUMAR	27/10/2001	N'Djaména	A011ENA1-ACA	13,36	Assez-Bien
17 ^{ème}	GUITCHAIGUE XAVIER	02/12/1999	Laï	G044ENA1-ACA	13,08	Assez-Bien
18 ^{ème}	HINKAMMA HONORÉ BANDOU	10/04/1988	Gan Goulmoun	H049ENA1-ACA	12,94	Assez-Bien
19 ^{ème}	DIANAR RIMADOUMNGAR (F)	15/03/1999	N'Djaména	D026ENA1-ACA	12,70	Assez-Bien
20 ^{ème}	NOUDJIMADJI ESTELLA (F)	22/05/2000	N'Djaména	N079ENA1-ACA	12,35	Assez-Bien

II. Carrières Administratives et Affaires Sociales
FILIERE : ADMINISTRATION GENERALE

Rang	Nom et prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Matricule	Moyenne	Mention
------	----------------	-------------------	-------------------	-----------	---------	---------

1 ^{er}	MAHAMAT ABDELKADIR	22/07/2001	Fianga	M061ENA1-AG	15,18	Bien
2 ^{ème}	ABDELAZIZ MOUSSA GARBA	20/04/2002	N'Djamena	A004ENA1-AG	14,97	Bien
3 ^{ème}	SOUABÉ GUIRKI JAPHET	27/07/2003	NDjamena	S092ENA1-AG	14,79	Bien
4 ^{ème}	TOLOUM CELESTIN	03/03/1985	Biramanda	T095ENA1-AG	14,56	Bien
5 ^{ème}	LOUAPAMBE TAMIBE SEBASTIEN	20/01/2000	Lagon/Léré	L058ENA1-AG	14,28	Bien
6 ^{ème}	DJILOUWEHTI MOSTANAN YANNICK	25/10/2003	Bedouada/ Bodo	D032ENA1-AG	14,12	Bien
7 ^{ème}	NGATANA NGAMAYE	18/08/1999	Sarh	N077ENA1-AG	14,00	Bien

8 ^{ème}	KISSIM KIDINGUERA GABRIELA (F)	21/12/2000	Mongo	K054ENA1-AG	13,50	Assez-Bien
8 ^{ème} Ex.	MADJASSOUM SAUVE	13/10/1990	Bedio	M059ENA1-AG	13,50	Assez-Bien
10 ^{ème}	MBAÏ JOSEPH THEOPHILE	14/09/1982	Komé- Mbikou	M070ENA1-AG	13,47	Assez-Bien
11 ^{ème}	MASRA ISIDORE	04/04/1984	Doba	M069ENA1-AG	13,40	Assez-Bien
12 ^{ème}	DJIVIRA MOULSOU IRENE (F)	30/01/2002	Gono koulbousia	D037ENA1-AG	13,34	Assez-Bien
13 ^{ème}	DERGUE ELIE	03/02/1984	Bordou/Laï	D025ENA1-AG	13,13	Assez-Bien
14 ^{ème}	MAHAMAT ZAKARIA ARAMA	01/01/1992	Faya	M063ENA1-AG	13,10	Assez-Bien
15 ^{ème}	OUSMANE HASSANE BREME	vers 2002	Am-Timan	0081ENA1-AG	12,82	Assez-Bien
16 ^{ème}	DJEKONBE SERAPHIN MBAYO	Vers 1984	Benove	D030ENA1-AG	12,73	Assez-Bien
17 ^{ème}	ABAKAR ANIMER MOUSSA	vers 1983	Gambir	A002ENA1-AG	12,65	Assez-Bien
18 ^{ème}	AHMAT DERIVAL MAHAMAT	15/12/1982	Ati	A009ENA1-AG	12,03	Assez-Bien

**III. Carrières Diplomatiques et Consulaires
FILIERE: DIPLOMATIE**

Rang	Nom et prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Matricule	Moyenne	Mention
1 ^{er}	SING-HIBE MAHOULI BRICE	19/02/2000	N'Djamena	S091ENA1-DAC	15,20	Bien
2 ^{ème}	DJEKADOM ALPHE	05/12/2001	N'Djamena	D028ENA1-DAC	14,46	Bien
3 ^{ème}	HISSEIN SALIM	01/01/2000	Pala	H051ENA1-DAC	14,40	Bien
4 ^{ème}	MALKOMOU NATHANAEL	26/06/2003	Kélo	M067ENA1-DAC	14,27	Bien
5 ^{ème}	MBAÏAOUSSEM MAXIME	14/04/2000	N'Djaména	M071ENA1-DAC	14,03	Bien
6 ^{ème}	ABDELKERIM MOUSSA ANDRÉ	27/06/1999	Mao	A005ENA1-DAC	13,89	Assez-Bien
7 ^{ème}	DJIMITA DJERANDI	09/01/2000	Doba	D034ENA1-DAC	13,88	Assez-Bien

8 ^{ème}	HADJE NOUKOUDI SOUMAINE DADY (F)	15/03/2003	Fava	H046ENA1-DAC	13,80	Assez-Bien
9 ^{ème}	HINSOUBO BENJAMIN	07/05/2003	Lampto	H050ENA1-DAC	13,76	Assez-Bien
10 ^{ème}	LORANGUE VALERY DJIME	14/10/1982	Sarh	L057ENA1-DAC	13,60	Assez-Bien
11 ^{ème}	MBAÏLASSEM NICOLAS	23/04/2003	Gagal	M072ENA1-DAC	13,56	Assez-Bien
12 ^{ème}	SI DICK SALEH BICHARA	03/05/2001	Kouba	S090ENA1-DAC	13,54	Assez-Bien
13 ^{ème}	SI DICK HAROUNE MAHAMAT	13/09/2002	N'Djamena	S089ENA1-DAC	13,50	Assez-Bien
14 ^{ème}	MAÏMOUNA DAOUD SOU MAINE (F)	10/03/2004	N'Djaména	M065ENA1-DAC	13,33	Assez-Bien
15 ^{ème}	RIMTOBAYE PACÔME	09/05/2003	N'Djaména	R085ENA1-DAC	13,27	Assez-Bien
16 ^{ème}	ALAIN TOMASTA	09/10/2000	Sarh	A014ENA1-DAC	13,21	Assez-Bien
17 ^{ème}	AÏSSATOU AHMAT ABDOULAYE (F)	15/02/2001	N'Djamena	A013ENA1-DAC	13,17	Assez-Bien
18 ^{ème}	YAGBEÏ CHRISTOPHE	Vers 1986	Obolo-Kave	Y097ENA1-DAC	12,91	Assez-Bien
19 ^{ème}	NGAVAÏDI TYCHIQUE	19/03/2000	Bérem Guebelsou	N078ENA1-DAC	12,24	Assez-Bien
20 ^{ème}	GUIRBE JUNIOR	13/01/2003	Bouso	G042ENA1-DAC	12,10	Assez-Bien

IV. Carrières Financières et Economiques
FILIERE : IMPÔTS ET DOMAINES

Rang	Nom et prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Matricule	Moyenne	Mention
1 ^{er}	BONHEUR NGUEYEDJIBAYE	14/10/2002	Koumra	B023ENA1-ID	14,68	Bien
2 ^{ème}	HASSANE MAHAMAT ISSA	27/08/2001	N'Djamena	H048ENA1-ID	14,58	Bien
3 ^{ème}	MAHAMAT ABAKAR BOURMA	24/01/2002	N'Djaména	M060ENA1-ID	14,56	Bien
4 ^{ème}	BANDIANG DIDINDA ELODIE (F)	01/10/2003	Billiam Oursi	B021ENA1-ID	14,23	Bien
5 ^{ème}	MAÏMOUNA DJOBSOU (F)	03/09/2001	N'Djaména	M066ENA1-ID	13,78	Assez-Bien
6 ^{ème}	RELEVE NDONDO KOLONA	27/10/2001	N'Djaména	R083ENA1-ID	13,77	Assez-Bien
7 ^{ème}	TEDANBE TIMOTHEE	Vers 1986	Kabbi/Léré	T094ENA1-ID	13,76	Assez-Bien
8 ^{ème}	RONE TELTA N'DJAMADINGAR CHANCELA (F)	22/09/2002	Moundou	R086ENA1-ID	13,68	Assez-Bien
9 ^{ème}	HABO HASSANE DJOURAB (F)	23/05/2002	N'Djamena	H045ENA1-ID	13,50	Assez-Bien
10 ^{ème}	DOUMDE POÏDE BIENVENU	25/10/1999	Bodo	D038ENA1-ID	13,39	Assez-Bien
11 ^{ème}	DJIRO MANASSE	27/07/1981	Bébédjé	D036ENA1-ID	13,25	Assez-Bien
12 ^{ème}	ROYOUMBAYE RONELYAM CHRISTEL (F)	19/07/2001	NDjaména	R087ENA1-ID	13,11	Assez-Bien
13 ^{ème}	SENGSOU GUELNGAR MALACHIE	23/07/2001	Tamio-Ngolo/Béré	S088ENA1-ID	13,10	Assez-Bien

14 ^{ème}	DJEKO JEAN OLIVIER	15/02/1998	Moundou	D029ENA1-ID	12,98	Assez-Bien
15 ^{ème}	TRESOR ALLARA MATEL	14/08/1998	Moundou	T096ENA1-ID	12,93	Assez-Bien
16 ^{ème}	KIDINGUERA CYRILLE	09/09/2002	Moundou	K053ENA1-ID	12,73	Assez-Bien
17 ^{ème}	ALI BRAHIM ABDRAMAN HAGGAR	06/06/1991	Iriba	A016ENA1-ID	12,68	Assez-Bien
18 ^{ème}	ABDRAMAN ABGOUDJA KHAMIS	01/01/1993	N'Djamena	A006ENA1-ID	12,53	Assez-Bien
19 ^{ème}	MARIAM MARIYOUN CHAÏBO (F)	04/02/1997	Abéché	M068ENA1-ID	12,38	Assez-Bien
20 ^{ème}	DJIMBATE TARYAM GRACE (F)	06/11/1991	N'Djamena	D033ENA1-ID	12,35	Assez-Bien

V. Carrières Administratives et Affaires Sociales
FILIERE : INSPECTION DE TRAVAIL

Rang	Nom et prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Matricule	Moyenne	Mention
1 ^{er}	NDORANGUE FLORENT SALEH	28/07/1999	Sarh	N075ENA1-IT	14,65	Bien
2 ^{ème}	MAIBAYE JONATHAN	02/03/1999	Koumogo	M064ENA1-IT	14,64	Bien
3 ^{ème}	IDRISS MAHAMAT IDRISS	14/02/2002	Abéché	1052ENA1-IT	14,62	Bien
4 ^{ème}	ALI ABDELKERIM IDRISS	10/06/2000	Mao	A015ENA1-IT	14,55	Bien
5 ^{ème}	DJEGOLDE SOSTHENE	06/09/2000	N'Djaména	D027ENA1-IT	14,47	Bien
6 ^{ème}	ADOUMBEYE TOUSSAINT	02/11/2002	Bodo	A008ENA1-IT	14,26	Bien
7 ^{ème}	HALIME HASSANE HAROUNE (F)	13/12/2001	N'Djaména	H047ENA1-IT	13,70	Assez-Bien

8 ^{ème}	GUIRLAR BEN EDICTE (F)	06/08/2001	N'Djamena	G043ENA1-IT	13,63	Assez-Bien
9 ^{ème}	PELKANG-RA FORTUNE (F)	01/12/2003	Pala	P082ENA1-IT	13,59	Assez-Bien
10 ^{ème}	BENYAMINE ABAKAR ZAKARIA	vers 2000	Abéché	B022ENA1-IT	13,53	Assez-Bien
11 ^{ème}	SOUBE MARIE VIRGINIE (F)	12/09/2000	Bébédjé	S018ENA1-IT	13,44	Assez-Bien
12 ^{ème}	EXAUCÉE ROSSI NGAMBOR (F)	16/11/2002	Moundou	E039ENA1-IT	13,42	Assez-Bien
13 ^{ème}	YASSINE IBRAHIM BABOURI	29/12/2001	Iriba	Y099ENA1-IT	13,30	Assez-Bien
14 ^{ème}	AHMAT GANDA DOGO	17/09/2000	N'Djamena	A001ENA1-IT	13,29	Assez-Bien
15 ^{ème}	BORSSO URBAIN	18/11/1999	Koundoul	B024ENA1-IT	13,07	Assez-Bien
16 ^{ème}	MAHAMAT HASSANE	15/01/2002	Dourbali	M062ENA1-IT	13,00	Assez-Bien
17 ^{ème}	AIKOMOU ISSA BERNARD	25/02/2000	Gamba	A012ENA1-IT	12,97	Assez-Bien

18 ^{ème}	FITEUNE PABAME MASSOU	19/11/1999	Léré	F040ENA1-IT	12,79	Assez-Bien
19 ^{ème}	NDILABAYE FREDERICK	25/12/2002	N'Djamena	N073ENA1-IT	12,65	Assez-Bien
20 ^{ème}	BADAWE DOURANDI	10/12/2000	Lallé	B019ENA1-IT	12,55	Assez-Bien

SECOND CYCLE**1. Carrières Diplomatiques et Consulaires
FILIERE : DIPLOMATIE**

Rang	Nom et prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Matricule	Moyenne	Mention
1 ^{ère}	FOUKA CHRISTIANE (F)	11/11/1997	N'Djaména	F036ENA2-DIP	15,29	Bien
2 ^{ème}	ARISTIDE MAÏNAN	18/05/1994	Danamadji	A064ENA2-DIP	14,96	Bien
3 ^{ème}	DANZANBE GABRIEL	Vers 1979	Ribao/Léré	D022ENA2-DIP	14,91	Bien
3 ^{ème} ex.	NDIGUINAN RABE OLIVIER	16/09/1993	N'Djaména	N079ENA2-DIP	14,91	Bien
5 ^{ème}	MAHAMAT SEID TIMAN	08/03/1977	N'Djamena	M063ENA2-DIP	14,42	Bien
6 ^{ème}	DJIGUIMBAYE DIONADJI BRIAN	19/09/1992	N'Djamena	D031ENA2-DIP	14,32	Bien
7 ^{ème}	HISSEIN CHARFADINE DJIBRINE	14/03/1986	Mongo	H043ENA2-DIP	14,28	Bien
8 ^{ème}	FULGENCE DOUNE ZOUA	24/04/1982	Torrock	F037ENA2-DIP	13,76	Assez-Bien
9 ^{ème}	EHHELTA GAO DESIRÉ	04/03/1984	Zahbili	E033ENA2-DIP	13,29	Assez-Bien
10 ^{ème}	EYIDI DAOURO NADINE (F)	11/11/1991	Douala	E034ENA2-DIP	12,94	Assez-Bien

**II. Carrières Financières et Economiques
FILIERE: CONTRÔLE DE GESTION**

Rang	Nom et prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Matricule	Moyenne	Mention
1 ^{er}	MAHAMAT DJIDDA MAHAMAT	27/09/1992	Massakory	M059ENA2-CG	15,66	Bien
2 ^{ème}	MBAÏMAN BEKOUTOU RAMADJI	28/03/1982	Abidjan	M070ENA2-CG	15,29	Bien
3 ^{ème}	MAHAMAT MOUSSA MOUSTAPHA TERAP	09/11/1990	N'Djaména	M061ENA2-CG	15,12	Bien
4 ^{ème}	MBAÏRAMADJI KOULAYO CYRILLE	11/02/1988	N'Djaména	M073ENA2-CG	15,04	Bien
5 ^{ème}	MAHAMAT HISSEINE TIDEKORE	10/04/1984	N'Djamena	M060ENA2-CG	14,90	Bien
6 ^{ème}	FIBANE YABO	16/08/1980	Moundou	F035ENA2-CG	14,73	Bien
7 ^{ème}	YADJAM BREYE NAHOMIE (F)	01/07/1996	N'Djamena	Y099ENA2-CG	14,70	Bien
8 ^{ème}	HAFAFE ADOUM OURADA (F)	25/05/1985	Abéché	H040ENA2-CG	14,32	Bien
9 ^{ème}	GAMON DJOBAÏNA GAMON	04/11/1988	Gagal	G038ENA2-CG	14,27	Bien

10 ^{ème}	ABDOULAYE MAHAMAT	07/10/1988	Fada	A007ENA2-CG	14,25	Bien
	DJIMET					
11 ^{ème}	ISSA HASSAN HEMCHI	24/10/1995	Faya	1050ENA2-CG	14,17	Bien
12 ^{ème}	OUMAR ABDOULAYE ABAKAR	Vers 1995	N'Djamena	0084ENA2-CG	14,03	Bien
13 ^{ème}	MAHAMAT ALLAMINE ALHADJ	09/11/1981	N'Djamena	M056ENA2-CG	14,01	Bien
14 ^{ème}	ABAKAR MAHAMAT TAHIR	23/11/1997	Bongor	A002ENA2-CG	14,00	Bien
14 ^{ème} ex.	ADAMOUMAHAMAT DALLO	02/02/1989	Kouno	A011ENA2-CG	14,00	Bien
16 ^{ème}	OUANG-YANG TCHOBKREO	vers 1988	Freheing II	0082ENA2-CG	13,71	Assez-Bien
17 ^{ème}	ADAMOUMAHAMAT NDARANGUE	15/09/1988	Djarao	A010ENA2-CG	13,65	Assez-Bien
			Boro-Bave			
18 ^{ème}	ASSANE AHMAT ASSANE	vers 1977	Ba-Illi	A016ENA2-CG	13,54	Assez-Bien
19 ^{ème}	DAOUKARE NINGARO	20/11/1978	Bongor	D023ENA2-CG	13,18	Assez-Bien
20 ^{ème}	OUSMAN IBNI AFFANE	13/03/1984	N'Djamena	0087ENA2-CG	12,98	Assez-Bien

II. Carrières Administratives et Affaires Sociales

FILIERE : CONSERVATION-ARCHIVES-DOCUMENTATION-BIBLIOTHEQUE-MUSEOLOGIE

Rang	Nom et prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Matricule	Moyenne	Mention
1 ^{ère}	MANSITA ANGELE (F)	27/01/1995	Ngabgoto	M066ENA2-CADM	15,08	Bien
2 ^{ème}	DENERABE EMELIE (F)	22/05/1993	Koumra	D024ENA2-CADM	15,07	Bien
3 ^{ème}	DJESSANDEM ROLAND	14/09/1988	Moundou	D029ENA2-CADM	14,72	Bien
4 ^{ème}	SOULEYMANE ALI MOUSSA	09/08/1988	N'Djaména	S094ENA2-CADM	14,65	Bien
5 ^{ème}	OUEDEGUE ARMAND	20/05/1992	Biramanda	0083ENA2-CADM	14,57	Bien
6 ^{ème}	OUMKALSOUUMAHAMAT ALI GASSI (F)	10/02/1998	N'Djamena	0086ENA2-CADM	14,56	Bien
7 ^{ème}	BARKA YAKHOUB OUTOU	05/09/1995	Bitkine	B018ENA2-CADM	14,55	Bien
8 ^{ème}	RONDOUBA LE-LAOUROUTOU	19/03/1992	Moundou	R090ENA2-CADM	14,51	Bien
9 ^{ème}	HOULDJONBE KOMONO EVARICE	12/11/1997	Guegou	H044ENA2-CADM	14,43	Bien
ic=	ABDOULAYE MAHAMAT IBRAHIM	Vers 1985	Amlayouna	A008ENA2-CADM	14,32	Bien
11 ^{ème}	SOLO KONDJOU PRINCE	29/08/1993	Sarh	S093ENA2-CADM	14,31	Bien
12 ^{ème}	NANDOGUINGUE ASSIRABAYE	16/02/1977	Kaba VI	N078ENA2-CADM	14,25	Bien
13 ^{ème}	NEKARMBAYE ROSINE (F)	13/03/1990	Benoye	N080ENA2-CADM	14,19	Bien

14 ^{ème}	MAHAMAT ALGONI	15/04/1995	Am-Timan	M055ENA2-CADM	14,00	Bien
15 ^{ème}	MBAIHADOUM BIENVENU	26/05/1995	N'Djaména	M068ENA2-CADM	13,98	Assez-Bien
16 ^{ème}	DESSONE TOUMY BENADJA	12/10/1993	Mogroum	D025ENA2-CADM	13,94	Assez-Bien
17	ABDOULAYE ABDELKADRE	29/10/1996	N'Djaména	A006ENA2-CADM	13,91	Assez-Bien
18	OUMAR GOUDJA AKAINA	01/09/1978	Melfi	0085ENA2-CADM	13,76	Assez-Bien
19 ^{ème}	DJEKONBE BONHEUR	21/03/1995	Bongor	D027ENA2-CADM	13,57	Assez-Bien
20 ^{ème}	MAHAMAT AMANI IBRAHIM	28/11/1988	Sarh	M057ENA2-CADM	13,46	Assez-Bien

IV. Carrières Etudes Territoriales**FILIERE : ADMINISTRATION TERRITORIALE**

Rang	Nom et prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Matricule	Moyenne	Mention
1 ^{er}	ABAKAR MOUSSA ADAM	01/01/1983	Bol	A003ENA2-AT	15,50	Bien
2 ^{ème}	ISSA DOGO SAGUENA	01/01/1988	Moukrou	1049ENA2-AT	15,18	Bien
3 ^{ème}	BAKONOU JACOB VIDAKNA	30/08/1988	Bérem Dikna	B017ENA2-AT	14,95	Bien
4 ^{ème}	MBAÏOUIASSEMNOU DJI HYACINTHE	18/10/1998	N'Djaména	M072ENA2-AT	14,78	Bien
5 ^{ème}	BEMBA NDIGUIDE ECOLE SERGE	17/03/1989	Bébalem	B021ENA2-AT	14,68	Bien
6 ^{ème}	HOUMBI TCHOLNA MARTIN	19/12/1994	Domo Soh	H045ENA2-AT	14,54	Bien
7 ^{ème}	RENE KOMENGDY SENI	19/10/1978	Biang Bab/Kélo	R089ENA2-AT	14,48	Bien
8 ^{ème}	TOKAMA VOUNNA BIENVENU	09/04/1995	Laï	T097ENA2-AT	14,35	Bien
9 ^{ème}	AHMAT BICHARA ANGAL	09/05/1979	Oum-Hadjer	A012ENA2-AT	14,16	Bien
10 ^{ème}	KAOSSIRI HANTOUING	10/01/1993	Dablaka	K051ENA2-AT	14,12	Bien
11 ^{ème}	ALLARAMADJI DJEKONBE PHILOSOPHE	24/06/1981	Bébalem	A014ENA2-AT	14,06	Bien
12 ^{ème}	ADAM MOUSTAPHA ALI	13/04/1996	N'Djaména	A009ENA2-AT	13,66	Assez-Bien
13 ^{ème}	DJERAMBETE MBAILEOU	26/02/1982	Doher	D028ENA2-AT	13,60	Assez-Bien
14 ^{ème}	MBAÏHONDOUSSI NGUEYODJE NATHAN	07/01/1994	Bam	M069ENA2-AT	13,59	Assez-Bien
15 ^{ème}	MBAÏONDOUM HERMAN MELVIN	25/09/1992	N'Djaména	M071ENA2-AT	13,42	Assez-Bien

V. Carrières Administratives et Affaires Sociales**FILIERE : ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE**

Rang	Nom et prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Matricule	Moyenne	Mention
1 ^{er}	ASNAN NON-DOUM SATURNIN	25/07/1988	Moundou	A015ENA2-AP	15,18	Bien

2 ^{ème}	MOYO FIDEL	24/04/1976	Kyabé	M077ENA2-AP	15,16	Bien
3 ^{ème}	MADJ-NDEUDE RATNAN	02/09/1979	Koumra	M053ENA2-AP	15,10	Bien
4 ^{ème}	DJIBRINE MAOULOU HOZIBE	10/10/1993	Mongo	D030ENA2-AP	14,92	Bien
5 ^{ème}	MAHAMAT AKHOUNA CHEICK	07/11/1976	N'Djaména	M054ENA2-AP	14,74	Bien
6 ^{ème}	MINGUERA BERTIN	07/03/1976	Bembaïtada /Bodo	M075ENA2-AP	14,73	Bien
7 ^{ème}	MOUSSA MAHAMAT ABBA	30/03/1995	N'Djamena	M076ENA2-AP	14,52	Bien
8 ^{ème}	GOMBO BREYE HOZIBE	24/07/1984	N'Djaména	G039ENA2-AP	14,25	Bien
9 ^{ème}	DJIMHOUN-DE BEULEH NADENGAR	08/12/1983	Maibombaye	D032ENA2-AP	14,07	Bien
10 ^{ème}	DJASRABE NDINGAMNDÔH	16/04/1991	Doba	D026ENA2-AP	13,80	Assez-Bien
11 ^{ème}	PINA CHARLES DOUMTA	29/08/1976	N'Djaména	P088ENA2-AP	13,60	Assez-Bien
12 ^{ème}	MEKON NEKAR	15/09/1978	Dadjilé	M074ENA2-AP	13,56	Assez-Bien
13 ^{ème}	OUANGBE NDOUWE	vers 1991	Tikem	0081ENA2-AP	13,53	Assez-Bien
14 ^{ème}	AHMET GUIHINI	20/12/1980	Gouro/BET	A013ENA2-AP	13,52	Assez-Bien
15 ^{ème}	ABDELMAHAMOUT MAHAMAT ALI	16/03/1986	Amtiman	A004ENA2-AP	13,46	Assez-Bien
16 ^{ème}	HASSIA LOPSIA	28/07/1978	Bongor Han- Han 1	H042ENA2-AP	13,35	Assez-Bien
17 ^{ème}	SING-YIBE EHBE	11/01/1993	N'Djaména	S092ENA2-AP	13,31	Assez-Bien
18 ^{ème}	TANE ISSAC LUCK	13/03/1990	Léré	T095ENA2-AP	13,04	Assez-Bien

VI. Carrières Administratives et Affaires sociales

FILIERE: ADMINISTRATION SANITAIRE ET HOSPITALIERE

Rang	Nom et prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Matricule	Moyenne	Mention
1 ^{er}	ABDELSAMAT AOUDJELI ABDELWAHID	vers 1983	Abéché	A005ENA2-ASH	15,93	Bien
2 ^{ème}	KEWA NDIKDANDI	Vers 1987	Séré	K052ENA2-ASH	15,34	Bien
3 ^{ème}	BEHODJIM FRANCOIS	06/06/1980	Bedoua/Bedj ondo	B020ENA2-ASH	15,13	Bien
4 ^{ème}	SAMTAMANE SEINGUE ABEL	17/11/1993	N'Djamena	S091ENA2-ASH	15,12	Bien
5 ^{ème}	IGNERA ZOUA EMMANUEL	12/10/1992	N'Djamena	1046ENA2-ASH	14,75	Bien
6 ^{ème}	YOUSOUF WEDE ALLAH BAHAN 1	01/01/1992	Abéché	Y100ENA2-ASH	14,61	Bien
7 ^{ème}	ISSA ALLAFOUZA CHELLIMI	Vers 1989	Faya	1048ENA2-ASH	14,34	Bien
8 ^{ème}	ADAMO BALMAZIA	vers 1991	Koyom	A001ENA2-ASH	14,32	Bien

9 ^{ème}	MAHAMAT OUSMAN ALIFA BAKARY	vers 1980	Douguia	M058ENA2-ASH	14,31	Bien
10 ^{ème}	BATRANE MOUSSA MAHAMAT	17/07/1984	Mao	B019ENA2-ASH	14,29	Bien
11 ^{ème}	MAHAMAT BRAHIM RAMADANE	01/01/1976	Massaguet	M065ENA2-ASH	14,11	Bien
12 ^{ème}	MAHAMAT YAYA MAHAMAT	vers 1993	Iriba	M062ENA2-ASH	13,93	Assez-Bien
13 ^{ème}	MBAÏGANNON MBAYO	19/11/1988	Djarengol Kodek	M067ENA2-ASH	13,89	Assez-Bien
14 ^{ème}	HAM DAN MAHAMAT HAM DAN	14/03/1984	N'Djamena	H041ENA2-ASH	13,67	Assez-Bien
15 ^{ème}	YABOURNE BARDJIO	20/03/1976	Erde/Pala	Y098ENA2-ASH	13,65	Assez-Bien

MINISTERE DE LA SECURITE

MINISTERE DE LA SECURITE

*par **DÉCRET N°1528/PR/PM/MSPI/2025** du Juillet 2025, en application des dispositions des articles 98 et 102 points 2 et 5 de la Loi n°019/PCMT/2022 du 04 juillet 2022, portant Statut Général du Personnel du Corps de la Police Nationale, les fonctionnaires de Police dont les noms ci-dessous cités, sont révoqués du Corps de la Police Nationale, avec suspension des droits à pension, pour abandon de poste.

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
1.	38230	MAHAMAT HAROUNE RAMAT	Commissaire Divisionnaire de Police
2.	41473	AHMAT DJEROU BEDJI	Commissaire Divisionnaire de Police
3.	47070	SOULEYMANE NAHAR MAHAMAT	Commissaire Divisionnaire de Police
4.	47853	SEIO MAHAMAT SEID	Commissaire Divisionnaire de Police
5.	49797	NDIHOUAKEUR GUELNDI ISSA	Commissaire Divisionnaire de Police
6.	52920	TAHIR SALEH	Commissaire Divisionnaire de Police
7.	53229	HISSEINE MAKINE ARDJA	Commissaire Divisionnaire de Police
8.	58942	AMIR ABAKAR ADAM ORGUI	Commissaire Divisionnaire de Police
9.	68082	SEID SALLEH EDJI	Commissaire Principal de Police
10.	76170	TOUGOUT ABOUSSOURO MAÏDE	Commissaire Principal de Police
11.	90196	ISSA HAGGAR SOULEYMAN	Commissaire Principal de Police
12.	97986	YOUSOUF SOLEY	Commissaire Principal de Police
13.	98753	MAHAMAT BRAHIM KOUGAYE	Commissaire Principal de Police
14.	101256	ABDALLAH MAHAMOUD HAROUNE	Commissaire Principal de Police
15.	133616	ABDELKERIM CHERIF ISSA	Commissaire Principal de Police
16.	135546	ABDOULAYE AHMAT KEMBE	Commissaire Principal de Police
17.	136694	HASSAN YOUSOUF ISSAC KA	Commissaire Principal de Police
18.	57885	WARDOUGOU TAHIR HAMADI	Commissaire Principal de Police
19.	158435	BRAHIM TAHIR MAHAMAT	Commissaire Principal de Police
20.	15799	HASSAN MAHAMAT OUMAR	Commissaire de Police
21.	20473	YANKAL KINTOMKOUL	Commissaire de Police
22.	21160	NGOBDE TOUR ADOUM	Commissaire de Police

23.	35395	HAMID CHAÏMI	Commissaire de Police
24.	35472	BOUBA NGARTIBE YOUSOUF	Commissaire de Police
25.	37157	MAHAMAT SEID OUMAR	Commissaire de Police
26.	37395	BRAHIM HAMID TCHAIMI	Commissaire de Police

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
27.	42123	SENOUSSI RAMADAN ABOUBAKAR	Commissaire de Police
28.	51437	HASSAN ADAM ALI	Commissaire de Police
29.	52174	HISSEIN TAHAR ADELI	Commissaire de Police
30.	52964	ABDERAMANE KESSOU DJONGOS	Commissaire de Police
31.	53400	HASSAN ADAM TOGOU	Commissaire de Police
32.	58938	HASSANE ABDRAMANE KOYO	Commissaire de Police
33.	67294	YOUSOUF BADAD ABAKAR	Commissaire de Police
34.	68593	SALEH HANGATA TOGOI GOTRAN	Commissaire de Police
35.	68776	MAHAMAT OROBEI	Commissaire de Police
36.	70787	MOUBARAK ADAM HAROUN	Commissaire de Police
37.	71525	SADICK ABDRAMANE ALI	Commissaire de Police
38.	78104	SAM MAHAMAT ABDERAMANE	Commissaire de Police
39.	84076	HAMDANE DJIBRINE HASSANE	Commissaire de Police
40.	85787	MAHAMAT MOUHSINE ADAM	Commissaire de Police
41.	96226	YOUSOUF MARDAKORE ADILI	Commissaire de Police
42.	98737	HAROUN ZAKARIA ALI	Commissaire de Police
43.	100694	BRAHIM MOUSSA BRAHIM	Commissaire de Police
44.	100771	HISSEIN NASSOUR HASSAN DJOUGOU	Commissaire de Police
45.	100802	ABDOULAYE ABDOU SALEH	Commissaire de Police
46.	100828	AHAMAT GASSARA	Commissaire de Police
47.	85787	MAHAMAT MOUHSINE ADAM	Commissaire de Police
48.	100993	ADOUM NAKOUR	Commissaire de Police
49.	101224	ABDRAMAN ABDOULAYE MOUSSA	Commissaire de Police
50.	101661	HISSEIN DJAROUA	Commissaire de Police
51.	101683	SOULEYMAN ISSAKA HAMID	Commissaire de Police

52.	101784	ISSA MAHAMAT BECHIR	Commissaire de Police
53.	10247.9	SOULEYMAN MAHAMAT MOUSSA	Commissaire de Police
54.	102763	NADJIBEAL DJORBAYE KHADMAIWA	Commissaire de Police
55.	102940	HAROUN ADAM BARAKA	Commissaire de Police

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
56.	102954	BECHIR ISSAKHA AHMAT	Commissaire de Police
57.	105300	MOUSSA DJAMALADINE	Commissaire de Police
58.	135157	BICHARA ADAM HASSAN	Commissaire de Police
59.	135483	MAHAMAT ABDOULAYE GARINO	Commissaire de Police
60.	135916	IMAME ADAM ABDOULAYE	Commissaire de Police
61.	138181	ABDEL-LATIF ADOUM DOUTOUM	Commissaire de Police
62.	138205	KHALIL ADAM BERIABOU	Commissaire de Police
63.	135411	OUSMANE DALGOTO PROSPER	Commissaire de Police
64.	135476	GOUKOUNI YAHYA MOUSTAPHA	Commissaire de Police
65.	135796	GANI TAHIR HEGUERA	Commissaire de Police
66.	135983	AHMAT BAROUT MARGUI	Officier Principal de Police
67.	136063	HASSAN ABDOULAYE BEDEBI	Officier Principal de Police
68.	136073	ZAKARIA HASSAN TEBIB	Officier Principal de Police
69.	136077	BOKHIT SALEH BACHAR	Officier Principal de Police
70.	136091	IBRAHIM GUERDI ADAM	Officier Principal de Police
71.	136462	ZAKARIA HONO OUMAR	Officier Principal de Police
72.	136497	ABDOULAYE MAHAMOUD ABDDRAMANE HAGGAR	Officier Principal de Police
73.	136512	OUSMAN SIDDICK TIMANE GUIM	Officier Principal de Police
74.	136529	ADAM AHMAT ALI	Officier Principal de Police
75.	136567	MAHAMAT HASSANE BACHAR	Officier Principal de Police
76.	136647	MAHAMAT YOUSOUF NENE	Officier Principal de Police
77.	136715	YAYA HASSABALALAH ABDALLAH	Officier Principal de Police
78.	136744	ATTEIBE ABAKAR KOURSI	Officier Principal de Police
79.	137145	IBRAHIM OUMAR HAROUN	Officier Principal de Police
80.	147383	WARDOUGOU ISSA GALMAY	Officier Principal de Police

81.	147474	HASSAN ISSA WARDOUGOU	Officier Principal de Police
82.	147846	MAHAMAT OUSMAN BECHIR	Officier Principal de Police

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
83.	148233	MAHAMAT ABAKAR TAHIR DJIBRINE	Officier Principal de Police
84.	157870	AHMAT HASSANE ALI	Officier Principal de Police
85.	158117	MAHAMAT YOUSOUF OUMAR	Officier Principal de Police
86.	158214	SALEH CHARFADINE MAHAMAT	Officier Principal de Police
87.	165322	HAMID AHMAT ABDELDELJIL	Officier Principal de Police
88.	167017	CHOUA ADOUM ARAMI	Officier Principal de Police
89.	167896	MAHAMAT OUMAR ISSA	Officier Principal de Police
90.	90518	DJOUMA SOUGOUR KEDERDO	Officier Principal de Police
91	92827	MOUSSA MOUSTAPHA KADJALLAH	Officier Principal de Police
92.	21892	ISSAKA ALHADJI WORI	Officier Principal de Police
93.	37294	NADJIROM RO-OURMOU	Officier Principal de Police
94.	42751	DATOLOUMBEYE NELELOUM PARESS	Officier Principal de Police
95.	52175	IBET KHALLAH ANAIM	Officier Principal de Police
96.	52322	ADAM CHERIF ABDRAMANE	Officier Principal de Police
97.	52481	SOUMAINE ANNOUR CHEIKHADINE	Officier Principal de Police
98.	58970	BAROUT BRAHIM MOUSTAPHA	Officier Principal de Police
99.	65843	ABDALATIF IBRAHIM ALKHALIL	Officier Principal de Police
100.	65846	ABDEL-AZIZ ABDOULAYE	Officier Principal de Police
101.	65848	MAHAMAT ZAROUGA ABDELHADY	Officier Principal de Police
102.	67742	GUEDALLAH AHMAT	Officier de Police
103.	67938	HASSANE KARDA	Officier de Police
104.	61951	OUSSAMA ALI ADAM	Officier de Police
105.	68071	MAHAMAT MAHAMAT MOUMINE	Officier de Police

106.	68147	MOUSSA MAHAMAT MOUSSA	Officier de Police
107.	70450	YOUSSOUF AHMED MOUSSA	Officier de Police
108.	70659	TIDJANGOLAOU GAREMGOTO AARON	Officier de Police
109.	70677	AHMAT SOUGUI SALEH	Officier de Police
N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
110.	70773	ABDOULAYE ABOUNASSIB	Officier de Police
111	74313	OUMAR TAHIROU TIMANE	Officier de Police
112.	74799	TOGOU TAHER ALLAFOUZA	Officier de Police
113.	77863	YOUSSOUF TCHOU SABOUNE	Officier de Police
114.	83208	HABIB HAROUN MAHAMAT	Officier de Police
115.	85670	MAHAMAT YOUSSOUF BODOLOU	Officier de Police
116.	88346	DJOUMA DIRO KESSOU	Officier de Police
117.	93389	HASSAN GUEDE GUELLIMI	Officier de Police
118.	97628	ABDRAMANE TAHIR HIBIS	Officier de Police
119.	99124	SOULEYMAN MAHAMOUD ISSA	Officier de Police
120.	99560	YACOUB OUCHAR ISMAIL	Officier de Police
121.	100025	MOUSSA GUERDI TORGONI	Officier de Police
122.	100347	MAHAMAT MALLOUMI	Officier de Police
123.	100403	ABDELAZIZ ISSA YOUSSOUF	Officier de Police
124.	100525	AHMAT IDRIS WADI	Officier de Police
125.	100567	ABBAS MANSOUR	Officier de Police
126.	100568	ABDAL-SAMAD ADAM	Officier de Police
127.	100675	SEKINAN MBANGALNGAR	Officier de Police
128.	100689	OKI KALIA HALIKI	Officier de Police
129.	100721	AHMAT TIDJANI MOUSTAPHA	Officier de Police
130.	100738	FATIME ABDRAMANE ADAM	Officier de Police
131.	100746	YOUNOUS ALI KOSSO	Officier de Police
132.	100761	ABDEL-AZIZ MAHAMAT DAHAB	Officier de Police
133.	100811	IDRISS ADOUM MOUSTAPHA	Officier de Police
134.	100813	MAHAMAT SALEH ABDEL-KERIM	Officier de Police
135.	100836	YOUSSOUFABDOULAYE ISSA	Officier de Police
136.	100837	MAHMAT ISSA ADAKHOUS	Officier de Police
137.	100885	ABDELLATIF ABDOULAYE ALI	Officier de Police
138.	100896	BICHARA ABAKAR SOU	Officier de Police

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
139.	100897	MAHAMAT OUSMANE IBNI OUMAR	Officier de Police
140.	100899	ALCHERIF HAMIT MAHAMAT	Officier de Police
141.	101014	YOUSSOUF MAHAMAT ZENE DINAR	Officier de Police
142.	101027	HAMID ALI KEBIR AHMED	Officier de Police
143.	101083	KELLEYE MALLAH MAHAMAT	Officier de Police
144.	UJ1085	SALEH ALI FAKI	Officier de Police
145.	101101	HAMID YOUSSOUF SENOUSSE	Officier de Police
146.	101227	FAYCAL ALTAHER SEBIL	Officier de Police
147.	101264	HAMADOU BELLO MOHAMED	Officier de Police
148.	101355	MADJIRAM FULBERT	Officier de Police
149.	101357	MAHAMAT TIDJANI FADOUL	Officier de Police
150.	101715	ADOUM OUSMAN SOUGUI	Officier de Police
151.	101964	ABAKAR ALI ABDELKERIM	Officier de Police
152.	101978	KONI MOUSSA ROZI	Officier de Police
153.	102027	OUMAR MAHAMAT ADOUM	Officier de Police
154.	102102	ABDOULAYE MBODOU ABDOULAYE	Officier de Police
155.	102156	BACHAR RAMADAN MALABAT	Officier de Police
156.	102172	YAYA ALLATCHI	Officier de Police
157.	102583	ABDRAMANE HALI ABOUT	Officier de Police
158.	102603	MAHAMAT SOSSAL	Officier de Police
159.	103266	ISSA CHOUA ROZI	Officier de Police
160.	105526	ABDEL AZIZ MOUSTAPHA AHMAT	Officier de Police
161.	105728	ADAM KESSOU ISSACK	Officier de Police
162.	106441	NODJINA ADJAFATOU	Officier de Police
163.	106524	ACHTA YOUSSOUF BOTCHO	Officier de Police
164.	108885	OUMAR GUIHINI	Officier de Police
165.	110026	NASSIR ALI IDRIS	Officier de Police
166.	114456	ASSADIKH BAKHIT	Officier de Police
167.	37021	ADOUM SOUH	Officier de Police

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
168.	130790	MADIRI ABAKAR IZERIK	Officier de Police
169.	135692	HERY ABDOULAYE SIBORO	Officier de Police
170.	135733	MBAINGUEM MICHAEL	Officier de Police
171.	135735	MOUSSA TAGABO KAOU	Officier de Police
172.	135738	SADAM MAHAMAT HAM DAN	Officier de Police
173.	135743	TAHIR BICHARA MOUSTAPHA	Officier de Police
174.	135806	ABDELKERIM HISSEIN BERNEY	Officier de Police
175.	136021	SALEH TOUKA HASSABALLAH	Officier de Police
176.	136023	SIDICK ALI BOKOR	Officier de Police
177.	136081	OUSMANE HALIKI KODI	Officier de Police
178.	136084	ABDALLAH OKI GUIHINI	Officier de Police
179.	136515	SINKAHBO PATCHALET WELEKE	Officier de Police
180.	136518	MAHAMAT ADAM TEGUEL	Officier de Police
181.	136537	MINIDOU APPOLINAIRE	Officier de Police
182.	136541	HAROUN SALEH ADJI	Officier de Police
183.	136568	AHMATMOURA	Officier de Police
184.	136692	ADAM SOULEYMAN CHARFADINE	Officier de Police
185.	136693	FATIME TCHONAI DJIREI	Officier de Police
186.	136984	ABAKAR TEBIR INA MAYA	Officier de Police

187.	137010	MAHAMAT IBRAHIM HASSANE	Officier de Police
188.	137034	SADDAM ABDALLAH SABOUR	Officier de Police
189.	137143	MAHAMAT HASSAN SAIR	Officier de Police
190.	138185	YOUSOUF BAHARADINE YOUSOUF	Officier de Police
191.	138333	HISSEIN MAHAMAT ANNOUR	Officier de Police
192.	140758	MAHAMAT KEIRY ISSAKA	Officier de Police
193.	142869	IDRISS ALI DJERBO	Officier de Police
194.	147205	DJIMI INGAI METEHE	Officier de Police
195.	147331	ABAKAR ISSA BARKEREY	Officier de Police

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
196.	147456	ADJIVENZOU JACQUES NDAMI	Officier de Police
197.	147860	ABDRAMAN OUSMANE CHIDE	Officier de Police
198.	147891	ADAM BOKHIT CHARFADINE	Officier de Police
199.	148253	ABDELKERIM KODI SI DICK	Officier de Police
200.	154165	DITCHIBE PABAME	Officier de Police
201.	158245	SOU MAYA MOUSTAPHA	Officier de Police
202.	168295	IDRISS MAHAMAT HAMID	Officier de Police
203.	20875	NADJIMBAYE JULIEN	Inspecteur Principal de Police
204.	21385	ADOUM BICHARA	Inspecteur Principal de Police
205.	21402	TAOKISSAM LAISSA	Inspecteur Principal de Police
206.	21452	SAMEDJI GOUDJA	Inspecteur Principal de Police
207.	34198	ALLAH-NGOMADJI SAINGARAL	Inspecteur Principal de Police
208.	36925	ABDOULAYE OUEDDO	Inspecteur Principal de Police
209.	37041	SOTE NGARGOTO JEREMIE	Inspecteur Principal de Police
210.	37060	HISSEIN ABBO	Inspecteur Principal de Police
211.	37329	DOUBOURE KOUALAO	Inspecteur Principal de Police
212.	48850	AHMAT SOULEYMAN OUMAR	Inspecteur Principal de Police
213.	52160	MAHAMAT HASSAN GOMBO	Inspecteur Principal de Police
214.	58106	ADOUM DIRDIMI ARAMKALIMI	Inspecteur Principal de Police
215.	67664	IDRISS ALLANGA DAZI	Inspecteur Principal de Police
216.	67721	OUSMAN MAHAMAT AHMAT	Inspecteur Principal de Police
217.	67103	ABDOULAYE SALEH HASSAN	Inspecteur Principal de Police
218.	67805	DIALLO JEAN CLAUDE	Inspecteur Principal de Police
219.	67917	HISSEIN ISSA ALI	Inspecteur Principal de Police
220.	68119	MAHAMAT DOMINGAR	Inspecteur Principal de Police
221.	68945	ADOUM HISSEIN	Inspecteur Principal de Police
222.	70417	MAHAMAT BACHAR BADARIO	Inspecteur Principal de Police

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
223.	70436	MAHAMAT MAHAMAT ADJID	Inspecteur Principal de Police
224.	70477	ANNOUR GOSSO WALDE	Inspecteur Principal de Police
225.	70497	SOULEYMAN YOUSOUF SEID	Inspecteur Principal de Police
226.	70585	ALI AHMAT MAHAMAT SEID	Inspecteur Principal de Police
227.	70594	DJIM-ADJIM SEKIM	Inspecteur Principal de Police
228.	70696	RAMADAN LAMANA GOUBO	Inspecteur Principal de Police
229.	70'699	MAHAMAT AHMAT DJIBERT	Inspecteur Principal de Police

230.	92114	ABDELAZIZ AHMAT	Inspecteur Principal de Police
231.	92342	BRAHIM ADOUM TAGAMAYE	Inspecteur Principal de Police
232.	92399	DITANGAR SEID ABAKAR	Inspecteur Principal de Police
233.	92478	DJOUNITANGUE NELDJIBAYE	Inspecteur Principal de Police
234.	92544	HABIBA TAKOUSSIE	Inspecteur Principal de Police
235.	92709	MAHAMAT ABAKAR MAHAMAT	Inspecteur Principal de Police
236.	92778	MALIKI MAGNE	Inspecteur Principal de Police
237.	95068	KASSE DAKOR	Inspecteur Principal de Police
238.	101111	MAHAMAT KOURSSI	Inspecteur Principal de Police
239.	102275	TAHIR MOUSSA EGGREYMI	Inspecteur Principal de Police
240.	102777	AHMAT SABOUNE BORGOU	Inspecteur Principal de Police
241.	102933	BADAWI MAHAMAT IBRAHIM AMIR	Inspecteur Principal de Police
242.	102981	OUMAR ABOUA BARKA	Inspecteur Principal de Police
243.	102995	MAHAMAT ISSA HEMCHI	Inspecteur Principal de Police
244.	110024	OUMAR SIDI YOUSOUFMI	Inspecteur Principal de Police
245.	134706	MANSOUR RACHID	Inspecteur Principal de Police
246.	135454	MAHAMAT SABIR HACHIM	Inspecteur Principal de Police
247.	135455	MAHAMAT SALEH SEID	Inspecteur Principal de Police
248.	135457	NDIKWE BOUTSAM	Inspecteur Principal de Police
249.	135463	TOGOI ALLAFOUZA HISSEIN	Inspecteur Principal de Police

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
250.	135510	MAHAMAT KALIA HALIKI	Inspecteur Principal de Police
251.	135513	OUMAR KALI	Inspecteur Principal de Police
252.	135650	MAHAMAT ALI ISSA	Inspecteur Principal de Police
253.	135653	MANSOUR ADOUM DOUTOUM	Inspecteur Principal de Police
254.	135657	OUSMAN ABDOULAYE MAHAMAT	Inspecteur Principal de Police
255.	135827	MOUTESSEM ADAM ABDALLAH	Inspecteur Principal de Police
256.	135828	NASSOUR HACHIM KIDJEI	Inspecteur Principal de Police
257.	136028	ABDELKERIM BECHIR GAD DAR	Inspecteur Principal de Police
258.	136033	ZAKARIA HISSEIN ITNENE	Inspecteur Principal de Police
259.	136406	NASSOUR RACHID HACHIM	Inspecteur Principal de Police
260.	136414	ABAKAR ABDOULAYE HATIR	Inspecteur Principal de Police
261.	136419	HACHIM MAMADENE	Inspecteur Principal de Police
262.	136772	SALEH HISSEIN MINA	Inspecteur Principal de Police
263.	147950	ABAKAR ALLAFI DJIREI	Inspecteur Principal de Police
264.	147951	ADOUM KALLI TCHEMIKOREI	Inspecteur Principal de Police
265.	147953	ISSA MAHAMAT MOUSSA	Inspecteur Principal de Police
266.	148016	HAMADA DJOUMA YOUSOUF	Inspecteur Principal de Police
267.	148290	SEID SOULEYMAN ABAKAR	Inspecteur Principal de Police
268.	148291	DJOUMA MAHAMAT MOUSSA	Inspecteur Principal de Police
269.	148292	DJIDDO MAHAMAT ADOUM	Inspecteur Principal de Police
270.	135510	MAHAMAT KALIA HAI KI	Inspecteur Principal de Police
271.	135513	OUMAR KALI	Inspecteur Principal de Police

272.	135650	MAHAMAT ALI ISSA	Inspecteur Principal de Police
273.	135653	MANSOUR ADOUM DOUTOUM	Inspecteur Principal de Police
274.	135657	OUSMAN ABDOULAYE MAHAMAT	Inspecteur Principal de Police
275.	135827	MOUTESSEM ADAM ABDALLAH	Inspecteur Principal de Police
276.	135828	NASSOUR HACHIM KIDJEI	Inspecteur Principal de Police

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
277.	136028	ABDELKERIM BECHIR GADDAR	Inspecteur Principal de Police
278.	136033	ZAKARIA HISSEIN ITNENE	Inspecteur Principal de Police
279.	136106	NASSOUR RACHID HACHIM	Inspecteur Principal de Police
280.	136414	ABAKAR ABDOULAYE HATIR	Inspecteur Principal de Police
281.	136419	HACHIM MAMADENE	Inspecteur Principal de Police
282.	136772	SALEH HISSEIN MINA	Inspecteur Principal de Police
283.	147950	ABAKAR ALLAFI DJIREI	Inspecteur Principal de Police
284.	147951	ADOUM KALLI TCHEMI KOREI	Inspecteur Principal de Police
285.	147953	ISSA MAHAMAT MOUSSA	Inspecteur Principal de Police
286.	148016	HAMADA DJOUMA YOUSOUF	Inspecteur Principal de Police
287.	148290	SEIO SOULEYMAN ABAKAR	Inspecteur Principal de Police
288.	148291	DJOUMA MAHAMAT MOUSSA	Inspecteur Principal de Police
289.	148292	DJIDDO MAHAMAT ADOUM	Inspecteur Principal de Police
290.	148378	SALAH DACKOU GUERDI	Inspecteur Principal de Police
291.	148387	SIDDICK MAHAMAT AHMED KITIR	Inspecteur Principal de Police
292.	158247	TAHIR HISSEIN TIGERA	Inspecteur Principal de Police
293.	157958	DJALAL ADINE ATTAHIR ANNOUR	Inspecteur Principal de Police
294.	163466	MAHAMAT ADAM MAHAMAT	Inspecteur Principal de Police
295.	58838	MOUSSA SOUGUI BILAL	Inspecteur de Police
296.	58884	IDRISS ARAOU KOURAMI	Inspecteur de Police
297.	58948	OUSMAN BRAHIM HAROUN	Inspecteur de Police
298.	58996	DJASRABE ANDJIBAYE	Inspecteur de Police
299.	62191	NASSOUR SADIK	Inspecteur de Police
300.	70734	ABIA MANDEI	Inspecteur de Police
301.	70767	MAHAMAT SALEH SOUMAINE	Inspecteur de Police
302.	70917	MAHAMAT ABSAKINE ADJIT	Inspecteur de Police
303.	71179	TERAP TAGABO	Inspecteur de Police
304.	92439	DJIBRINE HAROUN DJIBRINE	Inspecteur de Police

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
305.	100697	MAHAMAT NOUR ROZI	Inspecteur de Police
306.	101092	MAHAMAT KIRNI KABARDO	Inspecteur de Police
307.	102052	ISMAEL ADOUM ABDELKERIM	Inspecteur de Police
308.	102761	DJIDDA HISSEIN ABDOULAYE	Inspecteur de Police
309.	106344	MBAIRO SAMUEL	Inspecteur de Police
310.	106449	FALMATA KACHI KOUBOU	Inspecteur de Police
311.	106611	AMNE HASSAN	Inspecteur de Police
312.	106627	AMINA IDRISS TRAORE	Inspecteur de Police
313.	140804	ABDELKERIM MOUDOUBA RAMADAN	Inspecteur de Police
314.	140806	ABDELSADICK MAHAMAT ABBAS	Inspecteur de Police
315.	140815	AHMAT BRAHIM ABDOU	Inspecteur de Police
316.	140859	MBAYAMBE KALNDAYE	Inspecteur de Police
317.	140883	OUSMANE ABDELHADI MAHAMAT IDRISS	Inspecteur de Police

318.	141988	MAHAMAT ABDRAMANE HAMAT	Inspecteur de Police
319.	142408	NODJIGOTO OSEE	Inspecteur de Police
320.	146337	GOUKOUNI ALHADJ KOCHI	Inspecteur de Police
321.	147975	BRAHIM BARKADEI FODEYA	Inspecteur de Police
322.	147986	MAHAMAT ROZI MAINA	Inspecteur de Police
323.	148004	IBRAHIM ADAM AHMAT ARDJA	Inspecteur de Police
324.	149993	ISSAKHA YOUSOUF BAHAR	Inspecteur de Police
325.	158043	ISSAKA ARAMI CHARFADINE	Inspecteur de Police
326.	158045	ISSACH TAHIR KOUA	Inspecteur de Police
327.	125116	ALHADJ KOU BOU ADAM	Gardien de la Paix
328.	157712	SAFIA ABBA KACHI MAHAMAT	Gardien de la Paix
329.	159566	MORNADJI ADRIEN GOLMEM	Gardien de la Paix
330.	99578	ADAM NIGUE CHOGAR	Gardien de la Paix
331.	101710	TAHER HALIKI ACYL	Gardien de la Paix
332.	142422	NOUBASRA TOLABAYE MODESTE	Gardien de la Paix
333.	169044	ALI HISSEIN MAIDE	Gardien de la Paix

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
334.	166956	ABDRAMANE ISSAKHA	Gardien de la Paix
335.	167149	MAHAMAT NOUR FADOU L IREGUE	Gardien de la Paix
336.	168009	MAHAMAT HISSEIN GNAM	Gardien de la Paix
337.	168097	MAHAMAT SALEH ISSA NOUR	Gardien de la Paix
338.	168621	YASSEN ABGOUDJA KHAMIS	Gardien de la Paix
339.	168022	YASSINE SALIM TAHIR	Gardien de la Paix
340.	169710	BECHIR HAROUN ADAM	Gardien de la Paix
341.	171555	ABDALLAH ABAKAR ABDELKERIM	Gardien de la Paix
342.	169066	HISSEIN SALEH TOMA	Gardien de la Paix
343.	169075	SALEH MAHAMAT	Gardien de la Paix
344.	169076	MAHAMAT TAGABA BAHAT	Gardien de la Paix
345.	169093	ANNOUR MAHAMAT SALEH MALIK	Gardien de la Paix
346.	188095	MOUSSA ALI HAMID	Gardien de la Paix
347.	132875	NGUETIGAL NGUEREORALTA	Gardien de la Paix
348.	171839	ADAM ZAKARIA ALLAFOUZA	Gardien de la Paix
349.	13326	NGUETA JEAN-EMILE	Gardien de la Paix
350.	28089	NOUSSOUREDIN ID RISS DJOUMA SIRADJ	Gardien de la Paix
351.	36916	MAHAMAT SOULEYMAN	Gardien de la Paix
352.	37118	NODJIGOTO NDO-OYEL	Gardien de la Paix
353.	37140	MBAIRAYAN GEDEON	Gardien de la Paix
354.	37141	ABDELKERIM MAHADI	Gardien de la Paix
355.	37230	KHAMIS BARKA	Gardien de la Paix
356.	37235	NGARBAROUM DJIKOLMBAYE	Gardien de la Paix
357.	37254	AHMAT MOUSTAPCHIR	Gardien de la Paix
358.	37366	ABDELSALAM MAHAMAT	Gardien de la Paix
359.	52154	OUMARALI	Gardien de la Paix
360.	169054	HAMIT ISSA BOLOKI	Gardien de la Paix

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
361.	52159	ABDALLAH MAHAMAT ACHANA	Gardien de la Paix
362.	52161	ABDELMADJI ABD RAMAN DJIDDA	Gardien de la Paix
363.	52170	ABDRAMAN ISSA DJAMOUR	Gardien de la Paix

364.	52288	AHMAT HASSANE SAOUA	Gardien de la Paix
365.	28089	NOUSSOUREDIN IDRIS DJOUMA SIRADJ	Gardien de la Paix
366.	36916	MAHAMAT SOULEYMAN	Gardien de la Paix
367.	37118	NODJIGOTO NDO-OYEL	Gardien de la Paix
368.	37140	MBAIRAYAN GEDEON	Gardien de la Paix
369.	37141	ABDELKERIM MAHADI	Gardien de la Paix
370.	37230	KHAMIS BARKA	Gardien de la Paix
371.	37235	NGARBAROUM DJIKOLMBAYE	Gardien de la Paix
372.	37254	AHMAT MOUSTAPCHIR	Gardien de la Paix
373.	37366	ABDELSALAM MAHAMAT	Gardien de la Paix
374.	52159	ABDALLAH MAHAMAT ACHANA	Gardien de la Paix
375.	52161	ABDELMADJI ABD RAMAN DJIDDA	Gardien de la Paix
376.	52170	ABDRAMAN ISSA DJAMOUR	Gardien de la Paix
377.	52288	AHMAT HASSANE SAOUA	Gardien de la Paix
378.	52363	MOUSSA ABDELKERIM DJAROU	Gardien de la Paix
379.	52391	ALI ABOUBAKAR ABATCHA	Gardien de la Paix
380.	52412	OUMAR HISSEIN OUMAR	Gardien de la Paix
381.	52451	NAHIM PHILIPPE SABIT	Gardien de la Paix
382.	52559	BRAHIM HISSEIN AHMAT	Gardien de la Paix
383.	52956	ALLANGA DJIMI CHAHA	Gardien de la Paix
384.	52992	ADAM ABD RAMAN DJAR	Gardien de la Paix
385.	53044	HAROUN DJOUMA ARDOULAYE	Gardien de la Paix
386.	53693	MOUSSA ABD RAMAN KOYO	Gardien de la Paix
387.	58834	SALEH SOULEYMANE OUSMANE	Gardien de la Paix

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
388.	58862	ACYL CHARFADINE OBE	Gardien de la Paix
389.	60738	ALI ABATCHA	Gardien de la Paix
390.	67661	TAHIR KALE DJORKODE	Gardien de la Paix
391.	67675	ADAM HAMIT BOUGOUR	Gardien de la Paix
392.	67680	MAHAMAT MAIDE MOUSSA	Gardien de la Paix
393.	67686	NADJIMBAYE NANBOYE	Gardien de la Paix
394.	67688	ADAM HISSEIN ABDOULAYE	Gardien de la Paix
395.	67694	TALLO KOUTOU	Gardien de la Paix
396.	67698	HASSANE BLAGUE	Gardien de la Paix
397.	67699	FATIME ADOUM	Gardien de la Paix
398.	67712	BEMADJITA GUIDINGAR	Gardien de la Paix
399.	67743	YEKKI SALAH AIWUM	Gardien de la Paix
400.	67751	RITONGAR SANGAR JEAN-BAPTISTE	Gardien de la Paix
401.	67752	RAMTON AL-DJADINDIBE	Gardien de la Paix
402.	67771	TAHA AHAMAT SAKINE	Gardien de la Paix
403.	67806	ABDOULAYEYOSKOIKOKOMI	Gardien de la Paix
404.	67825	SALEH BANDA BADA RI	Gardien de la Paix
405.	67905	AHMAT HAROUN	Gardien de la Paix
406.	67908	AHMAT HAROUN ABDELBANAT	Gardien de la Paix
407.	67956	ALHADJ ABDELAZIZ DJIDDA	Gardien de la Paix
408.	67965	HASSANE ABDOULAYE BOURDI	Gardien de la Paix
409.	67988	KHAMIS MOUSSA HAMIT	Gardien de la Paix

410.	68009	BICHARA YAYA	Gardien de la Paix
411.	68018	ABDERAHIM CHERIF ABDALLAH	Gardien de la Paix
412.	68024	ALLAWANE MOUSSA MATARAGA	Gardien de la Paix
413.	68080	ABAKAR SIDICK GARBA	Gardien de la Paix

N°	Mle	NOM ET PRENOMS	GRADE
414.	68081	BRAHIM SOULEYMANE CHAVANEL	Gardien de la Paix
415.	68103	ISSA MAHAMAT ZENE	Gardien de la Paix
416.	68131	OUSMAN ABBA DOGO	Gardien de la Paix
417.	70452	DABOUBOU MAHAMAT	Gardien de la Paix
418.	70455	HISSEIN ALKHALI AHMAT	Gardien de la Paix
419.	70461	YOUSSOUF ABAKAR MAHAMAT DJIBRINE	Gardien de la Paix
420.	70486-	AL HADJ ABBO GAMANE	Gardien de la Paix
421.	70506	MAKODE JOEL NDALET	Gardien de la Paix
422.	70514	AHMAT HAROUN GUET	Gardien de la Paix
423.	70527	BECHIR BARKA	Gardien de la Paix
424.	70535	ALI ABAKAR MAHAMAT	Gardien de la Paix
425.	70554	ATTAHIR DJIMET FADLALLAH	Gardien de la Paix
426.	70555	DJIBRINE HASSAN DJIDDA	Gardien de la Paix
427.	70584	BENADJI MORTAMLAOUEL	Gardien de la Paix
428.	70599	ABDELKERIM CHARFADINE	Gardien de la Paix
429.	70604	OUSMAN DJIBRINE	Gardien de la Paix
430.	70636	LAMANA GAOU MADI	Gardien de la Paix
431.	70648	SOUANG MBAMBAYE	Gardien de la Paix
432.	70662	ABDELKERIM MAINA	Gardien de la Paix
433.	70706-	MAHAMAT KRE ADAM	Gardien de la Paix
434.	70715	ABDERE DAVID WEDOUGUE	Gardien de la Paix
435.	70723	ABDELMOUKARAM YAHYATONIA	Gardien de la Paix
436.	70754	MADIHODJI MBANGTOBAYE	Gardien de la Paix
437.	70774	AZENE ABAKAR GORI	Gardien de la Paix
438.	70779	HASSAN ABDOULAYE	Gardien de la Paix
439.	70810	SOULEYMAN ABDELKERIM TORBO	Gardien de la Paix
440.	142738	YOUSSOUF MAHAMAT WARDOUGOU	Gardien de la Paix

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
441.	70815	BARKALLAH BANDI	Gardien de la Paix
442.	70822	ALLADOUM NDERMBAYE	Gardien de la Paix
443.	70828	MAGOG NGAR KOUTOU NAOYAL	Gardien de la Paix
444.	70856	ADEF IBERISS	Gardien de la Paix
445.	70874	MOUSSA AL HADJ ALI	Gardien de la Paix
446.	70968	MBAITEMBE VINCENT	Gardien de la Paix
447.	71077	DINA TOM ABDELKADER	Gardien de la Paix
448.	71078	OUSMAN ALI MAHAMAT	Gardien de la Paix
449.	73722	BRAHIM ADAMOU AHMIDOU	Gardien de la Paix
450.	73724	MAHAMAT IBAHIM	Gardien de la Paix
451.	74355	TOGOI DADI GUIHINI	Gardien de la Paix
452.	74954	SOULEYMANE HIZANE TOM	Gardien de la Paix
453.	75011	AHMAT FADOUL KITIR	Gardien de la Paix
454.	75023	BECHIR FADOUL ALI	Gardien de la Paix
455.	75036	MAHAMAT ZENE ADOUM	Gardien de la Paix

456.	75037	MAHAMOUD ABD RAMAN MAHAMAT	Gardien de la Paix
457.	75039	AHAMAT ROZI LONY	Gardien de la Paix
458.	75390	ABDELKERIM GARDIA EBRE	Gardien de la Paix
459.	75597	HAMID HISSEIN KADOU	Gardien de la Paix
460.	75672	DJOUMA BEDE RIA	Gardien de la Paix
461.	76456	YAMEKO MADJIMBAYE	Gardien de la Paix
462.	77408	MAHAMAT BAKHIT KESSOU	Gardien de la Paix
463.	77410	TALLOT RICHARD ABDOULAYE	Gardien de la Paix
464.	77864	ISSA HAMID KERIMA	Gardien de la Paix
465.	78057	ABD RAMAN IDRIS BRAHIM	Gardien de la Paix
466.	78089	ALI BADJI LONY	Gardien de la Paix
467.	141716	HAOUNAYE PIERRE	Gardien de la Paix

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
468.	78100	TOGOI ISSA ABDALLAH	Gardien de la Paix
469.	78162	MAHAMAT ABD RAMAN ASSOUER	Gardien de la Paix
470.	78753	ALLAFOUZA MOUSSA ALLATCHI	Gardien de la Paix
471.	80404	DJIDDI TOURKI HALIKY	Gardien de la Paix
472.	82544	CHAZALI MAHAMAT HISSEIN	Gardien de la Paix
473.	82545	AHMAT WIHI ABDE-AZIZ	Gardien de la Paix
474.	82550	IBRAHIM SAÏNBE	Gardien de la Paix
475.	83226	HASSANE GUIELLET YOUSSOUBO	Gardien de la Paix
476.	83231	HAMIT ROZI CHOUA	Gardien de la Paix
477.	83234	AHMAT IDRIS ALLANGA	Gardien de la Paix
478.	84080	ANGUE KISSAITOUIN	Gardien de la Paix
479.	84371	AHMAT ABDALLAH	Gardien de la Paix
480.	84634	MEMADJI HENRIETTE	Gardien de la Paix
481.	84635	SALOMON DOROMON	Gardien de la Paix
482.	84640	MAHAMAT YOUSSOUF ABDALLAH	Gardien de la Paix
483.	84888	ASSEF AHAMAT GOUDJE	Gardien de la Paix
484.	84935	ADOUM ROZI BARKAI	Gardien de la Paix
485.	84939	MAHAMAT ALBANOUN ALI	Gardien de la Paix
486.	84945	ZAKARIA YOUSSOUF ABDALLAH	Gardien de la Paix
487.	85264	MAHAMAT NOUR MOULAYE	Gardien de la Paix
488.	85283	YASSINE YOUSSOUF ALI	Gardien de la Paix
489.	85433	HISSEIN HASSAN ADOUM	Gardien de la Paix
490.	85783	MAHAMAT DJAR DJAR MARI	Gardien de la Paix
491.	85785	ABDALLAH BICHARA ABDALLAH	Gardien de la Paix
492.	85786	MOUSTAPHA YOUNOUS DJAMIL	Gardien de la Paix
493.	86260	HISSEINE NOUR YOUSSOUF	Gardien de la Paix
N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
495.	92109	ABBAS OUMAR ABANI	Gardien de la Paix
496.	92111	ABDALLAH ABAKAR CHOUA	Gardien de la Paix
497.	92129	ABDERAMANE ASSANE DINGUESS	Gardien de la Paix
498.	92137	ABDRAMANE BICHARA	Gardien de la Paix
499.	92154	ADOUM ABDELKERIM ABDERAMAN	Gardien de la Paix

500.	92156	ADOUM DINGAMDANDE	Gardien de la Paix
501.	92160	ADOUM GOUDJA ADOUM	Gardien de la Paix
502.	92172	AHMAT ABAKAR DINDON	Gardien de la Paix
503.	92204	ALHADJ ABDOULAYE BARA	Gardien de la Paix
504.	92221	ALI SOUGOUMA KOREÏ	Gardien de la Paix
505.	92235	ALLAISSEM SEOUNAL	Gardien de la Paix
506.	92258	ANNOUR MOUSSA ADOUM	Gardien de la Paix
507.	92331	BOUBA OUMAROU	Gardien de la Paix
508.	92374	DANYO MONG-MON MODESTE	Gardien de la Paix
509.	92386	DINGAMADJI MEDI RAPHAEL	Gardien de la Paix
510.	92406	DJARMA HISSEINE	Gardien de la Paix
511.	92408	DJASNGAR DJIROH	Gardien de la Paix
512.	92423	DJEKODOM ETIENNE	Gardien de la Paix
513.	92441	DJIKOLOUM PATRICE	Gardien de la Paix
514.	92487	DOULGUE BIENVENU LAMAY	Gardien de la Paix
515.	92514	FOUNLEUNE WASSERET VALERE	Gardien de la Paix
516.	92557	HAMID MAHAMAT MOUSSA	Gardien de la Paix
517.	92579	HASSAN BOUKAR BARMA	Gardien de la Paix
518.	92580	HASSAN HAMIT DABOU	Gardien de la Paix
519.	92625	HOMGUE SERVAIN	Gardien de la Paix
520.	92628	HOUE DEMANGUET	Gardien de la Paix
521.	92647	ISMAEL BINDE TOGUE-LE-ALLAH	Gardien de la Paix

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
522.	92675	KHAMIS BRAHIM BICHARA	Gardien de la Paix
523.	92677	KIRBE BEIDE KOUSSIGUE KALEF	Gardien de la Paix
524.	92681	KOLING HAGGAÏ KOMAÏSSOU	Gardien de la Paix
525.	92686	KOULADOUM BEAUFORT	Gardien de la Paix
526.	92716	MAHAMAT ALI KHAZALI	Gardien de la Paix
527.	92769	MAHAMOUD ALLAMINE MAHAMAT	Gardien de la Paix
528.	92776	MAKAILA HASSAN ISSA	Gardien de la Paix
529.	92794	MBAIBE SERGE	Gardien de la Paix
530.	92802	MBAIRODE NADJITAM	Gardien de la Paix
531.	92829	MOUSSA SOULEYMANE BASSI	Gardien de la Paix
532.	92832	NADJI GERALD	Gardien de la Paix
533.	92873	NGUEHMINAN NDOUBA	Gardien de la Paix
534.	92913	OUSMAN ABDELRAHIM ABDELKERIM	Gardien de la Paix
535.	92919	OUSMANE MOUSSA MAHAMAT	Gardien de la Paix
536.	92924	PASSALET LAIDJOU	Gardien de la Paix
537.	92928	PONSI ERNEST	Gardien de la Paix
538.	92936	RAMAT GOMBO RAMAT	Gardien de la Paix
539.	92947	SADICK TAHADINE SOUSSA	Gardien de la Paix
540.	92948	SALEH HAROUN TIDJANI	Gardien de la Paix
541.	92950	SALEH ABDOULAYE ADAM	Gardien de la Paix
542.	92970	SOUA DASSIDI	Gardien de la Paix
543.	92979	TAHIR ADOUM HALIKI	Gardien de la Paix
544.	92995	TENINGAR BEÏNGAR	Gardien de la Paix
545.	93031	YOUSOUF BECHIR KORE	Gardien de la Paix

546.	93034	YOUSOUF MAHAMAT KATIR	Gardien de la Paix
547.	93390	SOULEYMAN GUEDE GUELLIMI	Gardien de la Paix

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
548.	93520	ABDOULAYE IBRAHIM ABDERAMAN	Gardien de la Paix
549.	94105	IDRISS ANNOUR ABDELKERIM	Gardien de la Paix
550.	96034	SALMAN MAHAMAT BANI	Gardien de la Paix
551.	98098	KAMEL YOUSOUF SOLEI	Gardien de la Paix
552.	99567	DJIMASSAL YOADJIM	Gardien de la Paix
553.	99573	SOULEYMAN ABDALLAH HYERI	Gardien de la Paix
554.	99575	BICHARA DJOUMA ADAM	Gardien de la Paix
555.	100020	HASSANE TELLAH	Gardien de la Paix
556.	100152	MOUSSA ALI BRAHIM	Gardien de la Paix
557.	100246	ALI MAHAMAT IDRIS	Gardien de la Paix
558.	100550	MAHAMAT AHMAT ALI	Gardien de la Paix
559.	100701	OUMAR KALIA HALIKI	Gardien de la Paix
560.	100704	YOUSOUF ROZI ZENE	Gardien de la Paix
561.	100949	ALI MAHAMAT IDRIS	Gardien de la Paix
562.	101243	ISSA MAHAMAT GOUKOUNI	Gardien de la Paix
563.	101586	KEM-HODJIM BERTHE	Gardien de la Paix
564.	101614	ADOUM GOMBO MOUSSA	Gardien de la Paix
565.	101664	DJAMAL ABDELKERIM DJABRI	Gardien de la Paix
566.	101698	NASSOUR ABDERAHIM BOUTIGNA	Gardien de la Paix
567.	101699	MAHAMAT ALI MAHAMAT SEID	Gardien de la Paix
568.	101724	HAOUA HASSANE MALLOUM	Gardien de la Paix
569.	101782	BRAHIM ABOUBAKAR ABDERAMAN	Gardien de la Paix
570.	101968	ALI ROZI DOUGOULI	Gardien de la Paix
571.	101969	ALI TICHOLO	Gardien de la Paix
572.	101972	SALEH HAMID HAMIDI	Gardien de la Paix
573.	101999	BECHIR AHMAT KERIM	Gardien de la Paix
574.	102005	ABAKAR AHMAT BICHARA	Gardien de la Paix

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
575.	102025	ADOUM TOGOI LOLIMI	Gardien de la Paix
576.	102091	MAHAMAT TAHIR ABAKAR	Gardien de la Paix
577.	102130	ISSA YAYA MALLOUM	Gardien de la Paix
578.	102134	DJOUGNABE PABAME	Gardien de la Paix
579.	102161	KELOU ABDELKERIM	Gardien de la Paix
580.	102205	ABAKOURA DAOUD BELIL	Gardien de la Paix
581.	102211	HAROUN AHMAT TOM	Gardien de la Paix
582.	102216	OUMAR MAHAMAT ABDOMA	Gardien de la Paix
583.	102217	SAMBA ABAKAR SAMBA	Gardien de la Paix
584.	102221	ACHAIR ABDERAHIM ABDERASSOUL	Gardien de la Paix
585.	102238	BECHIR BRAHIM HISSEIN	Gardien de la Paix
586.	102247	DJAMAL BRAHIM ISMAÏL	Gardien de la Paix
587.	102557	MAHAMAT AHMAT BRAHIM	Gardien de la Paix

588.	102570	BRAHIM ALI MAHAMAT	Gardien de la Paix
589.	102585	ABAKAR BARDAGA DIAR	Gardien de la Paix
590.	102612	ABDOULAYE MAHAMOUD IDRIS	Gardien de la Paix
591.	102616	FATIME TALLO	Gardien de la Paix
592.	102624	HAMZA MAHAMAT	Gardien de la Paix
593.	102625	HASSANE MAINA ALLAMINE	Gardien de la Paix
594.	102635	MAHAMAT AHMAT ABDELKADER	Gardien de la Paix
595.	102650	HAROUN BABA MAHAMAT	Gardien de la Paix
596.	102669	HAROUN ABDOULAYE	Gardien de la Paix
597.	102765	HISSEINE MOUSSA ABDELMOUTI	Gardien de la Paix
598.	102772	ADAM ABAKAR ALI GAM	Gardien de la Paix
599.	102788	YOUSOUF AHMAT ALLATCHI	Gardien de la Paix
600.	102825	KAGUER HISSEINE BAINA	Gardien de la Paix
601.	102829	HASSAN YOUSOUF ABDRAMAN	Gardien de la Paix

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
602.	102928	DJIDDA ADOUM ABDOULAYE	Gardien de la Paix
603.	102935	HASSAN MOUSSA GONI	Gardien de la Paix
604.	102946	RAMADAN GALI NGOTE	Gardien de la Paix
605.	102961	ADAM DAOUSSA AHMAT	Gardien de la Paix
606.	102971	ATTEIB ALI MAHAMAT SALEH	Gardien de la Paix
607.	102985	MOUSTAPHA ALI	Gardien de la Paix
608.	102986	BIANZOUNBE GILBERT TAMBELLE	Gardien de la Paix
609.	102998	ADOUM NGARE ABOUBAKAR	Gardien de la Paix
610.	103364	AHMAT ADAM HACHIM	Gardien de la Paix
611.	103714	SALEH MAHAMAT AHMAT KOSSO	Gardien de la Paix
612.	103801	OUMARAHMAT	Gardien de la Paix
613.	103807	FATIME TOUKA HALIKI	Gardien de la Paix
614.	103809	BEIBA GUETNA	Gardien de la Paix
615.	104668	MOUTAWAKIL DJAMAL KHARIF	Gardien de la Paix
616.	104682	MAHAMAT ABDOULAYE AHMAT	Gardien de la Paix
617.	104688	AHMAT ADJOUZOULI OUMAR	Gardien de la Paix
618.	104694	MAHAMOUD TAHIR	Gardien de la Paix
619.	105294	NOURACHAM ABDRAMANE AGGAT	Gardien de la Paix
620.	105295	BRAHIM MALLAH	Gardien de la Paix
621.	106606	MAINA ALHADJ MOUSSA BARA	Gardien de la Paix
622.	108024	MAHAMAT AHMAT MOUSSA	Gardien de la Paix
623.	108175	FATIME GUIHINI GUET	Gardien de la Paix
624.	109382	SALEH ABDELCHAFI AHMAT	Gardien de la Paix
625.	110025	MALICK OUSMAN KIKIGNE	Gardien de la Paix
626.	113282	INNOCENT NODJIGOTO	Gardien de la Paix
627.	114617	ABDELAZIZ SOULEYMAN GASSI	Gardien de la Paix
628.	115511	HASSAN ALLAMINE ABAKAR	Gardien de la Paix

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
629.	115520	HAROUNE OUSMANE	Gardien de la Paix
630.	123188	KIGUE BADL JACQUES	Gardien de la Paix
631.	123856	JUDE NDIDJA NANBETINANE	Gardien de la Paix
632.	130321	ALLAGAMBAYE MICHEL	Gardien de la Paix
633.	130474	HAFIZ ISMAEL DAOUD	Gardien de la Paix
634.	130572	HAMIDI OUADEI GUICHEDE	Gardien de la Paix
635.	136574	MAHAMAT ABBAS DJIBRINE	Gardien de la Paix
636.	130626	NODJIHOMEL CHIMENE	Gardien de la Paix
637.	130661	FELEANG NAMON	Gardien de la Paix
638.	130710	NOUSRADINE LONY TOKE	Gardien de la Paix
639.	130720	AHMAT NADIF DABIO	Gardien de la Paix
640.	130749	ZARA LEINE FOUGOURI	Gardien de la Paix

641.	130786	BAGOTO SAMUEL	Gardien de la Paix
642.	130788	BEBAREM NAPOLEON	Gardien de la Paix
643.	130802	GANONTA PADJONRE JUSTIN	Gardien de la Paix
644.	130814	GOIMBI ISMAIL JEAN	Gardien de la Paix
645.	130815	GOUAYETCHAKHIMIREMI	Gardien de la Paix
646.	130897	KHERALLAH MAHAMAT SAKINE	Gardien de la Paix
647.	130910	NGUENANG PIERRE	Gardien de la Paix
648.	130911	KOUDJAL DIPAMGAYE	Gardien de la Paix
649.	130912	ALI SEIO	Gardien de la Paix
650.	130913	MANGAWAL VALERIE	Gardien de la Paix
651.	130914	DOULGUE MOUTAMAR ISSAOUI	Gardien de la Paix
652.	130915	GUIRAMADJI RONELNGAR	Gardien de la Paix
653.	130916	NGOMIMADJI FABIENNE	Gardien de la Paix
654.	130917	NAMBATIM BANOUDJI	Gardien de la Paix
655.	130918	ALLARAMADJI CHARLESCO	Gardien de la Paix
656.	130919	NDILBAYE NDILYAM	Gardien de la Paix

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
657.	130920	NGARTOUDJIM SAMEDI	Gardien de la Paix
658.	130921	ADOUM HADJI	Gardien de la Paix
659.	130926	CHAIBO AL KALI HAMDANE	Gardien de la Paix
660.	130927	DARAN DIDIER	Gardien de la Paix
661.	130928	MOHAMED OUSMAN KALIBOU	Gardien de la Paix
662.	130932	NDJI TODJINANGAR	Gardien de la Paix
663.	130933	MAHAMAT TAHER SOUMAINE	Gardien de la Paix
664.	130936	MAHAMAT AZZENE RIGUEBE	Gardien de la Paix
665.	130954	DJIMADAME NAHORYAM	Gardien de la Paix
666.	130958	DJIDO BRAHIM ALI	Gardien de la Paix
667.	130992	HAMIT KONDE	Gardien de la Paix
668.	131004	KALPELBE TCHINDEBE	Gardien de la Paix
669.	131087	MBAINOUNGAM YAMBE	Gardien de la Paix
670.	131088	MOHAMED PASSORET SALEH	Gardien de la Paix
671.	131095	KODJIMADJI EVARISTE	Gardien de la Paix
672.	131107	BAINÉ NAHAR ABAKAR	Gardien de la Paix
673.	131112	YOUSOUF ABAKAR MAHAMAT ZENE	Gardien de la Paix
674.	131144	YASSAIN DJIMTOLOU	Gardien de la Paix
675.	131178	MAHAMAT HAROUN DJIBRINE	Gardien de la Paix
676.	131182	KIAN LAO CHANCY LECHARME	Gardien de la Paix
677.	131189	DJOUMA CHOUA	Gardien de la Paix
678.	131236	KHALID MOUCTAR AHMAT	Gardien de la Paix
679.	131276	FATIME BARKA KONDOBE	Gardien de la Paix
680.	131279	TAHIR MATALAMA	Gardien de la Paix
681.	131322	KEMNDIGUINGAYE CHRISTIAN	Gardien de la Paix
682.	131340	ALHADJI YOUNOUF BADJI	Gardien de la Paix
683.	131342	BERO SYLVAIN	Gardien de la Paix

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
684.	131349	DJIMALDE ALAIN	Gardien de la Paix
685.	131410	MAHAMAT ATIE MOUSSA	Gardien de la Paix
686.	131415	MOALBAYE AMON	Gardien de la Paix
687.	131428	NANMADJI NDOYONA	Gardien de la Paix
688.	131444	NEITCHA TCHANG	Gardien de la Paix
689.	131454	NGARASDANNGAR CLEMENT	Gardien de la Paix
690.	131477	ABDRAMANE HASSANE ALI	Gardien de la Paix

691.	131499	ALI GALMAI MOLL YA	Gardien de la Paix
692.	131501	ALI NOUR SALEH	Gardien de la Paix
693.	131520	MASMBAYE DIAONDOUL	Gardien de la Paix
694.	131525	FATIME ABDRAMANE MALLA	Gardien de la Paix
695.	131535	MAHAMAT KOUKOU HASSANE	Gardien de la Paix
696.	131538	MADJIADOUM PROSPER	Gardien de la Paix
697.	131546	MAIDE WARDOUGOU TOURCKY	Gardien de la Paix
698.	131548	MAHAMAT SALEH ANDJAMI	Gardien de la Paix
699.	131318	HISSEIN SALEH ADOUM	Gardien de la Paix
700.	131554	MAHAMAT ABDRAMANE KERIMA	Gardien de la Paix
701.	131559	MAHAMAT SALEH IBNI AHMAT HISSEIN	Gardien de la Paix
702.	131562	MBAIGANGNON DESCARTES	Gardien de la Paix
703.	131584	ABAKAR MAHAMAT ZENE	Gardien de la Paix
704.	131590	ADOUM TCHATCHAOU	Gardien de la Paix
705.	131597	ALI ALLATCHI DJIREI	Gardien de la Paix
706.	131606	HAMANE DJAFNA	Gardien de la Paix
707.	131612	HASSAN BOUKAR	Gardien de la Paix
708.	131636	ALI MAHAMAT NOUR	Gardien de la Paix
709.	131638	TAIKAMLA BAIDJOUE	Gardien de la Paix
710.	131662	TOKE MAHAMAT TOGOI	Gardien de la Paix
711.	130681	SOUMAINA ZAKARIA	Gardien de la Paix
N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
712.	131663	TOLDE ABDOULAYE	Gardien de la Paix
713.	131673	ABDELARAZIK ABDOULAYE ADAM	Gardien de la Paix
714.	131677	DAINOUE GNAKREO	Gardien de la Paix
715.	131693	HAMID SOULEYMANE	Gardien de la Paix
716.	131696	MAHAMAT ADAMOUM	Gardien de la Paix
717.	131703	MBAIHOREMEM FULBERT	Gardien de la Paix
718.	131716	INGAI KATAL HALIKI	Gardien de la Paix
719.	131719	ISSA HAROUN	Gardien de la Paix
720.	131722	ISSA MOUSSA KEIRI	Gardien de la Paix
721.	131725	IZEDINE MAHAMAT MOUSSA	Gardien de la Paix
722.	131727	LOCSO BRAHIM FREDERIC	Gardien de la Paix
723.	131749	NAMARDE NAKOUNDA RENE	Gardien de la Paix
724.	131767	IBRAHIM OUDDA ISSAKHA	Gardien de la Paix
725.	131784	MAHAMAT IBNI MAHAMAT NOUR	Gardien de la Paix
726.	131808	ALLAS-RA EMMANUEL	Gardien de la Paix
727.	131826	OUSMAN CHERIF DABYE	Gardien de la Paix
728.	131829	OUMAR NASSOUR DERIP	Gardien de la Paix
729.	131851	RASSEMADJI NGARIHOR	Gardien de la Paix
730.	131864	DOISSENGAR MATHIAS	Gardien de la Paix
731.	131870	MADJITOLOUM KESSEL	Gardien de la Paix
732.	131885	MAHAMAT ARABI MAHAMAT	Gardien de la Paix
733.	131934	OUNMIODILE	Gardien de la Paix
734.	131939	OUSMAN ALLATCHI BOUGAR	Gardien de la Paix
735.	131940	OUMAR KOUNOUMA	Gardien de la Paix
736.	131947	OUMAR MAHAMAT SALEH	Gardien de la Paix
737.	131951	OUMAR MAHAMAT ABDEL-KERIM	Gardien de la Paix
738.	131955	OUMAR YESKO TOGOI	Gardien de la Paix

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
----	-----------	----------------	-------

739.	131958	OUSMAN ABDELKERIM MOURA	Gardien de la Paix
740.	131971	MAHAMAT ALLAFOUZA DARKALA	Gardien de la Paix
741.	131978	MOUNIR DJIBRINE DOUTOUM	Gardien de la Paix
742.	131988	RIGUYAM SAMUEL	Gardien de la Paix
743.	131998	MIDJAWIR ISSA BARKA	Gardien de la Paix
744.	132003	SALOMON NANKERE	Gardien de la Paix
745.	132005	SANGA-NDEM ZAKARIA	Gardien de la Paix
746.	132027	ALI ISSA KOREI	Gardien de la Paix
747.	132030	BARKA-ALLAH NOEL	Gardien de la Paix
748.	132048	KALPELBE HONORE	Gardien de la Paix
749.	132066	NDOUBA NAISSEM	Gardien de la Paix
750.	132073	ABAKAR MOUSSA WORY	Gardien de la Paix
751.	132078	ABDOULAYE MAHAMAT SALEH	Gardien de la Paix
752.	132590	DIMANCHE DAMA	Gardien de la Paix
753.	132612	MAHAMAT BRAHIM ANNAI	Gardien de la Paix
754.	132668	DJIMASDE EDMOND	Gardien de la Paix
755.	132675	DIEU EST LA ONESIME NAGOLA	Gardien de la Paix
756.	132681	MBAIDIGUIM DARIAS	Gardien de la Paix
757.	132699	MOUSSA ALI ADAM	Gardien de la Paix
758.	132700	MOUSSA HASSAN ABDOULAYE	Gardien de la Paix
759.	132708	ABAKAR TAHIR ZENE	Gardien de la Paix
760.	132712	ABDELKERIM AHMAT LAGO	Gardien de la Paix
761.	132757	ABDEL-HAFIZ ABDOULAYE BARKA	Gardien de la Paix
762.	132762	ALI ISSA TOUNDJOURI	Gardien de la Paix
763.	132763	ALLAFI MATNA MICHEL	Gardien de la Paix
764.	132768	HAROUN HASSAN	Gardien de la Paix
765.	132791	TCHANGDOUM PAUL FOUKSIA	Gardien de la Paix

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
766.	132814	MOUMKORO MBAINDIGUIM	Gardien de la Paix
767.	132837	AL-HADJ BABA SOUNGUI ALIFA	Gardien de la Paix
768.	132853	MAHAMAT ABDOUL-WAHAB OUMAR	Gardien de la Paix
769.	132856	MAHAMAT ASSANE LIMANE	Gardien de la Paix
770.	132857	MAHAMAT GARBOUBOU RAMADAN	Gardien de la Paix
771.	132879	NADJITAM DJERANDOUBA COLBERT	Gardien de la Paix
772.	132885	ABDOULAYE BARLO	Gardien de la Paix
773.	132906	DEUTCHEBE KEUMO	Gardien de la Paix
774.	132924	MOUSSA ADAM MOUSSA	Gardien de la Paix
775.	132927	MOUSSA SOULEYMANE KALLYA	Gardien de la Paix
776.	132943	MOUSSA HASSABALLAH ELI	Gardien de la Paix
777.	132954	MBA-ILAMDANA BARTHELEMY	Gardien de la Paix
778.	132955	MOAL ISSABELLE	Gardien de la Paix
779.	132960	MOUDINE DJOROUROU	Gardien de la Paix
780.	132985	HAWA AWADA ALI	Gardien de la Paix
781.	132989	MAHAMAT DJIMET DIRDE	Gardien de la Paix
782.	133184	TOMASBE ELOGE	Gardien de la Paix
783.	133186	SEID DJABRE DAGAI	Gardien de la Paix

784.	133191	ABALIO BECHIR	Gardien de la Paix
785.	133201	JULIETTE TORINA	Gardien de la Paix
786.	133206	MAHAMAT MOUSSA ABDRAMAN	Gardien de la Paix
787.	133213	NODJIASNGAR NEMOU ABEL	Gardien de la Paix
788.	133242	ADOUM MOUSSA BASSAI	Gardien de la Paix
789.	133258	DEYE DOUNGOUS THERO	Gardien de la Paix
790.	133269	SALAH MAHAMAT HASSAN	Gardien de la Paix
791.	133357	AHAMAT HUSSEIN BRAHIM	Gardien de la Paix
792.	133361	ALHADJI AKHAYE MAHAMAT	Gardien de la Paix

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
793.	133375	HASSANE ZAKARIA SOULEYMANE	Gardien de la Paix
794.	133490	ABDOULAYE MAHAMAT BRAHIM	Gardien de la Paix
795.	133540	MOUSSA MAHAMAT	Gardien de la Paix
796.	133680	SALAH OUSMAN SOUGUI	Gardien de la Paix
797.	134457	ABBA MAHAMAT SALEH	Gardien de la Paix
798.	135253	MAHAMAT ADAM ISMAEL	Gardien de la Paix
799.	135528	AHMAT ADAM AHMAT	Gardien de la Paix
800.	135533	MAHAMAT ABDOULAYE AHMAT	Gardien de la Paix
801.	135745	ABDOULAYE ABDOU MAHAMAT	Gardien de la Paix
802.	135748	ACHEIKH DJIMET MOUSSA	Gardien de la Paix
803.	135749	ALI ABDEL-RAMAN OUTMAN	Gardien de la Paix
804.	135756	HISSEIN ABBAS KHAZALI	Gardien de la Paix
805.	135832	SOULEYMAN ISSA BARKAI	Gardien de la Paix
806.	136045	DIBE YVES PALLAYE	Gardien de la Paix
807.	136267	MAHAMATARABIABAKAR	Gardien de la Paix
808.	136396	SADICK ISSA BONG	Gardien de la Paix
809.	136397	SAMADJIDA GALMAI	Gardien de la Paix
810.	136401	TIMANE NASSOUR DJAMOISS	Gardien de la Paix
811.	136467	TCHOUBE OUANEUH	Gardien de la Paix
812.	136469	OUSMANE MAHAMAT SOULEYMANE	Gardien de la Paix
813.	136480	ABDOULAYE MAHAMAT ADAM	Gardien de la Paix
814.	136566	MAKHARI OUSMANE	Gardien de la Paix
815.	136725	YOUSOUF ALI AHMAT	Gardien de la Paix
816.	136729	BAKARY ALLAMINE ALIFA	Gardien de la Paix
817.	136734	FARADJ ABDEL SADICK HAMZA	Gardien de la Paix
818.	137005	MADJOH NGALI HAOUA	Gardien de la Paix
819.	137070	ZOUA VOUNYERE PALLAYE	Gardien de la Paix

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
820.	138152	MAHAMAT YAYA GOUNI	Gardien de la Paix
821.	138500	HISSEIN HASSANE OUSMANE	Gardien de la Paix
822.	138615	DJERO SERGE DIRO	Gardien de la Paix
823.	138769	MAHAMAT HASSAN GUIHINI WODE	Gardien de la Paix
824.	139027	BOKHIT KHAMIS GUIRI	Gardien de la Paix
825.	139227	ISSA SABRE BEKELA	Gardien de la Paix
826.	140625	RAMADANEENOCK	Gardien de la Paix
827.	141011	ABAKAR ISSA MOURSAL	Gardien de la Paix
828.	141034	ABDALLAH MASSOUD HISSEIN	Gardien de la Paix

829.	141045	ABDELMOUMINE OUSMANE	Gardien de la Paix
830.	141057	ABDELEKRIM BORNO GUIRE	Gardien de la Paix
831.	141072	ABDERAHIM SALEH MALLIMI	Gardien de la Paix
832.	141074	ABDERAMANEOUSSOUF	Gardien de la Paix
833.	141076	ABDON DOLBAO	Gardien de la Paix
834.	141077	ABDOU SABARTANG	Gardien de la Paix
835.	141087	ABDOULAYETCHENEM	Gardien de la Paix
836.	141094	ABDRAMANE SOUNGUI EL-HADJI	Gardien de la Paix
837.	141156	AHMAT OROZI MOUSSA	Gardien de la Paix
838.	141175	AHMAT MAHAMOUD HAM DAN DJIMAI	Gardien de la Paix
839.	141191	AL-ASS ALI AL-ASS	Gardien de la Paix
840.	141192	ALBACHIR ANNADIF	Gardien de la Paix
841.	132083	ABDELKERIM RAMADANE	Gardien de la Paix
842.	132095	AHMAT MAI INGAI	Gardien de la Paix
843.	132098	ALLAITOM RENEBAYE	Gardien de la Paix
844.	132107	ASDIBAYE NGARNGOMNAN	Gardien de la Paix
845.	132111	ISSA DJASSINABAYE	Gardien de la Paix
846.	13-2119	AHMAT DJALLAH	Gardien de la Paix

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
847.	132150	MAHAMAT HASSABALLAH GARNAK	Gardien de la Paix
848.	132154	MAHAMAT KAMIS KORE	Gardien de la Paix
849.	132167	ABDRAMAN TIDJANI ADOUM	Gardien de la Paix
850.	132179	BRAHIM KALLE MAHAMAT	Gardien de la Paix
851.	132210	NEDENERAM GOTELAR	Gardien de la Paix
852.	132223	ABAKAR ISSA ALI	Gardien de la Paix
853.	132225	ADOUM ABAKAR	Gardien de la Paix
854.	132240	BEINDE LAOUBARA	Gardien de la Paix
855.	132267	OUMAR DJIME AL-HAMDOU	Gardien de la Paix
856.	132273	AMEDE BASGUE KAINDI	Gardien de la Paix
857.	132275	ABDELSAMI MAHAMAT NIMA	Gardien de la Paix
858.	132277	ABDOULAYE MOUSSA ABDRAMAN	Gardien de la Paix
859.	132283	ABAKAR MAHAMAT ABAKAR	Gardien de la Paix
860.	132284	ABDELSALAM BECHIR	Gardien de la Paix
861.	132293	MIANBE SERGE	Gardien de la Paix
862.	132295	NAMBATINGUE SOCRATE	Gardien de la Paix
863.	132309	DIEUDONNE DELPHINE INNOCENT	Gardien de la Paix
864.	132312	DJAM-OSSOMADJI NDOINGAR	Gardien de la Paix
865.	132330	NGUEYADJI KOINAN	Gardien de la Paix
866.	141668	GONINA GOHNI	Gardien de la Paix
867.	141669	GORMIGUE VOISIN	Gardien de la Paix
868.	141708	HAMID HASSAN HEMCHI	Gardien de la Paix
869.	141718	HAROUN GONGLI TAO	Gardien de la Paix
870.	141725	HASSAN ALLAMINE ABAKAR	Gardien de la Paix
871.	141774	HISSEIN TOLO	Gardien de la Paix
872.	141791	IBRAHIM ABDINE ADAM	Gardien de la Paix
873.	141813	INDETOLOUM ROMUAUD	Gardien de la Paix

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
874.	141835	ISSA TAHER BORGOU	Gardien de la Paix
875.	141837	ISSAC AKIDEM	Gardien de la Paix
876.	141839	ISSAKHA MAHAMAT TAHER	Gardien de la Paix
877.	141854	KAHIBIMA LAURENT	Gardien de la Paix
878.	141857	KALAMON BORKAM DEDJEBE	Gardien de la Paix
879.	141908	KOULNODJI MASRANE	Gardien de la Paix
880.	141911	KOUMANDENGAR MBISSEMNGAR	Gardien de la Paix
881.	141959	MADI MOULAKAINA	Gardien de la Paix
882.	141960	MADJIYADJI RODRIGUE	Gardien de la Paix
883.	141964	MADJIBE NGARSEDJINE SENHOR	Gardien de la Paix
884.	141998	MAHAMAT ALI ADAWAY	Gardien de la Paix
885.	142010	MAHAMAT BRAHIM OUSMAN	Gardien de la Paix
886.	142049	MAHAMAT NOUR MAHAMAT ADOUM	Gardien de la Paix
887.	142073	MAHAMOUD GOMA	Gardien de la Paix
888.	142107	MARANDJI DANHAIBEL	Gardien de la Paix
889.	142158	MBAIRAMADJI ERIC	Gardien de la Paix
890.	142221	MORTORMBAYE FRANCIS	Gardien de la Paix
891.	142228	MOUDINE TEBOURI ZOUA	Gardien de la Paix
892.	142255	MOUSSA NAFI KHABACHE	Gardien de la Paix
893.	142263	MOUSTAPHA MAHAMAT MOUSTAPHA	Gardien de la Paix
894.	142268	MOUTA KAFOU MALLA YE	Gardien de la Paix
895.	142270	NAASRA RUBEN	Gardien de la Paix
896.	142282	NADJIRANE ROLAND	Gardien de la Paix
897.	142285	MADJITOLOUM EVARISTE	Gardien de la Paix
898.	142296	NANGA-NGORE ETIENNE	Gardien de la Paix
899.	142330	NDJENE NASSEGUENGAR	Gardien de la Paix
900.	142352	NGANANG MULLER	Gardien de la Paix
901.	169049	ASSILEK TORALAT MARINE	Gardien de la Paix

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
902.	142353	NGANDERE BOR-GOL	Gardien de la Paix
903.	142403	NISSOUABE YAYIDE	Gardien de la Paix
904.	142416	NODJIRANE THEOPHILE	Gardien de la Paix
905.	142419	NOE HASSANE NOE	Gardien de la Paix
906.	142454	OUMAR DJIBRINE ADOUM	Gardien de la Paix
907.	142500	POURNEDJE PINA	Gardien de la Paix
908.	142553	SABOUR EL YSEE	Gardien de la Paix
909.	142580	SANGDJINAN ALAIN	Gardien de la Paix
910.	1.42611	SOLKEM ROLANDE	Gardien de la Paix
911.	142626	SOUMAINE MAHAMAT	Gardien de la Paix
912.	142638	TAMIBE DJIBRILLAH AMBROISE	Gardien de la Paix
913.	142677	TOURDAY DAPSIA JEREMIE	Gardien de la Paix
914.	143416	MOUBARACK ADAM FADOU ALI	Gardien de la Paix
915.	144434	MAHAMAT HASSAN CHARFADINE	Gardien de la Paix
916.	146334	BOUGO DJOKOYA	Gardien de la Paix
917.	146340	BRAHIM MOUSSA HALATA	Gardien de la Paix
918.	148030	ALLAHAT TAHAR ROZI	Gardien de la Paix
919.	148091	TOGYADJE YACINTHE	Gardien de la Paix
920.	148105	MAHAMOUD ARTCHAI TCHAGA	Gardien de la Paix
921.	92239	ALLAH-ASRA GANG-NON	Gardien de la Paix

922.	148151	HISSEIN NOUKOUN AHMAT	Gardien de la Paix
923.	1.48167	SALAH HEDJER ELI	Gardien de la Paix
924.	148185	ANDJAMI AHMAT SOULEYMAN	Gardien de la Paix
925.	148189	AHMAT ABAYE HASSABALLAH	Gardien de la Paix
926.	148334	ALI BARKAI KONO	Gardien de la Paix
927.	148340	COLOMBE GAGDET EPAIN ETE	Gardien de la Paix
928.	148342	AMIR HASSAN TOM	Gardien de la Paix

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
929.	148353	DJIDO MAHAMAT TAHER HELLOU	Gardien de la Paix
930.	148356	ABDELKERIM SOULEYMAN ORI	Gardien de la Paix
931.	148361	ATTAHIR IBRAHIM ALBECHIR	Gardien de la Paix
932.	148363	AHMAT KOLOTOU TCHAIMI	Gardien de la Paix
933.	148369	MAHAMAT ADAM ABAKAR	Gardien de la Paix
934.	148398	MAHAMAT TAHIR DJIBRINE	Gardien de la Paix
935.	-148419	ABDOULAYE ADAM HASSAN MAHAMAT	Gardien de la Paix
936.	150882	HISSEIN HAMID KHAMIS	Gardien de la Paix
937.	157786	ABAKAR DJOKA YA BAZINGUIR	Gardien de la Paix
938.	157793	ABDALLAH ADAM HASSAN	Gardien de la Paix
939.	157807	ABDELKHADIR ADOUM HAMID	Gardien de la Paix
940.	157812	ABOULKASSIM ABDELKERIM GARDIA	Gardien de la Paix
941.	157832	ABDOULAYE HAROUN NIMIR	Gardien de la Paix
942.	157841	ABD RAMAN DJAME TEIRO	Gardien de la Paix
943.	157898	ANNOUR MAHAMAT IDRIS	Gardien de la Paix
944.	157918	BEGUERA CHARFADINE NASSOUR	Gardien de la Paix
945.	157941	CHARFADINE TAHIR OUMAR	Gardien de la Paix
946.	163289	HASSAN ABDOULAYE ISSA	Gardien de la Paix
947.	163353	ISSA IDRIS WARDOUGOU	Gardien de la Paix
948.	163422	MADJITLOUM FRANCIS	Gardien de la Paix
949.	163452	MAHAMAT NOURENE DJAROU	Gardien de la Paix
950.	157970	JEBDANG PADACKE	Gardien de la Paix
951.	158004	HASSAN DJIBRIN DJOUNGA	Gardien de la Paix
952.	158025	IDRIS DICKI HAMID	Gardien de la Paix
953.	158089	MAHAMAT ISMAIL HOUR	Gardien de la Paix
954.	158126	MAKAYE BOURMA ABDALLAH	Gardien de la Paix
955.	158156	ABDEL-NASSIR HAMAT DAOUSSA	Gardien de la Paix

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
956.	158164	NASSOUR TIMAN YOUSOUF	Gardien de la Paix
957.	158172	NOURADINE ADAM ISSA	Gardien de la Paix
958.	158235	ALI SOUGOUR GUIHINI	Gardien de la Paix
959.	158915	MOUSSA KALLI ERTCHEMI	Gardien de la Paix
960.	161940	ZIBERE ADAM ABDALLAH	Gardien de la Paix
961.	162868	ABDALLAH NAHAR ALI	Gardien de la Paix
962.	162915	ABDOULAYE KHAMIS GABGALIA	Gardien de la Paix
963.	162922	ABDRAMANE MAHAMAT CHOU	Gardien de la Paix
964.	162949	ADOUM BRAHIM BOUGAR	Gardien de la Paix
965.	163005	ALI MAHAMAT IDRIS	Gardien de la Paix
966.	163011	ALIAS IDRIS SALIM HAGGAR	Gardien de la Paix
967.	163048	ANNOUR DAOUD ABAKAR	Gardien de la Paix
968.	163075	BECHIR GOSSE RAMADAN	Gardien de la Paix
969.	163105	BRAHIM GUIHINI SOUKA YA	Gardien de la Paix

970.	163135	DENEHODJIMBAYE SOLANGE	Gardien de la Paix
971.	163155	DJASRABE DIEUDONNE	Gardien de la Paix
972.	163174	DJEROU ABDOULAYE DRESSOU	Gardien de la Paix
973.	163212	ELODIE FABA	Gardien de la Paix
974.	163253	HAKI MAHAMAT BARKA	Gardien de la Paix
975.	163271	HAOUA CHELYO GUERKI	Gardien de la Paix
976.	163288	HASSAN ABDOULAYE WARDOUGOU	Gardien de la Paix
977.	163494	MAHAMAT HAKI BECHIR	Gardien de la Paix
978.	163495	MAHAMAT HAROUN MANGA	Gardien de la Paix
979.	163520	MAHAMAT NOUREN BOKHIT BACHAR	Gardien de la Paix
980.	163548	MALICK ALI BARADINE IDRIS	Gardien de la Paix
981.	163705	OUSMAN TIDJANI SOULEYMAN	Gardien de la Paix
982.	164477	MAHAMAT BRAHIM ABDOULAYE	Gardien de la Paix

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
983.	164578	ABDRAMAN ISSA ABAKAR	Gardien de la Paix
984.	164586	ALAHOU TAHIR MAHAMAT	Gardien de la Paix
985.	164605	CHARFADINE SALEH HAMDANE	Gardien de la Paix
986.	164609	DENEMADJI MATELNAN PELAGIE	Gardien de la Paix
987.	164613	DJEGUEDEM KHAMDARH	Gardien de la Paix
988.	164618	DOUGRI HAMID MOUSSA	Gardien de la Paix
989.	164619	DOUGRI ALI MOUSSA	Gardien de la Paix
990.	164631	ISSAKH MAHAMAT AHMAT	Gardien de la Paix
991.	164647	MAHAMAT HISSEINE TYERA	Gardien de la Paix
992.	164660	MEDERAM OGUINGAR	Gardien de la Paix
993.	164668	MOUSTAPHA ARIM BIREIGUE	Gardien de la Paix
994.	164695	YOUSSEUF AHMAT AMAGA	Gardien de la Paix
995.	166282	DEYE ISSAKHA KOWA	Gardien de la Paix
996.	166923	HASSAN IDRIS DJIBRINE	Gardien de la Paix
997.	166989	ABAKAR ADAM IDRIS	Gardien de la Paix
998.	166993	DAOUD DJADALLAH NIMIR	Gardien de la Paix
999.	167038	ABDOULAYE TAHIR SALEH	Gardien de la Paix
1000.	167039	BICHARA ANNOUR IDRIS	Gardien de la Paix
1001.	167080	TAHIR MOUSSA AHMAT	Gardien de la Paix
1002.	167083	MAHAMAT HAMAD MOUFTAH	Gardien de la Paix
1003.	167164	TAHIR ROZI TOUKA	Gardien de la Paix
1004.	167177	OUMAR GOUKOUNI CHI DEI	Gardien de la Paix
1005.	167216	MAHAMAT BECHIR TCHALE	Gardien de la Paix
1006.	167255	SOUMAINE CHAKY ARAMAI	Gardien de la Paix
1007.	167259	MOUSSA ROZI ABDELKERIMI	Gardien de la Paix
1008.	167270	HABREI DJIDDI YAYA	Gardien de la Paix
1009.	167344	TOUKA WILEDH NOURI	Gardien de la Paix

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
1010.	167405	AHAMAT MAHAMAT MADIRI	Gardien de la Paix
1011.	167421	MAHAMAT ALI DIRMI BOROY	Gardien de la Paix
1012.	167534	BRAHIM SOUGOUDI DJIMI	Gardien de la Paix
1013.	167568	OUSMAN DJIMI ISSA	Gardien de la Paix
1014.	167580	ISSA SAHANAY GOUKOUNI	Gardien de la Paix

1015.	167615	AHMAT ALI IDRIS	Gardien de la Paix
1016.	167617	HASSAN TIDJANI SOULEYMAN	Gardien de la Paix
1017.	167619	CHERIF MOUSSA MALLAYE	Gardien de la Paix
1018.	167701	BEYER ADAM MARY	Gardien de la Paix
1019.	167724	RAMATABDRAMANE MAHAMAT	Gardien de la Paix
1020.	167757	ACHEIKH ABDOULAYE MOUSTAPHA	Gardien de la Paix
1021.	167801	SABOUR SIBORO TABOUR	Gardien de la Paix
1022.	167829	ADAM HASSAN TCHAY	Gardien de la Paix
1023.	168129	ABDOU ABDRAMANE HAR	Gardien de la Paix
1024.	168139	AHMAT DEYE AKHOUE	Gardien de la Paix
1025.	168147	ALI MAHAMAT TERAP	Gardien de la Paix
1026.	168150	ALI ISMAIL HASSAN	Gardien de la Paix
1027.	168154	ALI MOUSSA MAHAMAT DJIBRIL	Gardien de la Paix
1028.	168170	DONO SAOU DEVY	Gardien de la Paix
1029.	168196	ISSA OWI MOUSSA	Gardien de la Paix
1030.	168207	MAHAMAT OUSMANE MAHAMAT	Gardien de la Paix
1031.	168212	MAHAMAT HAMID KHAMIS	Gardien de la Paix
1032.	168242	NASSOUR HISSEIN KAKA	Gardien de la Paix
1033.	168279	ABDALLAH ALI	Gardien de la Paix
1034.	168304	EMMANUEL MASSINGTO ZOUZABE	Gardien de la Paix
1035.	168327	MAHAMAT ZENE ANNOUR ADOUM	Gardien de la Paix
1036.	168331	OUSMAN NASSOUR ISSACK HARAN	Gardien de la Paix

N°	Mle Solde	NOM ET PRENOMS	GRADE
1037.	168338	NOUSSARADINE MOUSSA MOGO	Gardien de la Paix
1038.	168347	DJIMOYAL AMINE JULIEN	Gardien de la Paix
1039.	168354	IZADINE IBRAHIM ABDELKERIM	Gardien de la Paix
1040.	168394	SOULEYMANE AHMAT MAHAMAT LOUGOUMA	Gardien de la Paix
1041.	168511	MAHAMAT TAGABA BAHAT	Gardien de la Paix
1042.	168528	MAHAMAT ADAM ZOUHER	Gardien de la Paix
1043.	168532	MAHAMAT ABAKAR GUIHINI	Gardien de la Paix
1044.	168551	MAHAMAT HAMIT DJOUGUI BERDE	Gardien de la Paix
1045.	168568	MAHAMAT OUMAR ABAKAR	Gardien de la Paix
1046.	169042	HASSAN ISSA ALI	Gardien de la Paix
1047.	168603	OURY MAHAMAT SALEH	Gardien de la Paix
1048.	168604	OUSMAN ISSACK DJIBRINE	Gardien de la Paix
1049.	168620	YACOUB MAHAMAT DAOUD	Gardien de la Paix